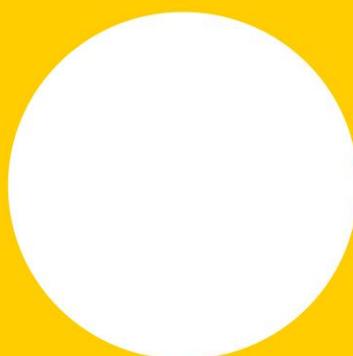


**RAPPORT
ANNUEL
Bpifrance
Financement
2014**



Document de référence



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT	5
2. CHIFFRES CLES	6
2.1. Bilan 2014	6
2.2. Capital et actionnariat	7
3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	8
3.1. Gouvernance	8
3.2. Mandats des mandataires sociaux	9
3.3. Rapport d'activité	11
4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	50
4.2. Le dispositif de contrôle interne	53
4.3. Elaboration et traitement de l'information comptable	57
4.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	59
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2015	63
6. ORGANIGRAMME DE BPIFRANCE	69
6.1. Organigramme fonctionnel	69
6.2. Organigramme du Réseau	70
7. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES	71
8. COMPTES CONSOLIDES	72
9. COMPTES INDIVIDUELS	149
10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	194
10.1. Rapport sur les comptes consolidés	194
10.2. Rapport sur les comptes individuels	198
10.3. Rapport sur les conventions règlementées	203
11. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	220
11.1. Historique et évolution de la société	220
11.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social	220
11.3. Forme juridique, textes règlementaires, législation applicable	220
12. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	222
12.1. Personne responsable	222
12.2. Contrôleur légaux des comptes	223
13. TABLE DE CORRESPONDANCES	224

1. MESSAGE DU PRESIDENT



Après un exercice 2013 consacré à la création de Bpifrance, 2014 a constitué une année de déploiement intense de la gamme de ses outils de financement des entreprises.

Cette mobilisation de l'ensemble des équipes et des moyens d'intervention de Bpifrance, en régions comme au siège, est intervenue dans une conjoncture marquée par la persistance de la morosité de la plupart des acteurs économiques. Malgré ce contexte, l'activité de l'ensemble des métiers a marqué une forte croissance, permettant à Bpifrance de soutenir la mobilisation de ses partenaires.

Pour accompagner la croissance des entreprises, sa première priorité, Bpifrance a déployé en 2014 l'ensemble de ses métiers de financement et d'investissement.

En matière de financement, Bpifrance a mis cette année l'accent sur les Prêts de Développement, qui ont connu une croissance de 39% des engagements. Ces prêts dédiés au financement de l'immatériel et du besoin en fonds de roulement (BFR) interviennent en complémentarité de l'offre des banques de réseaux. En matière de financement classique, court comme moyen long terme, Bpifrance a continué de jouer son rôle de co-financeur, en cohérence avec la place, et un soutien fort de la trésorerie des entreprises via le préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), dont les accords ont été multipliés par près de 3 à 2,35 milliards €.

L'activité d'investissements en fonds propres a également connu une année de forte croissance, dans toutes ses composantes. Le fonds de fonds, national comme régional, pour compte propre ou de tiers, a vu ses souscriptions augmenter de 47%. Les activités d'investissement direct ont également connu une croissance à deux chiffres, avec une performance notable des investissements dans les PME et ETI en régions.

En 2014 Bpifrance a également amplifié ses interventions afin de préparer la compétitivité de demain : innovation, secteurs d'avenir, export, etc.

Le financement du continuum de l'innovation a ainsi connu une année exceptionnelle avec pour la première fois plus d'un milliard d'euros d'aides et prêts accordés par Bpifrance ; les prêts à l'innovation ont connu une montée en puissance significative, avec une croissance de 90%. En outre, Bpifrance a fortement renouvelé la population d'entreprises soutenues en Innovation.

Bpifrance a poursuivi son soutien aux secteurs d'avenir, avec la mise en place de financements dédiés à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), ainsi que des interventions accrues, notamment en prêts, aux entreprises de la transition énergétique et environnementale ou du numérique.

Afin de soutenir les projets de développement à l'international des entreprises, Bpifrance a fortement développé son offre de financement de l'export.

En 2015, Bpifrance mettra l'accent sur le déploiement à l'international des entreprises et s'appuiera sur ses partenariats avec Coface et Business France ainsi que sur ses partenaires étrangers, en particulier européens. Bpifrance favorisera l'accompagnement des entreprises dans toutes ses dimensions, en cohérence avec les politiques régionales.

A l'écoute des besoins des entreprises, ses équipes poursuivront leur mobilisation au service de la croissance du tissu économique pour Servir l'Avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Dufourcq'.

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur Général Bpifrance Financement

2. CHIFFRES CLÉS

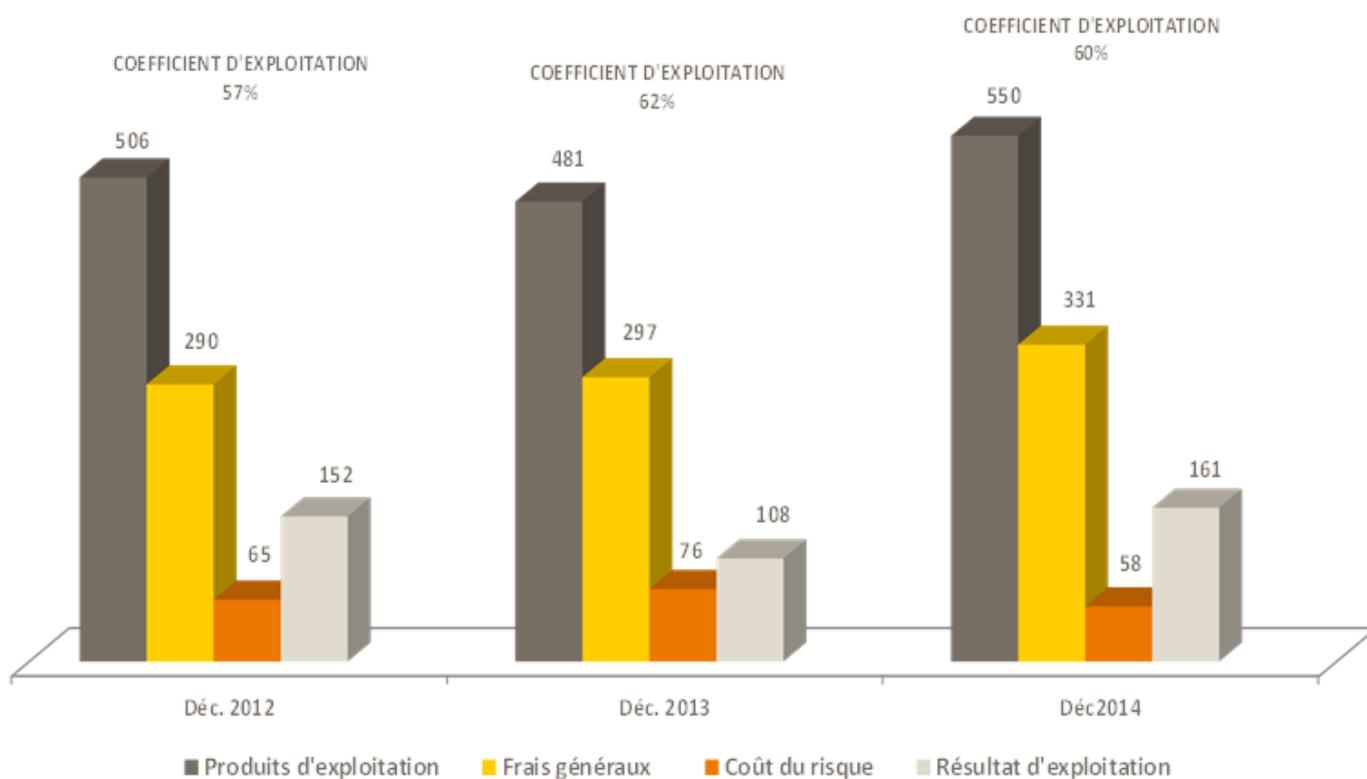
2.1. Bilan 2014

(En millions)	2012	2013	Evolution 2013	2014	Evolution 2014
ACTIVITE					
Aides innovation (AI, ISI, FUI, FIS, PSPC, FSN, CMI)	744	634	-14,8%	877	+38,4%
Montant des risques garantis (hors fonds internes) (1)	3 296	3 455	4,8%	3 482	+0,8%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	181	224	23,8%	245	+9,7%
Cofinancement de l'investissement	4 701	5 073	+7,9%	5 752	+13,4%
Mobilisation de Créances	2 944	3 244	+10,2%	3 557	+9,6%
Préfinancement du CICE	-	795	N/A	2 350	+196%
EFFECTIFS (2)	1641	1677	-	1717	

(1) Pour la finalité Trésorerie :

- en 2012 : court terme+ fonds « RT PME & ETI »
- en 2013 et 2014 : Court terme + fonds RT CCE

(2) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre





2.2. Capital et actionnariat

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société Bpifrance Financement s'élève à 759 916 144 €, divisé en 94 989 518 actions d'un nominal de 8 €.

La SA BPI-Groupe détient 89,82% du capital et 89,84% des droits de vote de la société Bpifrance Financement. Elle a le statut de compagnie financière et est donc soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Il est rappelé que l'article 6 des statuts de la société Bpifrance Financement dispose que « la société anonyme BPI-Groupe détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital de la société », conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public BPI-Groupe.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
SA BPI-Groupe	85 323 589	682 588 712	89,82 %	89,84 %
Agence Française de Développement	1 560 631	12 485 048	1,64 %	1,64 %
Banques et Divers	8 105 298	64 842 384	8,53 %	8,52 %
Total	94 989 518	759 916 144	100 %	100 %

3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

3.1. Gouvernance

3.1.1. Conseil d'Administration au 31 décembre 2014

Président du Conseil

Nicolas DUFOURCQ

Président-Directeur Général de Bpifrance Financement

L'Etat représenté par

François JAMET

Chef de Service des Entreprises, du Transfert de Technologie et de l'Action régionale à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation du Ministère de la Recherche

Sébastien RASPILLER

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alain SCHMITT

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale des Entreprises (DGE)

Les Représentants des autres actionnaires

Delphine de CHAISEMARTIN

Responsable du Pôle Institutions Financières au Département Développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts

Pierre-François KOEHL¹

Directeur adjoint de la gestion financière de la section générale de la Caisse des Dépôts

Catherine HALBERSTADT

Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central

Marie-Christine LEVET

Présidente de MCL Consulting

Jean-François ROUBAUD

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)

Sabine SCHIMEL

Conseiller auprès du Directeur Général de la Caisse des Dépôts

Administrateurs salariés

Elisabeth HENRY PEREZ

Responsable de l'Appui Juridique à la Direction du Contentieux de Bpifrance Financement

Eric VERKANT

Responsable du Pôle Investissement / Innovation au sein de la Direction des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale de Bpifrance

Censeurs

Albert BOCLÉ

Directeur commercial et marketing de la Banque de Détail en France à la Société Générale

¹ Coopté le 20 juin 2014 en remplacement de Thomas ESPIARD

**Hugues FAUVE**

Responsable Juridique à la Direction du Financement Moyen Long Terme de Bpifrance Financement

Arnaud JULLIAN²

Sous-Directeur de la 3e sous-direction à la Direction du Budget

Edouard LEHER

Responsable Crédit à la Direction Régionale Alsace de Bpifrance Financement

Bruno METTLING

Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines du Groupe ORANGE

Anatole NEF

Chargé de mission au sein du Pôle Institutions Financières du Département du Pilotage Groupe - Pôle Filiales, Stratégie et Participations de la Caisse des Dépôts

Jean-Luc PETITHUGUENIN

Président-Directeur Général du Groupe PAPREC France

Pierre PRIEUX

Président d'ALCEN

Hervé SCHRICKE

Président de Xange Private Equity

L'Agence Française de Développement (AFD), représentée par Anne PAUGAM

Directrice Générale de l'AFD

Commissaire du Gouvernement**Jean-François GUTHMANN**

Chef de la mission de Contrôle économique et financier et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

Olivier BUQUEN

Contrôleur Général Economique et Financier et Commissaire adjoint du Gouvernement de Bpifrance

3.1.2. Direction Générale**Directeur Général****Nicolas DUFOURCQ****3.2. Mandats des mandataires sociaux****Président Directeur Général****Nicolas DUFOURCQ**

Président de Bpifrance Investissement

Président-Directeur Général de Bpifrance Participations

Directeur Général de la Société Anonyme BPI-Groupe

Membre du Conseil de Surveillance d'Euler Hermes

L'Etat représenté par**François JAMET**

Administrateur représentant l'Etat de la SAS France Brevet, de la SATT AxLR, de la SATT Paris Saclay et de l'EPIC BPI-Groupe³

² Nommé le 15 décembre 2014 en remplacement de Vincent MOREAU

³ Depuis le 23 octobre 2014

Sébastien RASPILLER

Administrateur représentant l'Etat à l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)

Alain SCHMITT

Aucun autre mandat

Les Représentant des autres actionnaires**Delphine de CHAISEMARTIN**

Administrateur de la Société de Financement Local, de la Banque Postale Collectivités Locales, d'Innovation Capital, de la Société d'Epargne Forestière Forêts Durables et de la Société de gestion Qualium Investissement

Pierre-François KOEHL

Président de CDC Entreprises valeurs moyennes
Président du Conseil d'administration de CDC Infra management⁴

Catherine HALBERSTADT

Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central
Membre du Conseil de Surveillance de BPCE
Administrateur de Natixis, du Crédit Foncier de France (CFF), et d'I-BP
Représentant permanent de la SAS Sociétariat BPMC et de l'Association des Banques Populaires pour la création d'entreprise
Membre du Comité des Banques d'Auvergne

Marie-Christine LEVET

Présidente de MCL Consulting
Administratrice de la société ILIAD, de la société MERCIALYS et du Fonds Google pour l'Innovation Numérique dans la presse (FINP)

Jean-François ROUBAUD

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)
Vice-Président de l'UEAPME
Membre du Comité d'Orientation de France Investissement, du Conseil Economique, Social et Environnemental, du Comité d'Orientation du Fonds Stratégique d'Investissement, du Conseil National Education Economique et du Conseil des Affaires Etrangères
Administrateur d'ACL PME, de SA d'HLM Résidences d'ACL PME et d'UBIFRANCE
Gérant de SODEP et de PME Communication

Sabine SCHIMEL

Président et membre du Conseil de Surveillance de la SAS Innovation Capital
Administrateur de la Société d'Epargne Forestière Forêts Durables
Président de la SAS Univers 12

Administrateurs salariés**Elisabeth HENRY PEREZ**

Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice de la Coopérative du CEPME
Administrateur représentant les salariés de la SA BPI-Groupe

Eric VERKANT

Membre du Conseil de Surveillance du Centre Francilien de l'Innovation (CFI)⁵
Administrateur représentant les salariés de la SA BPI-Groupe

Les coordonnées des mandataires sociaux sont disponibles sur le Kbis de la société.

⁴ Jusqu'en décembre 2014

⁵ Jusqu'au 30 juin 2014

3.3. Rapport d'activité

3.3.1. Faits marquants de l'année 2014

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celles d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance Financement et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'ACPR et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne (liste publiée par la BCE conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement (UE) n°468/2014 de la BCE (BCE/2014/17)).

Faits marquants concernant le pôle « financement »

Concernant le pôle « financement » de Bpifrance, 2014 a été une année riche en déploiement de nouveaux produits :

Nouveaux produits de financement

- **Prêt d'Avenir** : lancé en janvier 2014, c'est le prêt le plus long et le plus patient de la gamme des Prêts de Développement (jusqu'à 10 ans dont 3 ans de différé). Réalisé en partenariat avec AG2R, il constitue une première réponse de Bpifrance à l'objectif d'investissement de nouveaux acteurs dans le développement des PME et ETI françaises.
- **Prêt Robotique** : lancé en partenariat avec le Commissariat aux Investissements d'Avenir dans la continuité du Prêt Numérique, dont l'enveloppe de 300 millions € lancée fin 2013 a été intégralement accordée en 2014, le Prêt Robotique vise à réduire le retard des PME et ETI industrielles en matière de robotisation de la production.
- **Mobilisation de créances étrangères** : extension naturelle du produit Avance Plus, A+Export permet désormais aux entreprises exportatrices françaises de mobiliser leurs créances commerciales export de toutes natures dans la limite fixée par l'assurance-crédit souscrite par Bpifrance.

Nouveaux produits de financement de l'innovation

- **Prêt d'Amorçage Investissement** : mis en place en 2014, le prêt d'Amorçage Investissement (PAI) vient renforcer la trésorerie de l'entreprise lors de sa levée de fonds sous forme d'un prêt de développement. Au plus égal à la moitié de la levée de fonds, ce nouveau prêt est compris entre 100 000 et 500 000 €.
- **Bourse French Tech** : Lancée en mars 2014, la bourse French Tech a permis de soutenir en 2014 la phase de création et de maturation d'entreprises fondées sur une innovation non technologique d'usages, de procédés ou de services. D'un montant unitaire de 30 000 € en subvention, elle a été financée en 2014 sur le budget d'intervention de Bpifrance en provenance de l'Etat et par l'INPI (pour 30% des sommes).
- **Prêts innovation garantis par le FEI** : Depuis 2014, la Commission Européenne soutient le Prêt Innovation FEI au travers du Fonds Européen d'Investissement. Avec 80 millions € de prêts accordés en 2013 et 125 millions € en 2014, le Prêt Innovation rencontre un vif succès auprès des PME innovantes et permet de faire le lien entre les étapes de recherches, soutenues par des aides, et le financement bancaire classique qui soutient le cycle d'exploitation.

Augmentation de capital de Bpifrance Financement et absorption de SOFIRED

- En 2014, Bpifrance Financement a augmenté son capital social de 750 860 784 € à 759 916 144 €, conformément aux décisions prises par les actionnaires du groupe lors de la création de Bpifrance. Cette augmentation de capital, autorisée par l'Assemblée Générale de Bpifrance Financement du 14 mai 2014, a permis l'acquisition des titres détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations dans Sogama Crédit Associatif et dans Bpifrance Régions. Compte tenu du montant de l'opération et de son contexte, il a été proposé de procéder à cette augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au seul bénéfice de la SA BPI-Groupe, qui détient 90% du capital de Bpifrance Financement.
- De même, dans le cadre de la rationalisation de l'organigramme du groupe Bpifrance, le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement a autorisé le transfert de SOFIRED (apportée à la SA BPI-Groupe

par l'Etat le 12 juillet 2013 lors de la dotation de la SA BPI-Groupe) à Bpifrance Financement. Ce transfert a été suivi de la dissolution sans liquidation de SOFIRED et de la transmission universelle de patrimoine de cette dernière à Bpifrance Financement, conformément à la demande des actionnaires.

3.3.2. Missions et métiers

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ses savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, Bpifrance Financement contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts de Développement (Croissance, Export, Transmission, Innovation), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, numérique, revitalisation... Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2000 les créations d'entreprises.



Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- depuis 2013, Bpifrance préfinance le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

Depuis 2013, Bpifrance a mis en place un fonds de garantie destiné au renforcement de la trésorerie des entreprises, lorsque leur banque consolide ses encours de court terme en nouveaux crédits à moyen terme.

La quotité est comprise entre 40 et 60%. Elle peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

Le soutien à l'innovation

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques. Bpifrance Innovation apporte une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance remboursable, prêt bonifié,...) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en deux grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) et les prêts (Prêts d'Amorçage, Préfinancement CIR, Prêt pour l'Industrialisation) ; ces deux dispositifs sont opérés par le réseau Bpifrance déployé sur toutes les Régions,
- et le financement des projets collaboratifs (FUI, ISI, PSPC, FSN SAR, Filières) opérés par le siège de Bpifrance à Paris, sous forme de subventions et d'avances remboursables.

Grâce aux moyens en provenance tant de l'Etat, que de ses partenaires, Bpifrance a pleinement mobilisé en 2014 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 1 091 millions € permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de plus de 3 milliards €, soit une croissance de 47% par rapport à 2013.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 878 millions €. Les objectifs initiaux ont été dépassés sur tous les programmes: +24% en matière d'aides individuelles (444 millions €), plus qu'un triplement (+223%) pour les programmes collaboratifs (434 millions €). Les prêts ont qu'en-à-eux presque doublé à 214 millions € (+91%).

Les principaux événements marquants sont le lancement de la French Tech, l'accroissement très significatif des aides, l'augmentation du volume des prêts Innovation (PA, PAI, PI, PI FEI), l'accélération de toutes les décisions et la volonté systématique de renouveler les entreprises aidées.

Mais l'activité de l'année 2014 a été surtout marquée par la mise en place du programme NOVA.

Sur les trois axes principaux du programme NOVA, la simplification, l'accompagnement des entreprises et le continuum de financement, de nombreuses réalisations peuvent être soulignées.

Concernant l'axe « Simplification » et en parallèle à la poursuite de l'amélioration de la lisibilité de l'offre et du positionnement orienté client, les travaux ont porté sur l'accélération des délais tant d'instruction que de décision et l'assouplissement des processus de dépôt pour les clients :

- division par trois des délais d'instruction des programmes collaboratifs,
- diminution de 23% des délais de décision pour les projets individuels,
- passage de 15 à 1 formulaire pour les demandes d'aides à l'innovation avec un taux de satisfaction de 93% de la part de nos clients.

La simplification des programmes collaboratifs s'est poursuivie avec la fusion du programme ISI dans PSPC et la mise en cohérence avec le programme FSN SAR, qui finance les projets du programme Société du numérique du PIA.

Concernant les actions visant un meilleur « Accompagnement » des entreprises financées, Bpifrance est un acteur majeur de l'initiative French Tech en tant qu'opérateur du fonds French Tech Accélération lancé en novembre 2014, mais surtout dans la mise en place des Bourses French Tech (330 bourses accordées en 2014) financées à 30% par l'INPI et l'animation des acteurs du Pass French Tech qui vise à accélérer la croissance des entreprises labélisées par l'écosystème de l'innovation (27 entreprises labélisées en 2014).

Bpifrance a également accueilli 9 entreprises dans son espace Start-up, ouvert un bureau Bpifrance à San Francisco, formé ses 150 chargés d'affaires Innovation au métier du Capital Innovation. Enfin, un effort important a été réalisé en faveur des jeunes entreprises (+30% pour les entreprises de moins de 5 ans).

Sur le front du « Continuum » de financement, Bpifrance a mis en place une gamme complète de prêts pour les entreprises en phase d'amorçage (PA, PAI) et de croissance (PI, Prefi CIR). Le montant total de ces prêts a atteint 214 millions € en augmentation de 90% par rapport à 2013.

Bpifrance est également opérateur du Concours Mondial de l'Innovation (Innovation 2030) visant à faire émerger les entreprises leaders de demain portant des innovations majeures et à fort potentiel sur les 7 ambitions identifiées par la commission présidée par Madame Anne Lauvergeon. 110 lauréats ont ainsi été financés sur la première phase de ce concours dans le cadre de délais d'instruction optimisés à deux mois.

Enfin Bpifrance a défini avec la FING, l'écosystème de l'innovation et les entrepreneurs, une nouvelle vision de l'innovation pour qualifier et financer toutes les formes d'innovations. Les outils de financement associés seront mis en place en 2015 dans le réseau de Bpifrance.

Toujours sur le plan qualitatif, il est à noter que le taux de renouvellement des entreprises aidées en aides à l'innovation a dépassé 80% et le nombre d'entreprises de moins de cinq ans accompagnées a progressé de près de 30%. De même, 58% des montants accordés dans le cadre des programmes collaboratifs sont accordés à des PME. Le secteur des technologies de l'information au sens large est largement en tête avec près de 60% des aides accordées (tous programmes confondus), suivi par les domaines des Ecotechnologies, de l'industrie et de la santé.

3.3.3. Activités par métier et chiffres clés

Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en millions €)	2013	2014
Aides individuelles	364	443
. Subvention	85	92
dont partenaires	42 %	39 %
. Avances Remboursables	127	145
dont partenaires	26 %	16 %
. Prêts à taux zéro	152	206
dont partenaires		7 %
Prêts de développement (en engagement)	113	215
. Prêts participatifs d'amorçage	19	50
. Préfinancement du CIR	36	37
. Prêts pour l'innovation	58	21
. Prêts pour l'Innovation FEI	-	105
. PIPC	-	2
Financement des projets collaboratifs	270	434
. FUI (subventions)	104	112
. ISI	92	56
dont subventions	29 %	40 %
dont avances remboursables	71 %	60 %
. PSPC	54	141
dont subventions	46 %	43 %
dont avances remboursables	54 %	57 %
. FIS (subventions)	20	42
. FSN SAR		62
dont subventions		98 %
. CMI (Concours Mondial d'Innovation) (Subventions)		21

- Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (AI)

	2014
TIC	54 %
Sciences de la vie	10 %
Ecotech	18 %
Industrie	17 %

- Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (Programmes collaboratifs)

	2014
TIC	49 %
Sciences de la vie	18 %
Ecotech	20 %
Industrie	13 %

Commentaires sur l'évolution de l'activité

Grâce aux moyens en provenance tant de l'Etat, que de ses partenaires, Bpifrance a pleinement mobilisé en 2014 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 1 091 millions € permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de plus de 3 milliards €, soit une croissance de 47% par rapport à 2013.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 878 millions €. Les objectifs initiaux ont été dépassés sur tous les programmes: +24% en matière d'aides individuelles (443 millions €), plus qu'un triplement (+223%) pour les programmes collaboratifs (434 millions €).

L'activité en matière de prêts, permettant le financement des phases d'amorçage, d'industrialisation et d'accélération des entreprises a fortement augmenté en 2014 à la fois en nombre et en valeur (+90% par rapport à 2013) de ces prêts. Le partenariat avec le FEI (Fonds Européen d'Investissement) a permis de libérer les contraintes financières du fonds de garantie. Les prêts Innovation (PI) ont ainsi varié en valeur entre 30 000 € et 2 millions €.

Les programmes relatifs aux projets collaboratifs se sont considérablement simplifiés : cet effort conjugué à la fusion des programmes ISI et PSPC et aux projets FSN SAR a permis l'augmentation spectaculaire des montants financés par rapport à 2014.

Activité Garantie

- Chiffres clés (en millions d'euros pour les montants)

ACTIVITÉ (hors ligne globale)	2013	2014	Evolution en %
Montant des risques (hors fonds internes)	3 455	3 482	+0,8%
Création	1 232	1 282	+4,0%
Transmission	588	652	+10,8%
Développement	793	809	+2,1%
Innovation	134	119	-11,2%
International	223	135	-39,6%
Trésorerie (1)	485	485	+0,1%
Répartition par type d'interventions garanties	3 455	3 482	+0,8%
Crédits bancaires	3 036	3 082	+1,5%
Fonds propres	143	111	-22,5%
Court terme	276	289	+4,6%
Nombre de concours garantis	86 049	86 207	+0,2%
Montant net des risques couverts	4 394	4 783	+8,9%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	12 719	13 520	+6,3%

(1) Fonds Court Terme + RT CCE



- Répartition des risques garantis par finalité (en pourcentage)

	2014
Création	36,8%
Transmission	18,7%
Développement	23,2%
Innovation	3,4%
International	3,9%
Trésorerie	14,0%
Total	100%

- Répartition des concours garantis par finalité (en pourcentage)

	2014
Création	26,2%
Transmission	16,7%
Développement	34,2%
Innovation	7,8%
International	3,2%
Trésorerie	11,9%
Total	100%

- Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage)

	2014
Industrie	25,3%
Construction	8,6%
Commerce - Transports	26,8%
Services aux entreprises	11,7%
Services à la personne	16,8%
Tourisme	10,8%

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'activité de garantie est globalement stable par rapport à celle de 2013, dans une volumétrie d'entreprises identique. Néanmoins, il faut souligner la croissance relativement significative des finalités les plus importantes que sont la Création et la Transmission, la légère progression de la finalité Développement et le maintien des fonds orientés vers le soutien de la Trésorerie.

Le secteur de l'Industrie a maintenu une activité similaire à son niveau de 2013 avec environ 25% des concours garantis, le secteur Commerce-Transports restant la première activité soutenue en 2014.

- Chiffres clés de Bpifrance Régions (en millions d'euros pour les montants)

Activité (en millions €)	2013	2014	Evolution en %
Montant des concours garantis	768	786	+2,3%
Création	153	165	+7,8%
Transmission	293	314	+7,1%
Développement	151	162	+7,2%
Trésorerie	170	145	-14,7%
Répartitions par type d'interventions garanties	768	786	+2,3%
Crédits bancaires	766	786	+2,3%
Fonds propres	3	0	ns
Nombre de concours garantis	2 657	2 618	-1,5%
Montant net des risques couverts	224	245	+9,7%
Encours total de risque au 31 décembre	641	693	+8,1%

- Répartition des concours garantis par secteur d'activité

	2014
Industrie	27,7%
Construction	11,0%
Commerce - Transports	23,3%
Services aux entreprises	12,9%
Services à la personne	15,6%
Tourisme	9,5%

Intervenant en cogarantie avec les fonds nationaux, les fonds régionaux présentent une croissance d'activité plus marquée vers les finalités Création, Développement et Transmission, et plus centrée sur le secteur de l'Industrie.

Activité Financement

- Répartition par nature de concours

Activité (en millions €)	2013	2014	Evolution en (%)
Financement			
Production nouvelle (2)	5 073	5 752	+13,4%
Encours au 31 décembre (1) (2)	17 842	21 075	+18,1%
Cofinancement Moyen et Long Terme	3 697	3 781	+2,3%
Prêt à Long et Moyen Terme	2 413	2 506	+3,8%
Crédit-Bail	1 284	1 275	-0,7%
Prêts de développement (2)	1 376	1 972	43,3%
Dont Prêt de croissance	791	665	-15,9%
Dont Prêt à la Création d'Entreprise	63	58	-7,9%
Court Terme			
Mobilisation de Créances	3 244	3 557	+9,6%
Préfinancement du CICE	795	2 350	+196%

(1) Hors Financement Court Terme

(2) Dont Prêts de Financement de l'Innovation 2013 : 113 - 2014 : 214

- Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

	2014
Industrie	28,6%
Construction	4,1%
Commerce - Transports	24,8%
Services aux entreprises	12,0%
Services à la personne	25,6%
Tourisme	4,9%

- Répartition des concours PCE uniquement par secteur d'activité

	2014
Industrie	6,3%
Construction	21,9%
Commerce - Transports	31,4%
Services aux entreprises	10,8%
Services à la personne	17,5%
Tourisme	12,1%

Commentaires sur l'évolution de l'activité

En Moyen et Long Terme, l'encours au 31 décembre 2014 atteint un niveau historique à 21 milliards €, soit une hausse de 18% en un an, légèrement au-dessus des hypothèses du PMT. C'est la conséquence à la fois d'un niveau d'engagements supérieur au budget 2014 (5,7 milliards € d'engagement pour 5,4 milliards € visés) et d'une très bonne qualité de crédit de l'encours. Les 3,2 milliards € d'accroissement de l'encours au 31 décembre 2014 se répartissent à hauteur de +1,8 milliard € (+13%) en prêts classiques et de façon moindre en crédit-bail, et de +1,4 milliard € (+32%) en Prêts de Développement. Ces derniers ont été particulièrement dynamiques en 2014 (1,9 milliard € d'engagements nouveaux) grâce notamment au Prêt Numérique adossé aux ressources du CGI, au Prêt d'Avenir, dont 80% a vocation à être cédé à AG2R, et à la gamme des Prêts de Développement Innovation dont la production a doublé en 2014.

En Court Terme, l'encours au 31 décembre 2014 atteint lui aussi un record : 3,4 milliards € (+82%). L'activité classique de mobilisation de créances a connu une croissance de 10% qui se traduit par un encours supplémentaire de plus de 170 millions € au 31 décembre 2014 (1,4 milliard€ : +14%). L'encours du Préfinancement du CICE triple quant à lui en un an pour dépasser 2 milliards €. D'une part les engagements ont été massifs en 2014 (2,3 milliards € contre 800 millions € en 2013), et d'autre part Bpifrance porte l'encours des "non PME" pendant trois exercices, ce qui se traduit par une accumulation des générations.

Focus International

- Bpifrance, une présence forte au cœur de l'Europe

En 2014, Bpifrance a renforcé sa présence au cœur des problématiques européennes. En se dotant d'un bureau de représentation à Bruxelles, en commun avec la Caisse des Dépôts, Bpifrance promeut son savoir-faire dans le cadre européen et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques européennes. Bpifrance inscrit en particulier son action dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et du Livre vert relatif au financement de long terme de l'économie européenne.

2014 a également vu le renforcement de partenariats existants avec des acteurs européens, notamment avec la KfW ou encore la Cassa Depositi e Prestiti, mais également le développement d'un partenariat avec la British Business Bank, nouvellement créée. Ces partenariats visent entre autres à mettre en place des dispositifs communs à destination de l'internationalisation des PME.

- L'Afrique, une source de croissance au cœur des préoccupations de Bpifrance

2014 a vu Bpifrance s'engager plus fortement dans la promotion du continent africain comme relais de croissance pour les PME et ETI françaises. Par l'élaboration d'un plan Afrique ambitieux, il s'agit avant tout de rendre visible et accessible le continent africain pour les PME et ETI françaises.

Bpifrance a d'abord renforcé ses partenariats avec deux institutions de poids sur le continent. D'une part, l'accord concrétisé avec le Groupe AFD vise à renforcer la coopération et à favoriser la complémentarité de nos interventions afin de contribuer au développement à l'international des entreprises françaises, en particulier sur le continent africain. L'accord vise également à améliorer la lisibilité du dispositif public d'accompagnement et de soutien financier destinés aux entreprises françaises souhaitant se porter sur les marchés internationaux.

D'autre part, l'accord avec Attijariwafa Bank pose les bases très concrètes de la mise en relation entre entreprises françaises et marocaines, comme du déploiement d'une garantie bancaire internationale devant permettre aux entreprises françaises de se développer au Maroc, comme dans le reste de l'Afrique.

Bpifrance partage par ailleurs, depuis de nombreuses années, son expertise avec des institutions étrangères désireuses d'élargir leur offre à destination de leur tissu d'entreprises. C'est ainsi qu'en 2014, Bpifrance a apporté son savoir-faire pour la création du Fonds de Garantie de Djibouti au même titre qu'à la mise en place du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires du Sénégal.

La réussite de ces missions permet également d'entrevoir des développements futurs avec ces établissements nouvellement créés, au service des entreprises françaises souhaitant se porter sur ces marchés.

3.3.4. Structure et gestion financière de Bpifrance Financement

Les marchés financiers en 2014

L'année 2014 aura été marquée par une forte baisse des taux longs. Alors qu'aux USA, la FED aura mis fin à son troisième programme de « Quantitative Easing » sans provoquer de remous sur les marchés, la BCE aura préparé le sien tout au long de l'année.

Face à une croissance atone et l'émergence d'un risque de déflation, la Banque Centrale Européenne a usé de ses outils les plus accommodants, en commençant en mai par une nouvelle baisse de son principal taux directeur jusqu'à seulement 0.05%. En conséquence, le taux de dépôts des banques est devenu négatif et se situe désormais à -0,20%. Au deuxième semestre, la BCE a instauré un nouveau TLTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations), en soutien aux banques de crédit, sur une durée de quatre ans. Le précédent TLTRO datait de début 2012 et avait été instauré sur une durée de trois ans. Enfin, au deuxième semestre, la BCE a amorcé son propre programme de « QE » en achetant massivement des titres de type « covered bonds », avant d'annoncer son élargissement aux titres des Etats de la zone euro et de leurs agences. Ce programme prendra effet en mars 2015 pour un montant mensuel de 60 milliards €, sur une durée prévisionnelle de 18 mois.

Devant cette armada de mesures d'assouplissement quantitatif, les taux d'intérêts à long terme dans la zone Euro ont atteint à leur plus bas historique. Les taux des obligations des pays périphériques, qui ont connu de fortes tensions ces dernières années ont ainsi bénéficié d'une relative accalmie. Dans un contexte où la BCE a su réinstaurer de la confiance, le spread de la France vis-à-vis de l'Allemagne s'est également sensiblement réduit à +0,25% contre +0,55% à fin 2013. On a ainsi observé une chute du taux de l'OAT 10 ans de plus de 160 bp sur l'exercice, baissant de 2,50% à seulement 0,86% de rendement au 31 décembre 2014.

Bpifrance qui bénéficie de la même note que l'Etat français, a donc pu porter son encours d'émissions obligataires à 11 milliards € dans d'excellentes conditions.

La forte décrue des taux aura aussi permis aux marchés d'actions européennes de compenser les effets du ralentissement économique. L'indice Eurostoxx ou encore le CAC 40 terminent ainsi l'exercice au même niveau qu'ils l'avaient commencé, avec respectivement +1,50% et -0,21% de variation.

L'instauration de mesures incitatives en Europe cette année alors qu'elles prenaient fin aux USA, a provoqué une variation significative sur le cours de change de l'Euro. La monnaie unique européenne a ainsi perdu 15% de sa valeur contre le Dollar (1,37 dollar pour 1 euro à fin 2013 contre 1,21 au 31 décembre 2014).

Les taux devraient rester aussi bas tout au long de l'année, sauf pour la Grèce, toujours malade de sa dette.

La structure financière de Bpifrance Financement

Le total du bilan consolidé de Bpifrance Financement s'élève à 40,2 milliards € au 31 décembre 2014, contre 34,7 milliards € au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 5,5 milliards €. Avec une progression comparable à celle de l'an dernier (16%), le total du bilan a augmenté de 10,3 milliards € en deux ans. La forte croissance de l'activité s'est poursuivie : les encours de crédits aux entreprises augmentent de 4,8 milliards € (+24%), alors que la progression des actifs financiers s'est ralentie (10,8% en 2014 contre 14% en 2013).

La structure du bilan reflète cette évolution : les crédits à la clientèle (dont 83% de crédits aux entreprises et 17% de dépôts auprès du Trésor Public) représentent près de 74% du total de l'actif, contre 71% au 31 décembre 2013, les actifs financiers représentant 20% du total du bilan.

Les crédits aux entreprises s'élèvent à 24,5 milliards € au 31 décembre 2014, contre 19,7 milliards € le 31 décembre 2013. Les différents encours évoluent de la manière suivante :

- comme les années précédentes, le crédit-bail immobilier (+7%) et le crédit-mobilier (+8 %) sont en plus faible progression que les prêts à moyen et long terme (+17%),
- avec une progression de 27% en 2014, après +14% en 2013, les prêts de développement représentent maintenant 19% des encours de crédits aux entreprises,
- les crédits de trésorerie poursuivent leur progression (+ 79%) avec la montée en puissance du CICE.

L'évolution des engagements hors bilan en faveur de la clientèle au titre d'accords de financement traduit la progression de cette activité : 5,1 milliards € au 31 décembre 2014, contre 4,8 milliards € au 31 décembre 2013.

Les engagements au titre d'accords de garantie sont pratiquement stables : 11,9 milliards € au 31 décembre 2014 contre 11,8 milliards € au 31 décembre 2013.

Le montant total des actifs financiers au 31 décembre 2014 s'élève à 8 085 millions €, en hausse de 787 millions € par rapport à fin décembre 2013. Il est désormais à 90% constitué du portefeuille associé à l'activité de crédit. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 7 204 millions € de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, correspondant à hauteur de 5 958 millions € à des OAT achetées dans le cadre de la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit et, pour le solde, au placement des fonds de garantie de Bpifrance régions.
- 174 millions € de titres de placement : il s'agit de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère (152 millions €) et, pour le solde, de titres détenus par les structures consolidées du groupe en charge de l'activité de capital-investissement (22 millions €).
- 32 millions € de titres de participations, montant en progression significative par rapport à l'an dernier, notamment du fait du transfert à Bpifrance Financement des participations détenues par SOFIREL, suite à l'absorption de cette société par Transmission Universelle de Patrimoine.
- 588 millions € comptabilisés à l'actif au titre des opérations d'échange de taux d'intérêts présentant une valorisation positive ; celles présentant une valorisation négative étant inscrites au passif pour 597 millions €.
- 87 millions € d'actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat, qui ne sont pas liés à une activité de marché pour compte propre, mais à l'exercice d'une activité de capital-investissement au travers de fonds communs de placement à risque.

Au 31 décembre 2014, la répartition du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle de Bpifrance Financement, soit 19,2 milliards € d'encours, est la suivante :

- 11,3 milliards €, soit 59%, sous forme d'émissions sur le marché obligataire,
- 4,4 milliards €, soit 23%, sous forme d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD
- 1,6 milliard €, soit 9%, sous forme d'emprunts auprès de l'EPIC BPI-Groupe, notamment dans le cadre du Programme « Investissements d'Avenir »,
- 0,9 milliard €, soit 4%, sous forme d'emprunts bilatéraux auprès d'institutions financières internationales,
- 1 milliard €, soit 5%, sous forme d'opérations de financement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions s'établissent à un montant de 5,6 milliards € au 31 décembre 2014, contre 5,4 milliards € au 31 décembre 2013, soit une légère augmentation (4%).

Comme l'année précédente, en l'absence d'opérations sur le capital et de variations importantes des résultats latents en 2014, l'augmentation des capitaux propres de Bpifrance Financement de 123 millions € entre le 31 décembre 2013 (2 712 millions €) et le 31 décembre 2014 (2 836 millions €) est essentiellement due au résultat de l'exercice.

La gestion financière de Bpifrance

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics dans une totale maîtrise des expositions aux risques inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risques (inhérents aux opérations sur les marchés) qui ne relèvent pas de son cœur de métier, Bpifrance Financement n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière.

● Activité Financement

Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail. A cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées, soit par le recours aux instruments financiers, soit par la constitution de portefeuilles d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions de marché. A cet égard, il s'est donné pour objectif de disposer d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.



Bpifrance Financement a poursuivi en 2014 la montée en puissance de son programme d'émission de titres obligataires (Euro Medium Term Programme) permettant de faire appel au marché dans des conditions très souples, par des opérations publiques ou privées qui viennent s'inscrire dans un dispositif juridique préétabli. La progression des volumes d'émissions s'est accompagnée d'une plus large diffusion des titres auprès des souscripteurs internationaux.

L'encours des ressources obligataires enregistre une forte progression par rapport à l'an dernier (+ 41%), avec un total d'émissions sur l'année proche de 3,4 milliards €, soit :

- 400 millions € d'une durée 3,5 ans, par assimilation à une émission lancée en mai 2012, et 500 millions € d'une durée de 2 ans, dans le cadre de deux émissions publiques successives réalisées au mois de février,
- 500 millions €, d'une durée de 5 ans, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de mai,
- 1 250 millions €, d'une durée de 2 ans, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de juin,
- 600 millions € d'une durée de 7 ans dans le cadre d'une émission publique et 100 millions € dans le cadre d'un placement privé, au mois d'octobre.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2014 a été complété par un tirage de 300 millions € sur l'emprunt de 750 millions € accordé en 2013 par la Banque Européenne d'Investissement pour le financement de l'innovation, d'une part, et par des tirages auprès de la Banque Centrale Européenne, dans le cadre du TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de 300 millions € en septembre puis 700 millions € en décembre, d'autre part.

Le programme EMTN a ainsi représenté 72% du refinancement à moyen et long terme de Bpifrance Financement en 2014. La structure de ce refinancement est la suivante au 31 décembre 2014 : le marché obligataire représente désormais 59% des encours ; la Caisse des Dépôts, 19% ; les banques (y compris la BCE), 15%, et l'Etat, 7 %.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (titres de créances négociables et titres donnés en pension livrée) s'établit à 7 milliards € au 31 décembre 2014, contre 5,7 milliards € au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 24%. Cette augmentation est notamment due au développement des opérations de pensions livrées sur des titres de l'Etat français achetés dans le cadre des opérations de couverture de la position de taux. Ces opérations atteignaient ainsi un montant de 4 482 millions € au 31 décembre 2014, contre un montant de 4 272 millions € au 31 décembre 2013. Les encours de titres de créances négociables se sont élevés à 2,5 milliards € au 31 décembre 2014, contre 1,4 milliard € au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 81%, notamment due au redémarrage des émissions de BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables), qui représentent un encours de 530 millions € au 31 décembre 2014.

Sur l'année 2014, Bpifrance Financement a émis un montant total de 6,3 milliards € de certificats de dépôts, dont 67% à moins de 3 mois, 15% à moins de 6 mois et 18% à 6 mois et plus. Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne s'élèvent à 1 000 millions € au 31 décembre 2014, en légère diminution par rapport à la fin de l'exercice précédent (-190 millions €) ; il s'agit uniquement des ressources recrutées dans le cadre du TLTRO.

Le montant global du portefeuille de titres de Bpifrance Financement rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2014 à 6 495 millions €. Il est composé essentiellement d'OAT et de BTAN (6 159 millions €, soit 95%) et comporte par ailleurs des obligations émises par des agences publiques (194 millions €) ou des grandes banques commerciales européennes (22 millions €), et des « covered bonds » (72 millions €).

Les placements de trésorerie ont pris la forme d'achats de certificats de dépôts, d'une durée moyenne de deux mois, émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P1, pour un montant global sur l'année de 548 millions € ; leurs encours atteignent 48 millions € au 31 décembre 2014. Au total, on constate que les placements de Bpifrance Financement sont effectués auprès de contreparties de tout premier rang.

● Activité Garantie

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan de Bpifrance Financement et au plan régional sur celui de Bpifrance Régions.

Le montant global des actifs financiers en représentation des « Fonds de Garantie » de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions s'établit au 31 décembre 2014 à 4 319 millions €, soit une baisse de 172 millions € par rapport à fin décembre 2013. L'essentiel de ces actifs est désormais constitué de dépôts à terme à l'Agence

France Trésor (3 459 millions €) dont les échéances ont été ajustées, selon un pas semestriel présentant une maturité moyenne répliquant l'écoulement attendu des fonds de garantie. Le solde des actifs est placé en obligations émises par des agences ou des grandes banques (177 millions €), et en titres de créances négociables (529 millions €). Les achats de certificats de dépôts, majoritairement d'une durée supérieure à 3 mois, se sont ainsi élevés à 645 millions € en 2014 ; ils ont porté sur des titres émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P1 et, pour le solde, ils ont été complétés par des acquisitions de bons à moyen terme (BMTN) à hauteur de 121 millions €.

3.3.5. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés

Les risques de crédit

Conformément à la réglementation, le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe bénéficiaire⁶.

Bpifrance Financement est exposé au risque de crédit pour les clients bénéficiant d'un crédit ou d'une garantie.

Ses encours sont concentrés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises.

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit de Bpifrance Financement s'élève à 54,4 milliards € au 31 décembre 2014 contre 47,9 milliards€ au 31 décembre 2013.

En 2014, les activités et produits suivants ont contribué plus particulièrement à l'augmentation de cette exposition maximale :

- L'activité PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme), dont l'accroissement de 2,8 milliards € est porté d'une part en prêts classiques par le financement des ENR (Energies Renouvelables) et d'autre part en prêts de développement grâce notamment à deux nouveaux produits orientés vers les PME et ETI, le Prêt Numérique et le Prêt d'Avenir ;
- L'activité FCT (Financement Court Terme) connaît une augmentation de 1,5 milliard €, essentiellement en raison du préfinancement du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

- Concentration des risques de crédit

Des informations détaillées relatives à l'exposition, la gestion et la mesure des risques sont communiquées dans la note 8 (cf. 8.2 pour les Risques de crédit).

L'activité du groupe Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

Les opérations sont diversifiées tant par produit que par secteur d'activité.

Cette diversification des risques envers la clientèle est encadrée par un dispositif de limites⁷ élaboré en fonction des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement :

- Limites globales par groupe bénéficiaire client, tous produits confondus,
- Limites particulières par groupe de produits,
- Limites sectorielles (secteur d'activité selon le code NAF des entreprises) pour les activités de prêts directs (PMLT, FCT),

⁶ « groupe de clients » du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) no 575/2013

⁷ article 33 du règlement bancaire 97-02

Une surveillance de ces limites est exercée par plusieurs Directions de Bpifrance Financement et un reporting est effectué trimestriellement au Comité des Risques Groupe.

- Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances envers la clientèle (PLMT, FCT, CBI et CBM) sont ventilés en 3 catégories : sains pour 22 910,50 millions € (96%), en souffrance pour 818,4 millions € (3,40%) et dépréciés pour 142,6 millions € (0,60%)

Dans le cadre de ses activités visant à soutenir l'économie, Bpifrance s'appuie également sur un dispositif de fonds de garantie qui correspondent à des dotations budgétaires des Pouvoirs Publics (fonds nationaux ou régionaux).

Au final, le coût du risque⁸ net ressort à 57,6 millions € en 2014 contre 75,7 millions € en 2013.

Les 57,6 millions € comprennent notamment une dotation à la dépréciation collective pour 32,4 millions €, et une dotation à la dépréciation individuelle pour 25,2 millions €.

Les risques sur l'activité financière

- Le risque de contrepartie sur actifs financiers

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers. Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la Note 10 sur les comptes consolidés.

Selon cette définition, le risque de contrepartie représentait un enjeu de 8 187 millions € au 31 décembre 2014, contre 7 260 millions € au 31 décembre 2013. Cette augmentation de près de 1 milliard € est due à la poursuite des achats d'OAT en guise de couverture de taux d'émissions obligataires, à l'augmentation des remplacements des fonds de garantie, notamment de Bpifrance Régions, et une situation de trésorerie significativement excédentaire en fin d'année.

(en millions d'euros)	Risques de contrepartie au 31/12/2014					
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Administrations centrales	0,0	102,5	213,2*	6 492,1	6 807,7	83,2%
Etablissements de crédit	22,9	49,2	594,8	705,0	1 371,9	16,8%
Entreprises	0,0	0,0	0,0	7,2	7,2	0,1%
Total des risques de contrepartie	22,9	165,7	460,0	6 634,1	7 259,7	
Titre de l'activité de portefeuille	1,2	21,8			23,0	
Titres de participation	62,4	31,9			94,4	
Total des actifs financiers	86,6	205,4	808,0	7 204,3	8 304,2	

* Les prêts interbancaires garantis par des pensions livrées sur OAT ont été considérés comme des risques sur l'administration centrale

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par Bpifrance Financement sont quasi-exclusivement effectuées avec des administrations publiques (83,2%), essentiellement l'Etat français et des établissements de crédit (16,8%). Le solde des encours est constitué d'une exposition sur une entreprise publique française.

⁸ Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau « A » des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il résulte de cette politique que 88% de l'encours est constitué d'opérations avec des contreparties notées Aaa et Aa1 (cf. Tableau de Ventilation des autres actifs sains par catégorie comptable dans la note 8 des annexes des comptes consolidés).

Les autres actifs financiers, qui ne sont pas considérés comme des risques de contrepartie, relèvent en quasi-totalité de l'activité de capital investissement, soit directement au titre des sociétés consolidées (23 millions €), soit indirectement à travers des parts d'OPCVM (62 millions €). Le solde des titres (32 millions €) est constitué des autres participations de Bpifrance Financement.

● Le risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, leur risque résiduel est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non par leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

● Les risques financiers

Le risque de marché

Le risque de marché recouvre le risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations.

La liquidité des actifs est une composante fondamentale du risque de marché. En cas d'insuffisance ou d'absence de liquidité (suite par exemple à une diminution du nombre des transactions ou à un déséquilibre dans l'offre et la demande de certains actifs) un instrument financier ou tout autre actif cessible peut ne pas pouvoir être cédé à sa valeur réelle ou estimée.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité recouvre le risque pour Bpifrance Financement de ne pouvoir faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent dues.

Le risque de liquidité est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Au 31 décembre 2014, le coefficient de liquidité mis en place dans le cadre de la réglementation Bâle III (LCR) est estimé à 600 % (signe d'un niveau de trésorerie très satisfaisant au regard des échéances à court terme).



Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour Bpifrance Financement de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

La gestion du risque de taux de Bpifrance Financement au titre du métier « Financement » vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en terme d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flow futurs (risque de prix).

Gérée globalement, au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la position de taux de Bpifrance Financement au risque de revenu et au risque de prix présente au 31 décembre 2014 une exposition très inférieure aux limites autorisées :

- Une baisse à 0% de l'Euribor 3 mois au cours des 12 prochains mois aurait un impact négatif évalué à 0,4 million € sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de - 1 % se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à - 1,7 million €.

Le risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour Bpifrance Financement de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro. Bpifrance Financement peut être exposé aux risques liés aux évolutions des taux de change entre les différentes devises.

Les opérations en devises conduites par Bpifrance Financement demeurent très peu nombreuses et font toutes l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

Le risque lié aux prises de participations de Bpifrance Financement dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises

Dans le cadre de l'exercice de son activité de financement, Bpifrance Financement est exposé au risque de pertes lié à ses investissements directs ou indirects dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises.

L'exposition à ce risque est au 31 décembre 2014 de 27 millions € à travers les filiales consolidées du groupe et de 71 millions € à travers des parts d'OPCVM.

Les autres risques

- Les risques opérationnels (y compris juridiques, comptables, environnementaux, de conformité et de réputation)

Les risques opérationnels recouvrent les risques de pertes du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs accidentels ou non. Les procédures internes comprennent notamment les ressources humaines et les systèmes d'information. Les événements extérieurs comprennent entre autres les inondations, les incendies, les tremblements de terre, la fraude ou même les attaques terroristes.

Les risques opérationnels recouvrent le risque de procédure ou sanction gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. A la date du présent document de référence, à la connaissance de Bpifrance Financement, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ne peut ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Bpifrance Financement.

- Assurances et couvertures des risques

À hauteur de 200 millions € tous risques confondus, les polices d'assurances souscrites couvrent essentiellement les risques liés au patrimoine immobilier du groupe Bpifrance y compris les risques spécifiques (risque de crue centennale), ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat tous risques informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique pour une valeur déclarée de 13,25 millions €. Ce contrat comporte, en outre, une garantie de reconstitution des informations à hauteur d'un million d'euros et une garantie complémentaire de frais supplémentaires d'exploitation à hauteur de cinq millions d'euros.

- Les risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques inhérents à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de Bpifrance Financement à exécuter sa stratégie.

- Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques au pays où Bpifrance Financement exerce ses activités

Bpifrance Financement est soumis à des risques de pertes provenant de nombreuses évolutions défavorables des secteurs politiques, économiques et légaux, notamment les variations des devises, l'instabilité sociale, les changements des politiques gouvernementales ou celles des banques centrales, l'expropriation, la confiscation des actifs et les changements dans la législation relative au droit de propriété.

Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2014, le ratio de solvabilité de Bpifrance Financement s'élève à 10,97 %

Ratio de solvabilité* : fonds propres et risques pondérés

(en millions €)	31/12/2013	31/12/2014
Fonds propres réglementaires	3 394	3 335
dont fonds propres de base	2 630	2 768
dont fonds propres complémentaires (1)	763	567
Risques pondérés	26 311	30 412
Risque de crédit	24 930	29 299
Éléments de bilan	18 282	21 150
Éléments de hors-bilan (2)	9 034	8 149
Risque opérationnel	1 347	1 058
Credit Value Adjustment (CVA)	34	55
Ratio de solvabilité	12.90%	10.97%
dont fonds propres de base	10.00%	9.10%
(1) dont :		
Fonds de garantie	376	288
Fonds de réserve	387	279
Titres subordonnés à durée indéterminée	0.0	0.0
Titres subordonnés remboursables	0.0	0.0
(2) dont instruments financiers à terme	10	42

* Ratio de solvabilité au 31 décembre 2013 suivant les règles CRD 4 mises en vigueur au 1^{er} janvier 2014

L'évolution du ratio de solvabilité entre 2013 et 2014 résulte :

- d'une augmentation des risques pondérés engendrée principalement par la forte hausse des encours de cofinancement ;
- d'une évolution contrastée du numérateur avec d'une part une progression des fonds propres de base grâce au résultat net non distribué, et d'autre part la diminution des fonds propres complémentaires en raison de la fin progressive de l'éligibilité des fonds de garantie au regard de la réglementation européenne CRD 4 (période de grandfathering jusqu'en 2022).



La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques impose une déclaration à chaque fin de trimestre.

La mise en œuvre au 1er janvier 2014 du règlement européen UE 575/2013⁹, conformément au règlement d'exécution UE 680/2014¹⁰, a élargi l'exigence déclarative trimestrielle aux vingt risques les plus grands, ainsi que les dix risques les plus grands relatifs aux établissements de crédit et les dix risques les plus grands relatifs aux entités financières non réglementées¹¹.

Un grand risque est une exposition sur un client ou un groupe de clients liés dont la valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres éligibles de l'établissement déclarant¹², sans que cette exposition ne puisse dépasser 25% desdits fonds propres¹³.

La déclaration au 31/12/2014, établie sur base consolidée, est la suivante :

Au 31/12/2014	Nombre de Grands Risques	Cumul des Grands Risques ¹⁴
Bpifrance Financement	3	36,17%

Les réglementations prudentielles s'appliquant sur une base sociale

Au cours de l'exercice 2014, le ratio de liquidité de Bpifrance financement est resté supérieur à la norme réglementaire de 100%. Calculé conformément à l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, le ratio de liquidité de Bpifrance Financement est de 213% au 31 décembre 2014.

Une analyse plus détaillée des risques est présentée dans la Note 8 de l'annexe comptable.

3.3.6. Résultats consolidés et sociaux de Bpifrance Financement

Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de Bpifrance Financement sont établis depuis le 1er janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par l'IASB, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union européenne.

● Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire s'élève à 549,6 millions € contre 480,8 millions € en 2013. Cette progression est essentiellement portée par l'activité de financement servie par une production soutenue de nouvelles opérations de crédit à moyen long terme et le développement des activités de financement court terme.

Concernant la filière garantie l'encours moyen utilisé atteint désormais 12,7 milliards € en hausse de 6,7% malgré la baisse des encours sur les fonds du plan de relance. Cette hausse se traduit par un niveau de commissions à près de 83,3 millions € en hausse de 7,4 millions €. Les produits financiers, pour leur quote-part revenant à Bpifrance Financement, qui sont représentatifs du placement des actifs financiers majoritairement à l'AFT représentent un montant de 6,9 millions €.

Concernant la filière innovation, le PNB généré au titre de l'activité d'aide à l'innovation est marqué par une forte baisse à 15,1 millions € contre 48,7 millions € en raison de l'annulation de la subvention de fonctionnement qui n'est pas compensée par le développement de ressources propres.

⁹ Articles 387 à 403 du règlement UE 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

¹⁰ Art. 19 du règlement d'exécution UE 680/2014 du 16 avril 2014 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne l'information prudentielle à fournir conformément au règlement susmentionné

¹¹ Art. 394 du règlement susmentionné

¹² Art. 392 du règlement susmentionné

¹³ Art. 395 du règlement susmentionné

¹⁴ En % des Fonds propres réglementaires

Concernant la filière financement, le niveau d'activité en 2014 des produits de financement à moyen et long terme qui a été de 5,7 milliards € contre 5 milliards en 2013 permet aux encours moyens de progresser à 19,1 milliards € et donc d'accroître le volume de la marge commerciale (intérêts facturés, produits accessoires, commissions diminués du coût du refinancement normatif). En 2014, l'activité de financement du poste client a également fortement progressé avec l'installation du financement du CICE qui complète l'activité traditionnelle et la dépasse en terme d'encours. La marge commerciale de cette activité en forte hausse, représente à 86 millions € près de 26% de la marge totale.

L'activité de capital développement au travers d'Avenir Entreprise et d'Avenir Tourisme est en nette hausse à 10 millions €. Enfin, les conditions de refinancement favorisées par la garantie donnée par l'Epic ont permis encore cette année de générer des produits financiers complémentaires.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante et charges d'investissement) s'élèvent à 331,2 millions € en hausse de 11% par rapport à 2013 et accompagne ainsi la progression de l'activité de la société. Le coefficient d'exploitation, en légère baisse, est de 60,2% contre 61,8% en 2013 et demeure à un niveau exceptionnellement bas.

Le coût net du risque s'élève en 2014 à 57,6 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective de 32,4 millions € et un coût du risque sur les opérations individuelles en baisse de 36% à 25,2 millions €.

Le résultat net part du groupe ressort à 99,1 millions €.

- Le bilan

Le total du bilan s'élève à 40,2 milliards € en progression de 5,5 milliards €.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 2,8 milliards € fin 2014.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 3,9% des encours à la clientèle. Les créances douteuses brutes sont provisionnées à hauteur de 24,6%. Le montant total des dépréciations s'établit à 909 millions € et représente 3,7% des encours totaux.

Le montant net des Aides au financement de l'innovation représente 569 millions € après 645,6 millions € de dépréciation collective.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan consolidé s'élève à 40,2 milliards d'euros, en hausse de 15,7% par rapport au 31 décembre 2013. Le ratio du rendement des actifs s'élève en 2014 à 25 points de base.

Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 24,1 millions € générant une variation de la réserve latente sur les opérations de crédit-bail de 69,2 millions €.

Les soldes des comptes fournisseurs recensés s'élèvent au total à 8 607 milliers € à la fin de l'année 2014.

Ce montant porte sur des factures de frais généraux divers pour 295 milliers € et des factures relatives à des opérations de crédit-bail pour 8 312 milliers €.

Un retard de paiement de 538 milliers € a été constaté.



3.3.7. Perspectives pour 2015

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Pour 2015, il est prévu une capacité d'intervention de 5,7 milliards € pour le financement à moyen et long terme, selon les axes stratégiques du Plan à Moyen Terme de Bpifrance.

Ainsi, le financement classique à long et moyen terme devrait s'établir à 3,8 milliards € (+1% des engagements 2014), avec une part croissante attendue en faveur de la TEE (800 millions €) et sur l'international, grâce notamment au Crédit Export lancé début 2015 (objectif de 100 millions € en première année).

Les Prêts de Développement visent à nouveau une croissance à deux chiffres pour atteindre 1,9 milliards € d'engagements en 2015, dont un quart spécifiquement dédié à l'export. Les dotations du Commissariat Général à l'investissement permettront à Bpifrance Financement de distribuer, outre le Prêt Robotique lancé en fin d'année 2014, de nouveaux produits comme les Prêts Verts, le Prêt Croissance Industrie,... pour représenter un autre quart.

Le financement du court terme visera quant à lui 6,85 milliards € d'engagements en 2015, qui se décomposeront en 3,1 milliards € (+30%) pour le préfinancement du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE), et 3,75 milliards € (+7%) pour la mobilisation de créances, qui s'est ouverte en octobre 2014 aux créances nées à l'étranger, et pour lesquelles on visera 200 millions €.

Garantie et financement délégué aux banques

En garantie, il est prévu en 2015 le même niveau d'activité qu'en 2014, soit 3,8 milliards €.

S'agissant des fonds classiques, les finalités Création et Transmission conserveront leur place majeure à presque 2 milliards € de risque, tant sur les fonds nationaux que régionaux. Une hausse est anticipée sur les fonds de soutien à la trésorerie (Renforcement de la Trésorerie et Préfinancement du CICE), dont le niveau d'activité est attendu à 375 millions €. L'arrêt du Prêt à la Création d'Entreprise de Bpifrance, programmé pour mars 2015, sera plus que compensé par les nouvelles modalités de garantie des prêts bancaires consacrés à la Création.

L'évolution majeure du métier de la garantie en 2015 concerne les modalités de délégation aux banques. Jusqu'à réservée aux TPE et à des montants inférieurs à 100 000 €, la délégation sera désormais possible pour les banques qui le souhaitent jusqu'à 200 000 €, et pour toutes les PME, quelle que soit leur taille.

Innovation

L'activité Financement de l'Innovation est au cœur du plan stratégique de Bpifrance et elle se situera en 2015 dans le prolongement des orientations de 2014. Après la très forte croissance de 2014, 2015 sera marquée par une augmentation plus modérée de l'activité de l'ordre de 10%, notamment au sein du programme AI grâce aux contributions des partenaires et des Régions, mais également dans le cadre du PIA avec le lancement du programme PIAVE (Projets Industriels pour l'AVENir) et la poursuite du CMI. La mise en place de frais de dossiers de façon systématique sur toutes les aides devrait permettre de générer à terme un revenu de l'ordre de 15 millions €.

La suite du plan NOVA devrait permettre l'amplification de la dynamique créée en 2014.

Concernant la simplification, les efforts seront principalement consacrés au lancement de la vision « Innovation Nouvelle Génération » et à la mise en place de financements en prenant en compte tous types d'innovation. Le lancement du référentiel en janvier doit être prolongé par des séances d'informations et de débats auprès de tous les partenaires en France mais aussi en Europe afin de partager cette vision. La dénomination « Bourse French Tech » désignera en 2015 les petites aides en subvention pour les très jeunes entreprises, quelle que soit la nature de leurs innovations.

Concernant l'accompagnement, le « Pass French Tech » pourrait se déployer sur de nouvelles régions, en prenant en compte les Métropoles. Bpifrance inaugurera Le Hub destiné à accueillir des jeunes entreprises et leurs partenaires au sens large. Bpifrance USA poursuivra et amplifiera ses actions en 2015.

Concernant le continuum de financement, des actions volontaristes seront poursuivies pour améliorer les accès aux financements par investissement en créant des formations permettant à chaque métier de mieux appréhender les compétences de l'autre. Le financement en soutien à l'investissement sera reconduit et amplifié. Le lancement de la nouvelle vision de l'Innovation, « Innovation Nouvelle Génération » devrait permettre d'accroître de façon significative le financement de tous types d'innovation.

3.3.8. Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

L'année 2014 marque, pour le Groupe Bpifrance et pour Bpifrance Financement, des avancées importantes dans l'intégration des enjeux de responsabilité sociétale dans ses activités, conformément aux ambitions que s'était fixées la Direction du Développement Durable, dans le cadre de la loi de création de Bpifrance.

Le Groupe Bpifrance a défini et validé, avec ses parties prenantes, ses priorités stratégiques en matière de responsabilité sociétale ainsi que sa Charte RSE, et s'est engagé pleinement dans une démarche de progrès dans la prise en compte tant de ses impacts directs, liés à la vie quotidienne de l'entreprise Bpifrance qu'à celle des impacts indirects liés à son activité de soutien aux entreprises.

Une mesure étendue des impacts environnementaux de son fonctionnement interne a ainsi été mise en place, afin d'en améliorer la maîtrise, d'en diminuer les effets, et de sensibiliser l'ensemble de son personnel aux éco gestes.

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif d'évaluation de la responsabilité sociétale des entreprises au-delà de certains seuils de montant, déployée fin 2014 sur les métiers du financement et de l'innovation, constitue une évolution significative dans la prise en compte des impacts de son activité d'accompagnement des entreprises, en matière environnementale, sociale et de gouvernance¹⁵.

L'engagement de Bpifrance Financement, comme de l'ensemble des sociétés du Groupe Bpifrance, se décline désormais à tous les niveaux : dans sa gouvernance et son organisation, dans l'exercice des métiers, avec notamment l'engagement des équipes pour soutenir les entreprises dans un objectif de croissance durable et d'intégration à leurs écosystèmes, en interne enfin, dans sa gestion des ressources humaines et l'amélioration continue de la gestion des impacts directs de ses activités.

Une gouvernance responsable

Le Conseil d'administration de Bpifrance Financement s'est réuni à sept reprises en 2014 ; les administrateurs, pour moitié représentants de l'Etat et de la Caisse des dépôts, principaux actionnaires majoritaires indirects, et pour moitié personnalités qualifiées et représentants des salariés, exercent leurs fonctions dans le cadre du règlement intérieur et de la charte d'administrateur qui en constitue partie intégrante. Dix censeurs d'origines et compétences diverses assistent les administrateurs dans leurs travaux, et contribuent à l'enrichissement des débats.

Le président du Conseil d'administration rend compte, dans le rapport d'activité, des conditions de préparation des travaux du Conseil et de la composition des comités placés sous sa responsabilité : le Comité d'audit et des risques, le Comité des Nominations et des Rémunérations, et les Comités « métiers » Financement-Garantie et Innovation.

Les organes de gouvernance des filiales sont convoqués régulièrement, pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour communiqué à leurs membres, représentatifs des principaux actionnaires, dont quatre représentants de régions et un représentant de l'ARF pour Bpifrance Régions.

Le dialogue avec les parties prenantes (clients, partenaires, régions d'implantation de Bpifrance et des entreprises, organisations représentatives des entreprises, des salariés et de la société civile) s'exerce prioritairement au sein du Comité National et les Comités Régionaux d'Orientation¹⁶, qui représentent toutes les parties prenantes du groupe Bpifrance.

¹⁵ Parallèlement, la politique d'investissement responsable déployée depuis 2010 a été poursuivie par Bpifrance Investissement, et un nouvel outil d'analyse « ESG » a été conçu et sera utilisé à partir de 2015

¹⁶ Prévus par l'article 6 de la loi 2012-1559 relative à la création de Bpifrance



Bpifrance Financement, agréé comme établissement de crédit, est assujéti à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi que du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit (IGA) de Bpifrance.

Les collaborateurs, qui exercent leur activité au sein du groupe Bpifrance Financement –dénommé ci-après par convention Bpifrance Financement -, sont fortement sensibilisés aux risques par :

- la charte de déontologie, qui rappelle et définit les règles applicables en matière de confidentialité et secret professionnel, d'intégrité, de loyauté et professionnalisme, et de conflits d'intérêts ; chaque membre du personnel a été invité à prendre connaissance de ses dispositions et à s'engager à exercer ses activités en s'y conformant strictement.
- la formation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, réalisée en e-learning par 596 collaborateurs en 2014 ;
- les interventions des directions du Contrôle Interne dans des sessions de formation ;
- un dispositif de délégations de décision structuré, par filières et niveau de risques, et des outils d'aide à la décision.

La responsabilité sociétale de Bpifrance Financement dans ses métiers

Les métiers du Groupe Bpifrance, et particulièrement de Bpifrance Financement, sont organisés et structurés pour répondre aux attentes des entreprises et des éco systèmes dans lesquelles elles évoluent, et pour leur ouvrir toutes les opportunités de croissance.

Bpifrance offre un continuum de financement et d'accompagnement à chaque étape clé du développement de l'entreprise, une capacité d'intervention démultipliée par sa politique d'intervention systématique en partenariat avec les acteurs publics ou privés du financement des entreprises, et par son implantation au cœur des écosystèmes dans lesquels elles évoluent.

L'organisation, particulièrement de Bpifrance Financement, est décentralisée, structurée autour de 42 implantations régionales implantées sur l'ensemble du territoire et les départements d'outre mer ; les entreprises disposent ainsi d'un interlocuteur de proximité sur l'ensemble des métiers, à même de répondre aux besoins de tous les stades de leur développement et de leur apporter une réponse rapide. Un dispositif de larges délégations des pouvoirs de décision permet par exemple, que plus de 90 % des décisions de Bpifrance Financement soient prises en région. La mise en œuvre rapide de ces décisions repose sur des équipes décentralisées, et sur une volonté permanente de simplification des processus ; le projet « amélioration continue » initié en début d'année implique progressivement, dans cet objectif, l'ensemble du personnel et de l'organisation.

Bpifrance Financement joue ainsi pleinement son rôle dans les objectifs de financement d'une croissance durable des entreprises : au 31 décembre 2014, près de 95 000 entreprises ont bénéficié d'une intervention, en augmentation de 6% par rapport à 2013, pour un montant de risques pris de près de 20 Md€, en croissance de 16%, principalement sur les besoins d'accompagnement à l'innovation et le préfinancement du CICE¹⁷.

Cette implication sans faille, l'organisation et le modèle économique de Bpifrance Financement ont un impact positif sur les effectifs, la croissance du chiffre d'affaires et la pérennité des entreprises soutenues, ce qui contribue au renforcement économique des territoires et à la cohésion sociale¹⁸.

Pour aider les entreprises performantes à croître, Bpifrance a créé et anime la communauté Bpifrance Excellence, forte de près de 1900 membres actifs, dont près de 400 nouveaux entrants en fin d'année 2014. Vingt cinq événements régionaux ont été organisés, qui leur ont permis de se rencontrer et d'échanger. Vingt cinq formations ont été offertes par Bpifrance Université, en partenariat avec de grandes écoles de commerce ou sous forme d'ateliers, et ont bénéficié à 275 chefs d'entreprise de cette communauté.

¹⁷ Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

¹⁸ Etude 2014 d'évaluation des actions de Bpifrance

A l'issue d'une de ces sessions, et pour la première fois, des clients accompagnés par Bpifrance Financement se sont engagés dans un programme de formation-action collective de dirigeants d'entreprise, initié en 2013, pour qu'ils conçoivent et mettent en œuvre leurs propres stratégies et plans d'action de développement responsable.

Au-delà de l'animation de cette communauté, et des sondages opérés auprès d'elle¹⁹, les équipes de Bpifrance Financement se mobilisent pour rencontrer les entreprises. Elles se sont ainsi particulièrement investies dans l'organisation des rencontres 2014, qui ont mobilisé 11 500 entrepreneurs, dont l'ensemble de la communauté Bpifrance Excellence, dans 33 villes de juin 2014 à février 2015. Ces rencontres ont constitué des moments d'échanges très denses avec les entrepreneurs au plus près de leurs implantations, et en toute simplicité, et leur ont permis de découvrir les capacités d'intervention du Groupe Bpifrance.

Bpifrance Financement entend jouer son rôle en matière de sensibilisation des entreprises aux opportunités offertes par l'identification et la prise en compte des enjeux de responsabilité sociétale. Le déploiement, en décembre 2014, d'un dispositif d'évaluation obligatoire de la RSE dans les dossiers de financement et d'accompagnement de l'innovation, au-delà de certains seuils, élaboré de manière collaborative avec les opérationnels du réseau, s'inscrit dans cette stratégie et constitue une démarche innovante propre à Bpifrance Financement.

L'évaluation de responsabilité sociétale réalisée sur ces dossiers porte en dix questions sur les enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance de l'entreprise.

Les risques extra-financiers identifiés permettent de détecter des sources de compétitivité inexploitées, tels que, par exemple, la réduction des coûts énergétiques ou de gestion des déchets, la refonte de process ou de circuits logistiques, la mobilisation et l'implication des salariés, par une meilleure gestion des compétences et des formations adaptées, ou des conditions de santé et de sécurité au travail améliorées.

Cette analyse complète l'attention portée par Bpifrance Financement au respect de la législation en vigueur, dans le cadre de ses financements, afin de s'assurer notamment de la prise en compte des enjeux de santé et de sécurité des consommateurs. Les évaluations RSE ainsi réalisées seront analysées périodiquement, dans le double objectif d'identifier et partager les résultats de cette approche complémentaire, puis de renforcer l'accompagnement des entreprises sur les enjeux pertinents, et d'identifier, le cas échéant, les risques éventuels du portefeuille nécessitant la prise de mesures d'adaptation au changement climatique du fait des activités. A ce jour, aucune mesure spécifique n'a été prise.

Enfin, le Groupe Bpifrance est partenaire officiel de la Fédération des femmes administrateurs, et participe activement aux manifestations qui promeuvent et oeuvrent pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, telles que le sommet mondial des femmes à Paris en juin 2014, le World Forum Convergence en septembre, le prix de l'entrepreneuriat féminin de la CGPME. Une enquête sur la place respective des hommes et femmes dans les entreprises innovantes a par ailleurs été menée et diffusée sur le LAB Bpifrance.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, et se mobilisera tout au long de l'année 2015 pour promouvoir la lutte contre le changement climatique dans le cadre de la Conférence de Paris en fin d'année.

La responsabilité sociétale de Bpifrance Financement dans ses pratiques environnementales

Bpifrance mène une politique d'achats responsables (papier éco labellisé, copieurs économes en énergie, flotte de véhicules émetteurs de moins de 150g de CO₂ par kilomètre), et vise à l'amélioration continue de son empreinte environnementale, afin de limiter au maximum ses rejets dans l'air, l'eau et le sol²⁰.

Les impacts directs de ses activités sont sans incidence constatée en matière de nuisances sonores, de pollution ou érosion des sols ou de biodiversité. En 2014, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

La nouvelle procédure des achats invite les responsables concernés à acheter « responsable » en privilégiant les produits éco conçus, en interrogeant les fournisseurs sur leurs politiques RSE, et en veillant à la transparence des pratiques, sans que pour autant les contrats passés avec les fournisseurs excèdent les dispositions

¹⁹ Trois sur 2014

²⁰ Mesures détaillées dans le présent paragraphe



réglementaires en matière de protection de la main d'œuvre et des conditions de travail, ainsi que de protection de l'environnement. Le recours à la sous-traitance est marginal eu égard à la nature et la localisation des activités, et n'a suscité aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme.

La Direction des Moyens Généraux assure la gestion des implantations du siège et du réseau, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du Groupe Bpifrance depuis la fin de l'année 2013.

Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, de la consommation de papier et des déplacements des collaborateurs, à l'ensemble des composantes du Groupe Bpifrance.

Les travaux d'amélioration de l'immeuble « Le Vaisseau », qui abrite le siège social à Maisons Alfort (94), certifié «NF bâtiment tertiaire en exploitation » en 2013, se sont poursuivis activement durant l'année, avec notamment, la rénovation du système de GTB²¹, l'installation de détecteurs de présence dans les sanitaires et dans les lieux de circulation, le remplacement des réglettes d'éclairage par de nouveaux modèles plus économes, le remplacement de boutons de commande des chasses d'eau par des modèles double touche. Les travaux ont également eu pour objectif d'assurer un environnement de travail sain, avec par exemple le nettoyage des plafonds métalliques, les mesures de débit et de qualité de l'air. Enfin, les 6ème et 7ème étages ont été rénovés aux standards du Groupe Bpifrance après le départ du locataire et avant l'emménagement des personnels.

Parallèlement, deux sites en région ont déménagé et trois autres ont été étendus, chacun d'entre eux étant, dans ce cadre, préalablement aménagé aux standards du groupe.

Des actions de sensibilisation des collaborateurs ont par ailleurs été entreprises dans le courant de l'année, avec notamment, le passage en recto verso d'une part significative du parc de copieurs et la diffusion d'une note de bonnes pratiques de gestion des impressions, la poursuite et l'élargissement de la politique de dématérialisation des relations contractuelles avec les clients et l'intégration de bonnes pratiques dans les décisions d'achat. Enfin, Bpifrance compensera les émissions de CO₂ de la soirée qui a réuni l'ensemble du personnel du groupe Bpifrance mi octobre en soutenant un projet d'installation de production thermique à partir de biomasse.

Les ressources humaines chez Bpifrance Financement.

Fort d'un capital humain riche en compétences et reconnu pour sa qualité et son engagement, le Groupe Bpifrance s'est attaché en 2014 à renforcer, dans toutes ses composantes, la gestion de ses emplois et compétences et à accompagner la croissance de l'entreprise par une politique de recrutement toujours plus active.

Bpifrance Financement compte ainsi, au 31 décembre 2014, 1 865 collaborateurs, dont 83% de cadres ; cet effectif exerce ses activités en France, et est à plus de 99% en CDI (1 839 à fin 2013).

Les métiers du réseau, regroupent 58 % des collaborateurs sur 42 implantations qui permettent à Bpifrance Financement d'être un partenaire de proximité pour l'ensemble de ses partenaires et un acteur intégré dans le tissu économique local. Bpifrance Financement s'inscrit dans le parfait respect de la réglementation française en matière de droit du travail et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Aucune action spécifique n'a en conséquence été engagée par Bpifrance Financement en ce qui concerne les droits de l'homme.

Quelques éléments et chiffres-clefs retracent la politique de gestion RH en 2014 :

- Une politique de recrutement toujours plus active : Bpifrance Financement a recruté 124 personnes en CDI sur l'année, dont 38% concernent des jeunes de 25 ans ou moins²². Dans ce cadre, Bpifrance Financement s'attache à maintenir une relation forte et active avec des écoles et des universités et un véritable partenariat via l'apprentissage (81 au 31 décembre 2014) et les stages, constituant ainsi un vivier de recrutement.
- Au total, les effectifs en CDI ont été à nouveau renouvelés cette année à hauteur de 6,8 %²³, contribuant à abaisser l'âge moyen des collaborateurs à 44 ans.

²¹ Gestion Technique du Bâtiment

²² Contre 151 en 2013, dont 43 de moins de 25 ans, soit 28%

²³ Nombre d'embauches en CDI / Effectif en CDI au 31/12/N-1

- Un taux de turn-over des personnels en CDI²⁴ qui demeure faible, inférieur à 1%²⁵, et qui illustre le niveau d'engagement et de fidélisation des collaborateurs de l'entreprise.
- Dans le cadre de ses programmes de formation, Bpifrance a mis un accent particulier sur le développement des compétences permettant l'accès à la mobilité fonctionnelle comme géographique, mais surtout sur la connaissance mutuelle des métiers du Groupe. En consacrant 4,7 % de la masse salariale à sa politique de formation, Bpifrance Financement a permis à 86 % de ses collaborateurs de bénéficier d'au moins une formation au cours de l'année 2014.
- Cinq nouveaux accords ont été conclus en 2014, dont, notamment, un nouvel accord relatif à l'emploi du personnel en situation de handicap (Bpifrance Financement, mai 2014) qui complète ceux sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, sur l'intergénérationnel, autant de dispositifs de politique RH en faveur de la diversité. A noter également un nouvel accord d'intéressement incluant des critères environnementaux de consommation de papier et d'énergie et un accord de prorogation des mandats du CHSCT²⁶.
- Bpifrance Financement accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs. Cette préoccupation se traduit dans le faible nombre d'accidents (10 à l'intérieur de l'entreprise contre 8 en 2013), les faibles taux de fréquence et gravité de ceux ayant entraîné un arrêt de travail (1,85 pour le taux de fréquence, 0,04 pour le taux de gravité)²⁷, et un nombre moyen de jours d'absence pour maladie²⁸ toujours bas (3,7 jours). Par ailleurs, comme en 2013, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2014 ; le nombre d'accidents survenus à l'extérieur de l'entreprise et déclarés sur la période est quant à lui en augmentation, de 18 en 2013 à 22 en 2014.
- Enfin, le Groupe Bpifrance s'est associé à la consultation « confiance et mixité » menée au sein du groupe Caisse des Dépôts.

ANNEXES

- Note méthodologique

Le périmètre couvert par le présent rapport de responsabilité sociétale est celui des filiales consolidées comptablement en intégration globale par Bpifrance Financement²⁹, dont les effectifs au 31 décembre 2014 intègrent le personnel de la société SOFIRED, qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en novembre de cette année.

Les moyens techniques et humains nécessaires au fonctionnement et à l'exercice des activités des filiales concernées sont mis à leur disposition par Bpifrance Financement ; elles ne disposent donc ni de personnel, ni de locaux, ni de matériels ; il convient de noter que Bpifrance Régions est la seule structure sociale dont l'activité se poursuit. Enfin, il est précisé que le siège social est propriété d'AUXI Finance, la SCI « OSEO » détenant quant à elle certaines des implantations régionales du Groupe Bpifrance.

- Indicateurs environnementaux

CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET EMISSIONS DE CO₂

Le périmètre des consommations d'énergie et émissions de CO₂ liées aux implantations immobilières et aux déplacements professionnels de Bpifrance Financement a été élargi :

- Pour les implantations immobilières : les consommations et émissions comportent, outre celles du siège social, celles des autres implantations immobilières hors DOM. Pour le siège social, une clé de répartition de 93.5% est appliquée, au prorata de la surface de l'immeuble occupée par le Groupe Bpifrance ; pour les autres implantations, les consommations et émissions sont, par convention interne, affectées en totalité à Bpifrance Financement.

²⁴ Nombre de démissions CDI année N / effectif CDI au 31/12/N-1 hors détachés

²⁵ 0,99% en 2014 contre 1,12% en 2013

²⁶ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

²⁷ 2013 : taux de fréquence : 0,95 ; taux de gravité : 0,01

²⁸ Hors longue maladie

²⁹ Cf. note 4 Périmètre de consolidation

- Pour les émissions de CO₂ des déplacements professionnels, elles comprennent désormais les émissions induites par les déplacements aériens à l'international, toutes compagnies confondues³⁰, ainsi que les émissions de CO₂ des déplacements en taxis³¹.

Le périmètre couvert est ainsi plus complet et représentatif des émissions directes.

CONSOMMATIONS D'ENERGIE liées aux implantations immobilières (kWh)			
	2014	2013	Evolution
Consommation facturée d'énergie siège social (Le Vaisseau) ³²	4 139 754	4 838 966	-14 %
Consommation facturée d'énergie AUTRES IMPLANTATIONS	2 939 641	2 989 914	-1,7 %
Consommation facturée d'énergie totale	7 079 395	7 828 880	- 10 %

EMISSION DE CO ₂ des implantations immobilières			
	2014	2013	Evolution
Emissions de kg _{éq} CO ₂ liées à la consommation d'énergie facturée ³³ du siège social	386 764	486 864	-21 %
Emissions de kg _{éq} CO ₂ liées à la consommation d'énergie AUTRES IMPLANTATIONS	229 292	233 213	-1,7 %
Emissions totales de kg _{éq} CO ₂ liées à la consommation d'énergie	616 056	720 077	-14 %

Emissions de CO ₂ des déplacements professionnels (en kg) Bpifrance Financement ³⁴			
	2014	2013	Evolution
TRAIN	17 463	13 795	26,6%
AERIEN	430 351	201 791	NS
<i>Dont vols nationaux AF KLM</i>	<i>186 274</i>	<i>201 791</i>	<i>-7,7%</i>
<i>Dont autres vols</i>	<i>244 077</i>	<i>NC</i>	
FLOTTE DE VEHICULES	1 331 180	1 323 951	0,5%
TAXIS	5 810	NC	NS
TOTAL	1 784 804	1 539 537	NS

La modification de périmètre mesuré rend les comparaisons entre les exercices 2013 et 2014 difficiles, hormis sur le train, l'aérien sur vols nationaux AF KLM et la flotte de véhicules. L'augmentation significative du train prend notamment en compte un élément exceptionnel lié à la réunion de l'ensemble du personnel du Groupe Bpifrance en octobre. Les autres postes sont en revanche stables, malgré l'augmentation de l'activité³⁵.

CONSOMMATIONS D'EAU

EAU LE VAISSEAU			
	2014	2013	Evolution
Consommation relevée en m ³	8 782	8 831	-0,6%

La consommation d'eau est mesurée, pour cette année encore, sur le seul siège social, au prorata de la surface occupée et de la répartition entre les sociétés Bpifrance Financement et Investissement. Il doit être noté que la faible diminution de consommation ne traduit pas les effets des mesures prises³⁶ puisque des travaux de nettoyage des canalisations, cour et terrasses, fortement consommateurs, ont ayant dû être réalisés.

³⁰ A l'exception des déplacements effectués à l'étranger sur des compagnies locales

³¹ A l'exception de ceux effectués hors abonnements

³² Ces données correspondent aux données facturées des consommations d'électricité (kWh) et de gaz (kWh PCS), auxquelles des facteurs d'émissions (source Base Carbone) ont été appliqués. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul

³⁴ Hors utilisation de véhicules personnels, de location, ou taxis hors abonnements, hors déplacements par train hors SNCF, et hors déplacements effectués à l'étranger non réservés par les moyens généraux.

³⁵ +25% sur les seuls accords de financement court, moyen et long terme

³⁶ Robinets faible pression, doubles commandes sur toutes les chasses d'eau...

DECHETS

Déchets			
Type de déchets (en tonnes)	2014	2013	Evolution
Déchets d'activité	166,93	182,37	-8,5%
Déchets de maintenance	0	0	N/A
Déchets travaux	12,79	0	N/A
TOTAL	179,72	182,37	-1,5%

% de valorisation des déchets LE VAISSEAU		
	2014	2013
Matière	50	52
Energétique	50	48

La mesure des déchets émis ne concerne également que le seul siège social, et est restituée, pour Bpifrance Financement, au prorata de la surface occupée et de la répartition.

PAPIER

Consommation de papier (tonnes) Bpifrance Financement			
	2014	2013	Evolution
Papier de copie et reproduction	124,5	126,81	-1,8 %
Autres (hors enveloppes et papeterie)	2,4	1,8	32,3 %
TOTAL	126,9	128,6	-1,3%

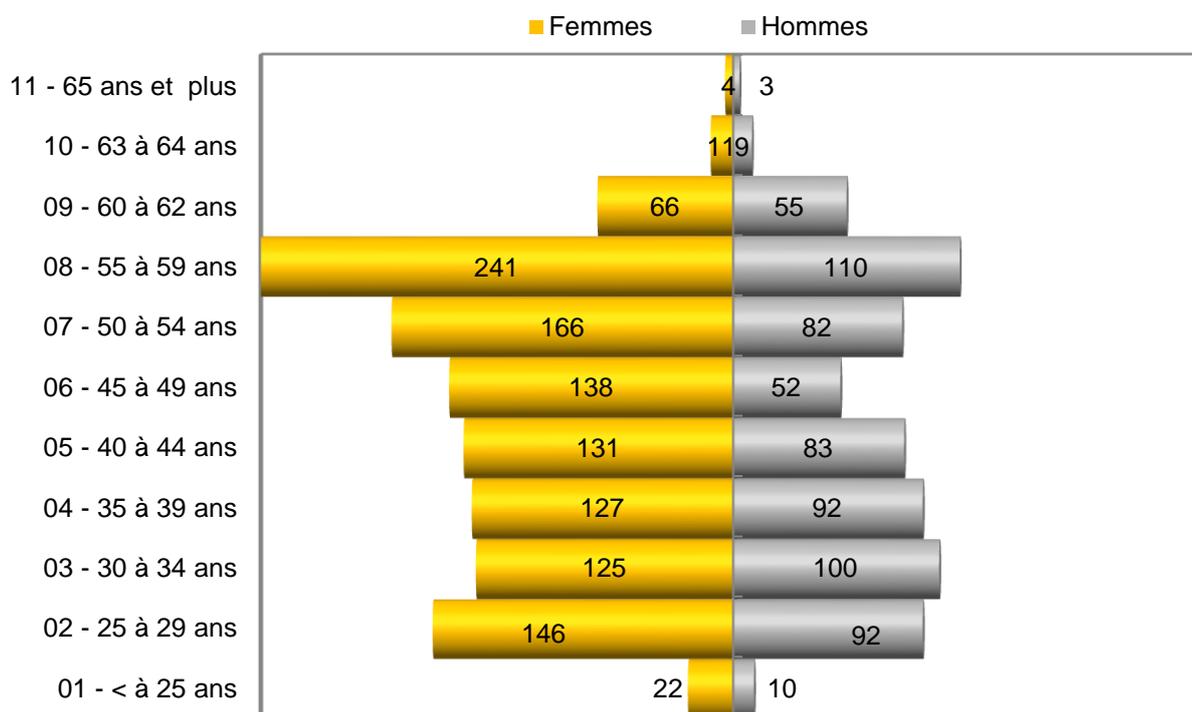
La consommation de papier de copie et de reproduction, mesurée sur le périmètre Bpifrance Financement global - hors DOM - diminue de 1,8% malgré les augmentations conjuguées de l'effectif et du volume de l'activité. Cette tendance devrait se confirmer dans le temps, du fait de la sensibilisation du personnel à l'utilisation du papier et de l'objectif d'élargissement du périmètre de la dématérialisation des documents contractuels.

● Indicateurs sociaux

Evolution des effectifs au 31 décembre ³⁷	2014	2013
Effectif total	1 865	1839
<i>Dont CDI *</i>	1 853	1820
<i>*Dont ETP</i>	1 751	1711
<i>Dont CDI détachés</i>	9	13
<i>Dont femmes</i>	1 177	1157
<i>Dont hommes</i>	688	682
<i>Dont cadres</i>	1 550	1504
<i>% de cadres</i>	83%	81,8%
<i>Dont non cadres</i>	315	335

³⁷ Nombre de CDI, CDD, dont détachés et congés sans solde, à temps plein ou partiel au 31/12/2014*, hors CFC (congés de fin de carrière) et stagiaires

Pyramide des âges



Répartition Réseau / Siège

2014		2013	
réseau	siège	réseau	Siège
1075	790	1054	785
58%	42 %	57%	43 %

Embauches en CDI

2014		2013	
total	dont <= 25 ans	total	dont <= 25 ans
124	47	114	39

Renouvellement des CDI

2014			2013		
Effectif CDI 2013	Nombre d'embauches en CDI	Taux de renouvellement des CDI ³⁸	Effectif CDI 2012	Nombre d'embauches en CDI	Taux de renouvellement des CDI
1 820	124	6,81 %	1790	114	6,37 %

³⁸ Nombre d'embauches en CDI en N / Effectif en CDI au 31/12 en N-1

Départs hors détachés					
2014			2013		
Nombre	dont CDI	dont licenciements	Nombre	dont CDI	dont licenciements
99	89	9	85	79	2

Montant des rémunérations ³⁹		
2014	2013	Evolution
98 540 441	95 425 342	3,26 %

Turn over ⁴⁰					
2014			2013		
Démissions CDI	Effectif CDI 2013	Turn over	Démissions CDI	Effectif CDI 2012	Turn over
18	1 820	0,99 %	20	1 790	1,12 %

Organisation du travail		
	2014	2013
Horaire hebdomadaire moyen annualisé	35h	35h
Horaire hebdomadaire théorique	37h30	37h30
Nombre de salariés à horaire variable	379	412
Nombre de salariés au forfait	1 477	1 414
Total CDI - CDD ⁴¹	1 856	1 826
Nombre de salariés à temps partiel ⁴²	483	521

Formation		
	2014	2013
Montant des dépenses	4 668 104	4 638 772
% de la masse salariale	4,74 %	4,86 %
Nombre d'heures de formation	38 505	38 996
Nombre de stagiaires	1 636	1 564
% de l'effectif total ⁴³	86,03 %	82,32 %

Réunions des instances représentatives du personnel		
	2014	2013
Comité d'entreprise	12	15
Délégués du personnel	12	12
Organisations syndicales et délégués syndicaux	12	26 ⁴⁴
Comité d'hygiène et sécurité	10	12

³⁹ Masse salariale brute sociale de la DADS

⁴⁰ Nombre de démissions CDI année N / effectif CDI au 31/12/N-1 hors détachés

⁴¹ Hors détachés et alternants

⁴² CDI et CDD

⁴³ Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation, ramené à l'effectif moyen

⁴⁴ Ces nombreuses réunions ont abouti notamment, en 2013, année de la constitution juridique de **Bpifrance**, à la signature de l'accord relatif à la construction sociale du Groupe Bpifrance et à la création d'un Comité de groupe.



Rapport sur le Rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

MAZARS SAS

Bpifrance Financement

27-31, avenue du Général Leclerc
94 710 Maisons-Alfort Cedex 50

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014



MAZARS SAS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris – La Défense Cedex

Bpifrance Financement

27-31, avenue du Général Leclerc
94 710 Maisons-Alfort Cedex 50

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Bpifrance Financement accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre décembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ 11 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans l'introduction de la partie « La responsabilité sociétale de Bpifrance Financement dans ses métiers » et dans le paragraphe « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³, nous avons au niveau de la Direction Développement Durable et de la Direction des Ressources Humaines :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

³ Effectif total et répartition par sexe ; Pyramide des âges ; Nombre d'embauches et de départs ; Montant des rémunérations ; Consommation de papier ; Consommation d'énergie ; Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien Bpifrance Financement ; Montant des risques pris par l'établissement ; Part des décisions de financement prises en région ; Pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation de lutte contre le blanchiment.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 31 mars 2015

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS



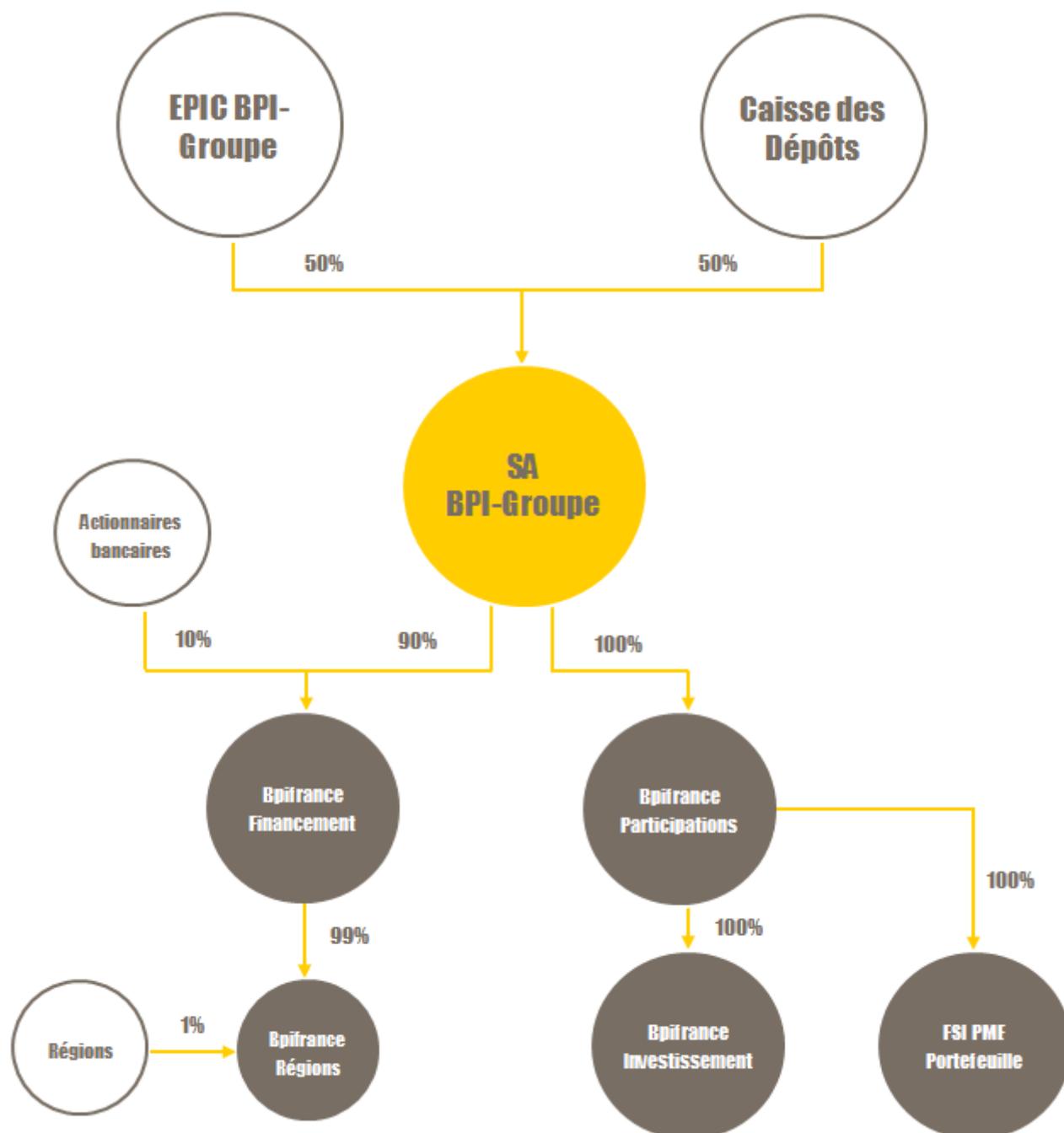
Virginie Chauvin
Associée



Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE &
Développement Durable

3.3.9. Informations légales

Périmètre du groupe



Principales prises de participations

Le tableau détaillé des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes. Les opérations d'un montant significatif effectuées par Bpifrance Financement au cours de l'exercice 2014 sont les suivantes :

1°) Reclassement de participations dans le cadre de la création de Bpifrance

- Rachat à la SA BPI-Groupe de la participation dans le capital de SOFIRED, société de financement intervenant dans le secteur de la Défense, apportée à BPI-Groupe par l'Etat, pour un montant de 47 millions €,

- Absorption de SOFIRED par transmission universelle de patrimoine, ce qui a fait apparaître dans le bilan de Bpifrance Financement quatre nouvelles participations : MNR GROUP (Manurhin), le FONDS LORRAIN DE CONSOLIDATION, la SAEM PATRIMONIALE LOIRE et la SEML CORREZE EQUIPEMENT, pour un montant total de 3,5 millions €.

2°) Opérations au sein des compartiments du FCPR AVENIR ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT qui a été créé en 2008 pour regrouper les participations d'OSEO et de la Caisse des Dépôts dans des structures communes de capital-investissement :

- Transferts pour un montant de 3,5 millions € du compartiment 2 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR TOURISME, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,
- Amortissements de parts pour un montant de 13,3 millions € du compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations.

3°) Amortissements de parts du fonds AVENIR ENTREPRISES MEZZANNINE pour un montant de 1,4 millions €.

Rémunérations des mandataires sociaux

(En euros) 2013

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération Variable (1)	Avantages en nature (2)	TOTAL
Nicolas Dufourcq	Directeur Général à compter du 12 juillet 2013	188 888,87 €	/	/	188 888,87 €
François Drouin	Président Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013	146 189,56€	241 025,00€ (3)		387 214,56€
Joël Darnaud	Directeur Général Délégué jusqu'au 12 juillet 2013	101 128,08€	61 457,00€	9 462,12€	172 047,20€
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué jusqu'au 12 juillet 2013	92 700,76€	56 335,00€	2 794,71€	151 830,47€
Laure Reinhart	Directeur Général Délégué jusqu'au 12 juillet 2013	80 913,85€	49 507,00€	1 596,73€	132 017,58€

(1) Critères d'attribution et de versement arrêtés par l'Etat, sur proposition d'un comité de rémunération.

(2) Les avantages en nature concernent voitures de fonction ou logement.

(3) Au titre de 2012 et 2013.

Au total, les rémunérations versées au cours de l'exercice 2013 aux mandataires sociaux se sont élevées à 843 milliers €.

Les mandataires sociaux n'ont pas perçu de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

(En euros) 2014

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	TOTAL
Nicolas Dufourcq	Directeur Général	400 000,00 €	50 000,00 €	/	450 000,00 €

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

Au titre de ses fonctions au sein de Bpifrance Financement, le montant de la rémunération de Nicolas Dufourcq s'élève à 135 000 €. Ce montant provient d'une refacturation de la SA BPI-Groupe, sa maison mère.

Rémunérations des dirigeants et des personnes visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier

L'Assemblée Générale du 12 mai 2015 sera consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations, fixes et variables versées durant l'année 2014, aux dirigeants et aux catégories de personnes visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier.

Sont prises en compte les rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2014 et perçues au niveau de la société, à l'exclusion des autres éléments de rémunération.

Le montant de ces rémunérations s'élève pour l'année 2014 à 551 598,17 €.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, est joint au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-129-1 et L225-129-2.

Au cours de l'exercice 2014, aucune délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital n'est recensée.

Proposition de ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs

En raison de la démission de Monsieur Thomas ESPIARD, Responsable du Pôle Capital Investissement et Infrastructures au Département Développement, Filiales et Participations de la Caisse des Dépôts, de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration réuni le 24 juin 2014 a coopté en remplacement de ce dernier Monsieur Pierre-François KOEHL, Directeur adjoint de la gestion financière de la section générale de la Caisse des Dépôts.

De même, en raison de la démission de Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME, de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration réuni le 26 mars 2015 a coopté en remplacement de ce dernier Monsieur François ASSELIN, nouveau Président de la CGPME.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2015 de ratifier cette cooptation.

Les éléments d'informations complémentaires concernant cette personnalité au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

Conventions signées en 2014 au titre des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article R225-30 du Code de Commerce, il a été adressé aux Commissaires aux Comptes de la société l'état récapitulatif des conventions entrant dans le champ d'application des articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration de la société Bpifrance Financement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice.

En outre, il est indiqué qu'aucune convention visée par l'article L225-102-1 alinéa 13 n'a été recensée cette année.

Proposition de Modification des statuts

Proposition de modification de l'article 2.3 des statuts relatifs à l'agrément des bénéficiaires de la garantie

Les statuts de Bpifrance Financement (article 2.3 dernier alinéa) stipulent que les bénéficiaires de la garantie doivent être préalablement agréés par le Conseil d'administration.

Afin d'alléger le travail du Conseil d'administration, il est proposé pour les organismes de fonds propres bénéficiaires de la garantie de ne plus soumettre leur agrément au Conseil d'administration et de déléguer au pré-Comité d'agrément actuel composé de représentants du Trésor, de l'AFIC, de la CDC et de Bpifrance, le pouvoir d'agréer les nouveaux fonds bénéficiaires.



Il est demandé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2015 d'approuver la modification statutaire proposée.

Proposition de modification de l'article 15.1 des statuts relatifs aux comités du conseil

La gouvernance des établissements de crédit a été modifiée par une ordonnance en date du 20 février 2014, précisée par un arrêté du 3 novembre 2014 qui s'applique à Bpifrance Financement.

L'une des principales mesures d'application nouvelle est la suivante : l'obligation pour les établissements de crédit et les sociétés de financement dont la taille de bilan excède cinq milliards d'euros de mettre en place deux comités, le comité des risques et le comité des nominations, en plus du comité des rémunérations créé par la directive CRD III et du comité d'audit (dont l'existence repose sur l'article L. 823-19 du Code de commerce).

Il est proposé de mettre à jour les statuts de Bpifrance Financement au regard de cette nouvelle réglementation en prenant en compte cette nouvelle comitologie.

Il est demandé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2015 d'approuver la modification statutaire proposée.

Proposition d'augmentation de capital

I Motifs de l'augmentation de capital

L'important développement de l'activité enregistré depuis maintenant trois ans s'est traduit par une forte augmentation des encours. Les encours pondérés, tels que calculés pour la détermination du ratio de solvabilité, ont ainsi progressé de 26,3 milliards € au 31 décembre 2013 à 30,4 milliards € au 31 décembre 2014, soit une croissance de 16%, ce qui a entraîné une diminution du ratio de solvabilité de 12,9% à 11,4% sur l'exercice écoulé.

Les perspectives d'activité à l'horizon 2017 et l'évolution de la réglementation bancaire conduisent à anticiper une prolongation de cette tendance à la baisse du ratio de solvabilité si les fonds propres de la société ne sont pas renforcés.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement propose à l'Assemblée Générale d'engager une augmentation de capital de Bpifrance Financement d'un montant minimum de 300 000 000 €.

II Valorisation de l'action de Bpifrance Financement (estimation sur comptes provisoires au 31 décembre 2014)

L'action de la société Bpifrance Financement est valorisée selon la même méthode que celle employée lors de la création de Bpifrance, c'est-à-dire celle de l'actif net corrigé.

Le montant de la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014 ressort à 2 834 861 704,81 €, sur la base des comptes qui seront présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2015.

Les plus-values latentes nettes d'impôts sur les immeubles hors exploitation (logement loués au personnel) peuvent être estimées à 4 360 362,69 €, ce qui conduit à valoriser la société à 2 839 222 067,50 € au 31 décembre 2014, soit, pour 94 970 158 actions (nombre total des actions diminué des 19 360 actions d'autocontrôle), une valeur de l'action de 29,89 €.

III Modalités de l'opération

Il est proposé de procéder à une augmentation de capital en numéraire ouverte à l'ensemble des actionnaires.

Sur la base d'une valorisation de l'action à 29,89 €, l'émission porterait sur 9 998 897 titres, soit un montant à souscrire de 298 867 031,33 €.

Conformément à la réglementation, l'autorisation sera simultanément donnée au Conseil d'administration de pouvoir procéder, par délégation, à une augmentation de capital réservée aux salariés.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce. La société Bpifrance Financement ne se réfère à aucun code de gouvernement élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais au Règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédits et des entreprises d'investissements. Ainsi, la société fait l'objet d'un contrôle annuel de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui examine le document de référence et vérifie sa conformité au regard de la réglementation de l'AMF.

4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société (issus du décret n°2013-637 du 12 juillet 2013) mis à jour le 20 juin 2014 et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté le 12 juillet 2013 puis mis à jour le 27 septembre 2013. Une charte de l'administrateur fait partie intégrante de ce Règlement Intérieur.

4.1.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de douze membres :

- le Président, Directeur Général de Bpifrance Financement, désigné par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- neuf représentants des actionnaires dont trois représentants de l'État nommés par décret et six membres désignés par l'assemblée générale des actionnaires,
- deux représentants des salariés élus le 24 septembre 2013.

Au 31 décembre 2014, cinq femmes et sept hommes siègent en tant qu'administrateurs. Le Conseil d'Administration comprend également un collège de dix censeurs. Le Commissaire du Gouvernement, le Secrétaire du Comité d'Entreprise ainsi que les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Conseil.

Chaque réunion du Conseil est précédée des réunions des Comités « métier » et du Comité d'Audit et des Risques. Un relevé de conclusions de ces instances est transmis aux administrateurs pour information et une lecture par les présidents des Comités est faite à chaque séance du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par le Président huit jours au moins avant chaque réunion par lettre mentionnant l'ordre du jour. Les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil et des Comités leurs sont, sauf cas exceptionnel, communiqués cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. A l'exception de certaines décisions soumises à l'autorisation du Conseil statuant à la majorité qualifiée des 8/12^{ème}, et des décisions nécessitant la vote favorable des représentants de l'Etat, les décisions sont prises à la majorité simple. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

4.1.2. Activité du Conseil d'Administration en 2014

Le Conseil s'est réuni sept fois en 2014 et chacune de ses réunions trimestrielles a fait l'objet d'une présentation actualisée de l'activité et des risques.

Sa première réunion s'est tenue le 14 mars 2014 au cours de laquelle le Conseil d'Administration a autorisé l'augmentation de capital de la société permettant l'acquisition de titres de Sogama Crédit Associatif et de Bpifrance Régions. Il a arrêté les comptes 2013 de la société, approuvé son rapport de gestion et convoqué son Assemblée Générale annuelle, et nommé un nouveau membre au Comité Financement-Garantie.

Le 18 avril 2014, il a approuvé le rapport sur le contrôle interne 2013 de la société.

Le 13 mai 2014, le Conseil d'Administration a approuvé les propositions du Comité des Nominations et Rémunérations sur le versement exceptionnel d'un supplément d'intéressement sur l'intéressement 2013 et sur le



nouveau projet d'accord d'intéressement 2014/2016 de la société. Il a également acté l'expérimentation d'une nouvelle activité, le Crédit Export.

Le 20 juin 2014, il a modifié les statuts de la société suite à son augmentation de capital, a coopté un administrateur démissionnaire, Thomas ESPIARD par Pierre-François KOEHL, et désigné ses remplaçants au sein des Comité d'Audit et Comités « métiers », a mis à jour le mémorandum financier de la société et approuvé le questionnaire sur la protection de la clientèle pour le secteur de la banque et de l'assurance destiné à l'ACPR.

Le 19 septembre 2014, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes intermédiaires au 30 juin 2014, assoupli son plan de financement pour 2014, autorisé le lancement de deux nouvelles activités (Daily Export et Crédit Export) et l'arrêt d'une activité (Prêt à la Création d'Entreprise). Il a été informé des avancées de l'audit mené par les équipes de la Banque Centrale Européenne au sein de Bpifrance (Asset Quality Review). En outre, il a autorisé la signature de deux conventions réglementées relatives à l'acquisition de titres de SOFIRED et à la mise en place d'une mission de contrôle périodique de Bpifrance Financement au sein de Sogama Crédit Associatif. Enfin, il a nommé un nouvel expert au Comité Innovation, en remplacement d'un démissionnaire.

Le 15 octobre 2014, il a autorisé la dissolution sans liquidation de SOFIRED par Transmission Universelle de Patrimoine à Bpifrance Financement.

Enfin, le 15 décembre 2014, il a fixé les coefficients multiplicateurs, adopté le budget et le plan de financement pour 2015. Il a pris connaissance des orientations stratégiques de la société pour les trois prochaines années, a renouvelé le mandat d'un de ses commissaires aux comptes qui arrivait à échéance (KPMG Audit) et autorisé le transfert des titres détenus par la société dans des sociétés ayant une activité relevant de l'investissement et des fonds de private equity à Bpifrance Investissement. Il a pris connaissance de la convention de prestations intra-groupe de Bpifrance et autorisé qu'une demande d'exemption de suivi de la liquidité sur base individuelle pour Bpifrance Régions soit effectuée par Bpifrance Financement auprès de l'ACPR. Enfin, il a fixé le calendrier de ses réunions pour 2015.

4.1.3. Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration

Le fonctionnement des Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration est défini par son Règlement Intérieur.

- Le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques comprend six membres désignés parmi les administrateurs : Catherine HALBERSTADT (Directeur Général de la Banque Populaire du Massif Central), qui en est le Président, Delphine de CHAISEMARTIN (Responsable du pôle Institutions Financières - Département Développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts), Marie-Christine LEVET (Présidente de MCL Consulting), Sébastien RASPILLER (Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier de la Direction Générale du Trésor), Sabine SCHIMMEL (Conseiller auprès du Directeur Générale de la Caisse des Dépôts) et Alain SCHMITT (Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la DGE).

Conformément à l'article L.823-19 du Code de Commerce, le Comité d'Audit et des Risques ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de Direction dans la société et l'un au moins d'entre eux présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard du critère précisé à l'article 6.2.1 du Règlement Intérieur (répondant aux critères d'indépendance du Code Afep Medef).

En 2014, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni cinq fois et a compté la présence de l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, de la Directrice Conformité et Contrôlé Interne, du Directeur de la Consolidation et des Risques, des Commissaires aux Comptes et du Commissaire du Gouvernement.

Toutes ses réunions trimestrielles ont abordé l'évolution des risques et de la situation financière de la société. Il a examiné les comptes du groupe au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014, et la mise à jour du mémorandum des activités financières. Il a pris connaissance du suivi des recommandations de l'IGA. Une présentation du rapport sur le contrôle interne, du programme d'audit pour 2015, et de la revue des encours sur la clientèle et le suivi des limites lui a été faite. Il a été tenu informé des avancées de l'audit mené par les équipes de la Banque Centrale Européenne au sein de Bpifrance (Asset Quality Review). En outre, il a pris acte du questionnaire sur la protection de la clientèle pour le secteur de la banque et de l'assurance destiné à l'ACPR, de même que du Règlement intérieur du Comité des Risques du groupe Bpifrance. Il a également été informé de la mission d'audit des modèles de simulation des fonds de garantie menée au sein du groupe (mission Evaluation Quantitative des

Risques). Enfin, il a pris connaissance du plan de financement 2015 de Bpifrance Financement et s'est prononcé sur le renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes de la société.

- **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'Administration sur toutes propositions concernant la nomination du Président, des Directeurs Généraux Délégués et des Dirigeants Responsables, et le recrutement des membres du Comité Exécutif, ainsi que sur la fixation et l'évolution, dans toutes ses composantes, de leur rémunération. Enfin, il formule son avis sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de Bpifrance Financement et sur l'embauche, le licenciement ou la conclusion d'accords transactionnels pour un salarié dont la rémunération annuelle brute excède 250 000 euros.

Présidé par Jean-François ROUBAUD, il est composé de trois membres : Sébastien RASPILLER (membre du Conseil d'Administration désigné sur proposition de l'Etat), Delphine de CHAISEMARTIN (membre du Conseil d'Administration désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts) et Jean-François ROUBAUD (membre du Conseil d'Administration qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef).

- **Les Comités « métier »**

Les Comités « métier » sont au nombre de deux : le Comité Financement-Garantie et le Comité Innovation. Instances consultatives, leurs missions sont définies dans le Règlement Intérieur et consistent à préparer les décisions du Conseil d'Administration, notamment sur des sujets techniques liés aux métiers du financement, de la garantie et de l'innovation (détermination des coefficients multiplicateurs, politique de placement des fonds de garantie, prévisions budgétaires...).

Le Comité « Innovation »

Le Comité Innovation, qui est présidé par Pierre PRIEUX, comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Alain SCHMITT (désigné sur proposition de l'Etat), Delphine de CHAISEMARTIN (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Pierre PRIEUX (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef).

Le Comité Innovation comprend également un collège d'experts : François JAMET (Ministère de la Recherche), Bastien BELEY (DGE), Laetitia DUBOIS (Direction du Budget) et Laurent GUERIN (Direction Générale du Trésor), désignés sur proposition de l'Etat ; Anatole NEF et Philippe DEWOST, désignés sur proposition de la Caisse des Dépôts ; et Armelle WEISMAN (Directrice de la société Trois Temps) et Judith GRECIET (Directeur Général de ONXEO), sur proposition du Président du Conseil d'Administration.

Le Comité « Financement-Garantie »

Présidé par Albert BOCLÉ, le Comité Financement-Garantie comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs : Sébastien RASPILLER (désigné sur proposition de l'Etat), Anatole NEF (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Jean-François ROUBAUD (qui répond à des critères de compétence en matière bancaire, désigné sur proposition du Président du Conseil d'Administration).

Le Comité Financement-Garantie comprend également un collège d'experts : Edouard BLOCH-ESCOFFIER (Direction du Budget), Laure MENETRIER (DGCIS), Etienne PETIT (Direction Générale du Trésor) et Albert BOCLÉ (Directeur Commercial et Marketing de la Banque de Détail en France à la Société Générale), désignés sur proposition de l'Etat ; Delphine de CHAISEMARTIN, Antoine BEAUGENDRE (Directeur Etudes - Gérant Action à la Caisse des Dépôts) et la Fédération Bancaire Française, désignées par la Caisse des Dépôts ; et la BNP Paribas, le Crédit Agricole, le CM-CIC et le groupe BPCE, désignés sur proposition du Président du Conseil d'Administration.

4.1.4. Limitations des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

La Direction Générale de la société Bpifrance Financement est assumée par le Président du Conseil d'Administration. Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.



A titre d'ordre interne, les pouvoirs du Président Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués, sont limités par l'article 12.3 des statuts de la société. Aux termes de cet article, certaines décisions relatives à la société Bpifrance Financement ou, le cas échéant, à l'une de ses filiales nécessitent l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

4.2. Le dispositif de contrôle interne

Agréé comme établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi que du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne jusqu'au 5 novembre 2014 puis à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique s'applique au groupe Bpifrance depuis le 4 novembre 2014. Il repose sur une supervision commune entre la BCE et l'ACPR.

4.2.1. Organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, mise en œuvre et surveillance sont de la responsabilité des dirigeants ainsi que du management. Il comprend notamment les trois fonctions suivantes :

- Une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) qui regroupe pour le groupe Bpifrance les équipes anciennement dénommées sous les appellations Direction du Contrôle Permanent - Risques (DCPR) de Bpifrance Financement, et la fonction de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de Bpifrance Investissement.

Cette direction comprend également en lien fonctionnel des unités de contrôle permanent présentes dans les directions opérationnelles Finances et Systèmes d'informations.

Le dispositif de conformité et de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois, des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques opérationnels auxquels est exposé le groupe.

- La fonction Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 sus-nommé, placée sous la responsabilité de la Direction de la Consolidation des Risques (DCR), et dont l'organisation repose sur :
 - une coordination de tous les dispositifs qui interviennent dans la mesure des risques ;
 - un Comité des Risques Groupe (CRG), qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du Groupe Bpifrance et de ses filiales.

Le CRG est composé des Dirigeants Effectifs de Bpifrance, des Directions contribuant à la mesure, la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi que de fonctions indépendantes des unités opérationnelles. Il peut, si nécessaire, associer à ses travaux toute autre fonction de Bpifrance ou toute compétence externe.

Il est présidé par le Directeur Général de Bpifrance SA ou, en son absence, par l'un des Dirigeants Effectifs.

Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Il exerce une surveillance sur l'ensemble des risques du Groupe Bpifrance, qu'ils soient portés par Bpifrance ou ses filiales directes ou de second rang. Celles agréées en qualité d'établissement de crédit

ou de société de gestion de portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique. Les filiales ou les participations n'ayant pas le statut d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille entrent dans le champ du CRG lorsqu'elles peuvent exposer Bpifrance ou des sociétés du Groupe à des risques significatifs. Ces derniers font alors l'objet d'un suivi de leur évolution et d'un examen des dispositifs de maîtrise mis en œuvre par ces sociétés ou le Groupe.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA), couvre l'ensemble des activités et des sociétés du groupe Bpifrance.

L'IGA a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement des dispositifs de conformité, de contrôle permanent et de maîtrise des risques. Elle ne définit ni ne gère ces dispositifs, mais contribue à la réduction des risques par les recommandations qu'elle formule.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Bpifrance est régi par la Charte de conformité - contrôle permanent, document en cours de révision, la Charte d'audit pour l'IGA et la Doctrine d'intervention de la DCR.

Complétés par leurs procédures d'application, ces trois documents décrivent globalement les composantes et les objectifs de chacun des trois métiers.

Ils ont été validés par le Directeur Général, présentés au Comité d'Audit des sociétés concernées puis diffusés dans le groupe.

Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit et des Risques ainsi que deux comités internes spécifiques : (i) le Comité des Risques Groupe qui s'assure de l'existence d'un dispositif de limites adapté, veille à son respect ainsi qu'à sa révision périodique, et évalue le niveau des risques encourus ; (ii) le Comité de Contrôle Interne Groupe prend en charge le pilotage et l'évolution du dispositif de maîtrise de l'ensemble des risques de l'établissement et ses filiales.

• **Le Contrôle Permanent**

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance, qui constituent le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction de contrôleur permanent, au sein de la DCCP.

Les acteurs principaux du contrôle permanent de second niveau sont :

- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, comprenant les 2 équipes qui lui sont rattachées fonctionnellement, à savoir la SSI, responsable du contrôle permanent de la direction des systèmes d'informations et le contrôle permanent de la Direction Finances Groupe (incluant notamment la révision comptable) ;
- La fonction de Gestion des Risques, en charge du contrôle permanent de deuxième niveau des risques de crédit, des risques financiers et des risques de marché.
- Les autres fonctions de contrôle permanent : la fonction juridique et la fonction finance, qui respectivement assument, d'une part, la responsabilité de la prévention et de la maîtrise des risques juridiques et des risques judiciaires de Bpifrance, et d'autre part, la correcte élaboration et communication de l'information comptable et financière.



Ces Directions exercent une mission de prévention et de contrôle des risques en complétant les contrôles de premier niveau exercés au sein des directions opérationnelles.

En particulier, la DCCP couvre notamment :

- le contrôle des engagements et des risques des métiers permettant de veiller au respect des réglementations et normes propres aux métiers de Bpifrance Financement,
- la conformité, afin de s'assurer que les nouveaux produits et actes juridiques sont conformes aux réglementations applicables,
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT),
- la déontologie,
- la gestion de la cartographie des risques opérationnels inhérents à l'ensemble des activités de Bpifrance Financement et de ses filiales, ainsi que le dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

La Charte et les procédures du contrôle permanent

La charte du contrôle permanent de Bpifrance Financement précise les objectifs et la méthodologie des contrôles. Cette charte sera revue sur 2015.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables de contrôle permanent et en collaboration avec les directions opérationnelles. Ce plan est validé par le Comex et présenté au Comité de Contrôle Interne Groupe puis mis en œuvre par la DCCP.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations par les directions concernées et de produire des états de reporting. Cet outil sera revu sur 2015.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année au Comité d'audit et au Conseil d'Administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) y est également décrit. Dans ce domaine, des actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance Financement ont été poursuivies par un procédé de « e-learning ».

En 2014, les vérifications du contrôle permanent ont concerné une large part des métiers de Bpifrance Financement, au titre de ses trois activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que des directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations de crédit ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCCP et des recommandations de l'Inspection Générale - Audit.

• Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du groupe Bpifrance, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- Une charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.

- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui, sur la base de l'organisation du groupe Bpifrance, repose sur une évaluation des risques de chaque activité. Ce plan planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales dans un délai maximal de trois ans à compter de 2014. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur Général, l'organe Exécutif de Bpifrance Financement et le Comité d'Audit et des Risques de l'établissement.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02.
- Un rapport conclut chaque mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings. Les recommandations sont cotées de 1 à 3 selon un niveau de criticité croissant.
- Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare au fil de l'eau à l'IGA leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. L'IGA réalise un suivi mensuel du niveau d'implémentation des recommandations. Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2014 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Ces missions ont eu pour objectifs d'analyser les composantes du dispositif de maîtrise des risques des directions auditées et du niveau de maîtrise de ces risques.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations a observé une bonne mobilisation, avec un niveau de recommandations de type 3 en retard très faible.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont Bpifrance est actionnaire de référence, une mission a été réalisée en 2014 par l'Inspection Générale – Audit sur la "location-simple" dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre la société et Bpifrance.

Par ailleurs, une convention a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a défini les relations entretenues entre la Direction Générale de l'Audit de la CDC (DGAU) et l'Inspection Générale-Audit de Bpifrance.

4.2.2. Perspectives pour 2015

Début 2015, la DCCP a revu son organisation afin de dégager des synergies groupe et de créer de la transversalité en son sein.

Le plan de contrôle permanent pour l'exercice 2015 établi par la DCCP (en cours de validation) prévoit des vérifications dans l'ensemble des trois métiers de Bpifrance Financement (innovation, garantie et financement) ainsi que dans les directions du siège.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale-Audit prévoit, en 2015, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des directions de réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail.

Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations. La fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.



4.3. Elaboration et traitement de l'information comptable

4.3.1. Cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes de Bpifrance Financement sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

Bpifrance Financement établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

- Les comptes publiables

Les bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes individuels sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction Financière et à la Direction du contrôle de gestion.

Depuis début 2014, la production des comptes consolidés est trimestrielle.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

- Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et des risques et au Conseil d'Administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

- Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par le Contrôle de Gestion. Elle repose pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière prêts, crédit-bail et financement court terme. Elle est complétée d'une analyse du résultat de la filière « garantie » et de la filière « innovation ». Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque au cours de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et des risques. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

- Autres reporting

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Bpifrance Financement est consolidé par intégration globale dans les comptes de Bpifrance. A ce titre, il alimente semestriellement une liasse de consolidation visée par ses Commissaires aux Comptes.

Depuis novembre 2014, le groupe Bpifrance est soumis au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique.

4.3.2. Architecture et l'organisation comptable

La comptabilité de Bpifrance Financement est intégrée au sein de la Direction de la Comptabilité de Bpifrance.

La Direction de la Comptabilité comprend :

- un domaine transverse Consolidation et FINREP, en charge des comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe, de la SA BPI-Groupe et de Bpifrance Financement,
- un domaine transverse en charge des normes comptables et procédures informatiques qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées,
- un domaine Flux interbancaires chargé de la gestion mouvements de fonds,
- un pôle en charge de la comptabilité sociale de Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations,
- un pôle en charge de la comptabilité bancaire qui est notamment chargé de l'établissement des comptes sociaux de Bpifrance Financement.

Ce dernier pôle regroupe quatre domaines :

- Production comptable et fiscalité,
- Reporting,
- Comptabilité métier innovation et financement, et
- Comptabilité métier garantie.

Les comptabilités métier assument la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées via un interpréteur alimenté par des comptes rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

Tous les services comptables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Par sa participation aux Comités de Direction du pôle finances, aux Comités ALM, aux Comités des risques de contrepartie, aux comités de l'offre, la Direction de la Comptabilité est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de gestion.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.



4.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président

Bpifrance Financement

Société Anonyme au capital de 759 916 144 €
Siège Social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort Cedex
RCS : 320 252 489

Rapport des commissaires aux comptes établi en
application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du conseil
d'administration de la société Bpifrance
Financement

Exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG AUDIT

MAZARS

**Bpifrance
Financement**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Bpifrance Financement

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



**Bpifrance
Financement**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-233 du Code de
commerce*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Bpifrance
Financement**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

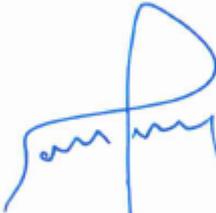
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG
SA


Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS


Virginie CHAUVIN



5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2015

1 - Résolutions à caractère ordinaire

• Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice qui s'est écoulé du 1er janvier au 31 décembre 2014 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

• Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 24 122 927 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

• Troisième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés de l'exercice 2014 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 99 123 819 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent à 817 250 € et correspondent principalement à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 310 555 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	24 122 927,31
Report à nouveau	49 320 330,14
Soit un solde disponible de	73 443 257,45
Dotation à la réserve légale	1 206 146,37
Soit un solde distribuable de	72 237 111,08
Dotation aux autres réserves	0,00
Distribution d'un dividende de 0,10 € par action (nominal de 8 €)	9 498 951,80
Report à nouveau créditeur	62 738 159,28

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant.

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2015 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,17 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2011, et qu'un dividende de 0,10 € par action a été distribué au titre des exercices 2012 et 2013.

- **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve la convention relative à l'acquisition de titres SOFIRED signée au cours de l'année 2014 entre Bpifrance Financement et SOFIRED et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Septième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve la convention de contrôle périodique signée au cours de l'année 2014 entre Bpifrance Financement et Sogama Crédit Associatif et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration décide de ratifier la cooptation de Pierre-François KOEHL en tant qu'administrateur en remplacement de Thomas ESPIARD pour la durée du mandat restant à courir pour son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2018 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Lors de sa cooptation, Pierre-François KOEHL a fait savoir au Conseil d'administration qu'il acceptait ses fonctions et qu'il n'était soumis à aucune incompatibilité.

- **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration décide de ratifier la cooptation de François ASSELIN en tant qu'administrateur en remplacement de Jean-François ROUBAUD pour la durée du mandat restant à courir pour son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2018 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Lors de sa cooptation, François ASSELIN a fait savoir au Conseil d'administration qu'il acceptait ses fonctions et qu'il n'était soumis à aucune incompatibilité.

- **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 551 598,17 euros, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier soit 3 personnes en équivalent temps plein.



- **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet KMPG Audit dont le siège social est sis 3 cours du Triangle - Immeuble Le Palatin - 92 939 Paris la Défense, pour une durée de six exercices. Ses fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

- **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Marc LABORIE, sis 3 cours du Triangle - Immeuble Le Palatin - 92939 Paris la Défense, pour une durée de six exercices. Ses fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

- **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

2 - Résolutions à caractère extraordinaire

2.1 Augmentation de capital en numéraire

- **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les conditions de l'opération, et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital qui s'élève à sept cent cinquante-neuf millions neuf cent seize mille cent quarante-quatre euros (759 916 144 €) divisé en quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dix-huit actions (94 989 518 actions) de huit euros (8 €) chacune, d'un montant de de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-seize euros (79 991 176 €) et de le porter ainsi de sept cent cinquante-neuf millions neuf cent seize mille cent quarante-quatre euros (759 916 144 €) à huit cent trente-neuf millions neuf cent sept mille trois cent vingt euros (839 907 320 €) par l'émission de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9 998 897) actions nouvelles de numéraire, d'un montant nominal de 8 euros (8 €) chacune, à souscrire à titre irréductible et réductible.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de souscription de vingt-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes (29,89 €) par action, soit avec une prime d'émission d'un montant unitaire par action souscrite de vingt-et-un euros et quatre-vingt-neuf centimes (21,89 €), soit une prime globale d'émission d'un montant de deux cent dix-huit millions huit cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-cinq euros et trente-trois centimes (218 875 855,33 €).

Les principales conditions et modalités de cette augmentation de capital sont les suivantes :

La souscription d'actions nouvelles est réservée aux propriétaires des actions constituant le capital de la société. En conséquence, les propriétaires de ces actions ont sur les actions nouvelles à émettre un droit de souscription à titre irréductible qui s'exerce à raison de la proportion entre le nombre des actions à créer et le nombre des actions de la société, soit deux (2) actions nouvelles pour dix-neuf (19) actions anciennes.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible, et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Les actions non souscrites ne pourront en aucun cas être offertes au public.

Les souscriptions seront reçues du 11 juin 2015 au 26 juin 2015 (inclus), au siège social de la société. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés chez Bpifrance Financement, en tant que banque dépositaire.

Chaque actionnaire peut, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article L225-132 du Code de Commerce, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription, avec ou sans indication de bénéficiaire, ou céder son droit préférentiel de souscription dans les mêmes conditions que les actions de la société dans le respect des statuts de la société.

Le montant total de l'augmentation de capital proposé à la souscription s'élève à un montant de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-seize euros (79 991 176 €), assortie d'une prime d'émission d'un montant de deux cent dix-huit millions huit cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-cinq euros et trente-trois centimes (218 875 855,33 €), soit un apport total en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions huit cent soixante-sept mille trente-et-un euros et trente-trois centimes (298 867 031,33 €).

Les actions nouvelles seront émises au prix unitaire de vingt-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes (29,89 €), soit avec une prime d'émission de vingt-et-un euros et quatre-vingt-neuf centimes (21,89 €). Ces actions devront être intégralement libérées lors de la souscription.

Le prix de la souscription pourra être versé en numéraire (par virement ou chèque bancaire) ou par compensation de créances liquides et exigibles sur la société.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du 1er janvier 2015. Elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

• **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, décide, si les souscriptions à titre irréductible ou réductible n'absorbent pas la totalité de l'émission prévue à la précédente résolution, de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions effectivement recueillies, sous réserve que celui-ci atteigne au moins 75% du montant de l'opération prévue.

Inversement, conformément aux dispositions des articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de Commerce, l'assemblée générale extraordinaire décide, si le total des souscriptions venait à excéder la totalité de l'émission prévue à la précédente résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le montant total de l'augmentation de capital, dans la limite de 15% de cette dernière, soit dans la limite d'une augmentation de capital d'un montant total de quatre-vingt-onze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-deux euros (91 989 852 €). Cette autorisation ne pourra être mise en œuvre que dans les 30 jours suivants la clôture de la souscription.

• **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- recueillir les souscriptions des actionnaires ;
- répartir les droits préférentiels de souscription ;
- constater les versements ;
- limiter le cas échéant le montant de l'augmentation de capital dans les conditions fixées par la quatorzième résolution ;
- augmenter le cas échéant le montant de l'augmentation de capital dans les conditions fixées par la quinzième résolution ;
- constater le cas échéant la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

2.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

• **Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce au titre de l'augmentation de capital visée précédemment faisant l'objet des résolutions qui précèdent :



1. délègue au Conseil d'Administration, sur sa seule, et unique décision, tous pouvoirs, en vue de procéder ou non, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du Travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2014 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe ;
2. décide que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour ;
3. décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du Travail ;
4. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :
 - fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
 - fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance,
 - fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
 - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts
 - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital
5. Prend acte que cette délégation comporte au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe visés ci-dessus la renonciation express des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

- **Dix-huitième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, confère tout pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation des augmentations de capital visées précédemment conformément aux résolutions qui précèdent, de mener à bonne fin les opérations concourant à cette réalisation, notamment de procéder à la modification corrélative de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

2.3 Modifications des statuts

- **Dix-neuvième résolution : modification de l'article 2.3 dernier alinéa**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, de modifier le dernier alinéa de l'article 2.3 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Les bénéficiaires des garanties consenties par la Société doivent avoir été préalablement agréés par le conseil d'administration de la Société, étant toutefois précisé que les organismes de fonds propres bénéficiaires des garanties sont dispensés de cette formalité. »

- **Vingtième résolution : modification de l'article 15.1**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 15.1 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le conseil d'administration met en place un comité d'audit et un comité des risques chargés d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. »

Le conseil met également en place un comité des nominations et un comité des rémunérations, un comité métier concernant l'activité financement et garantie et un comité métier concernant l'activité innovation. »

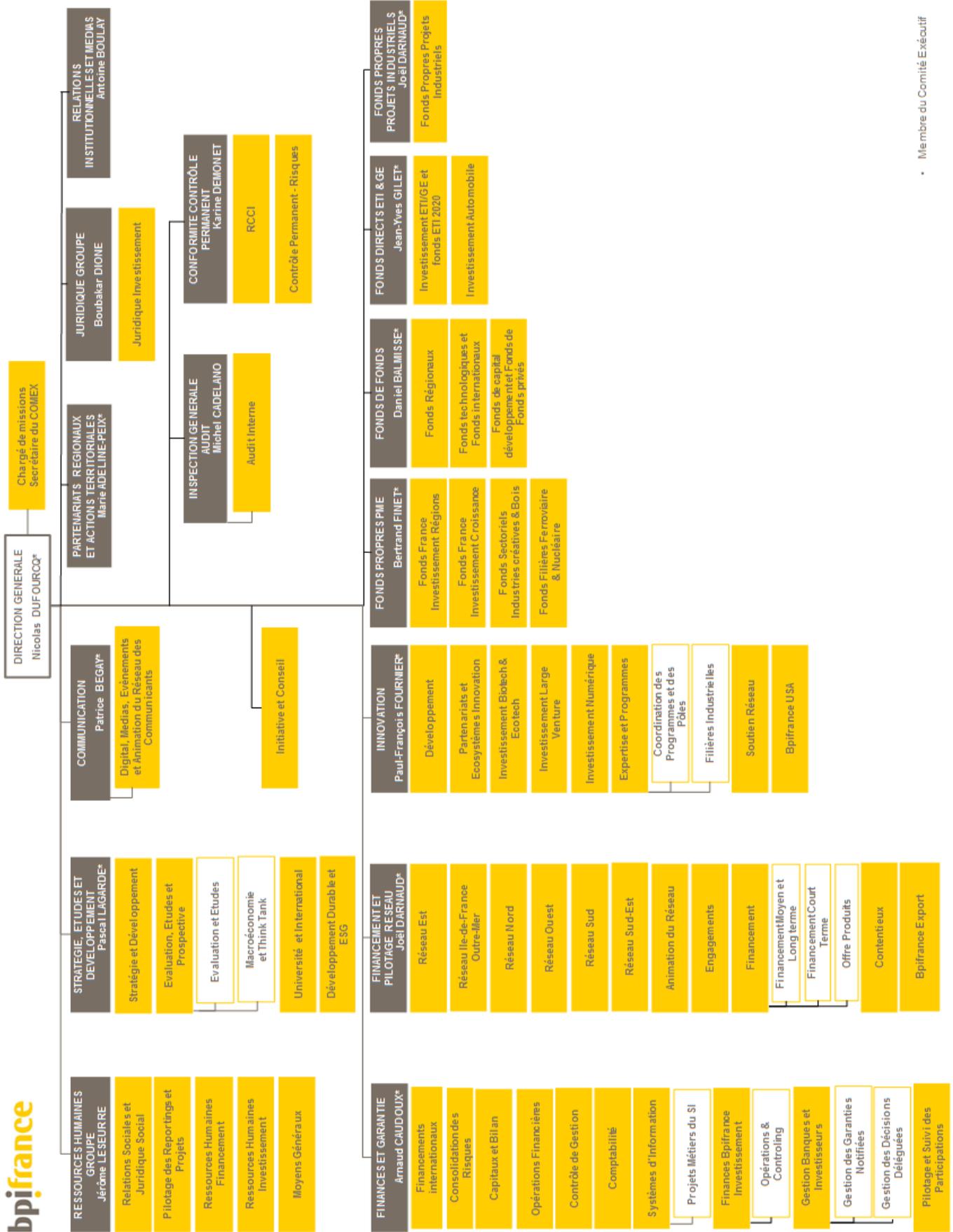
- **Vingt-et-unième résolution**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale.



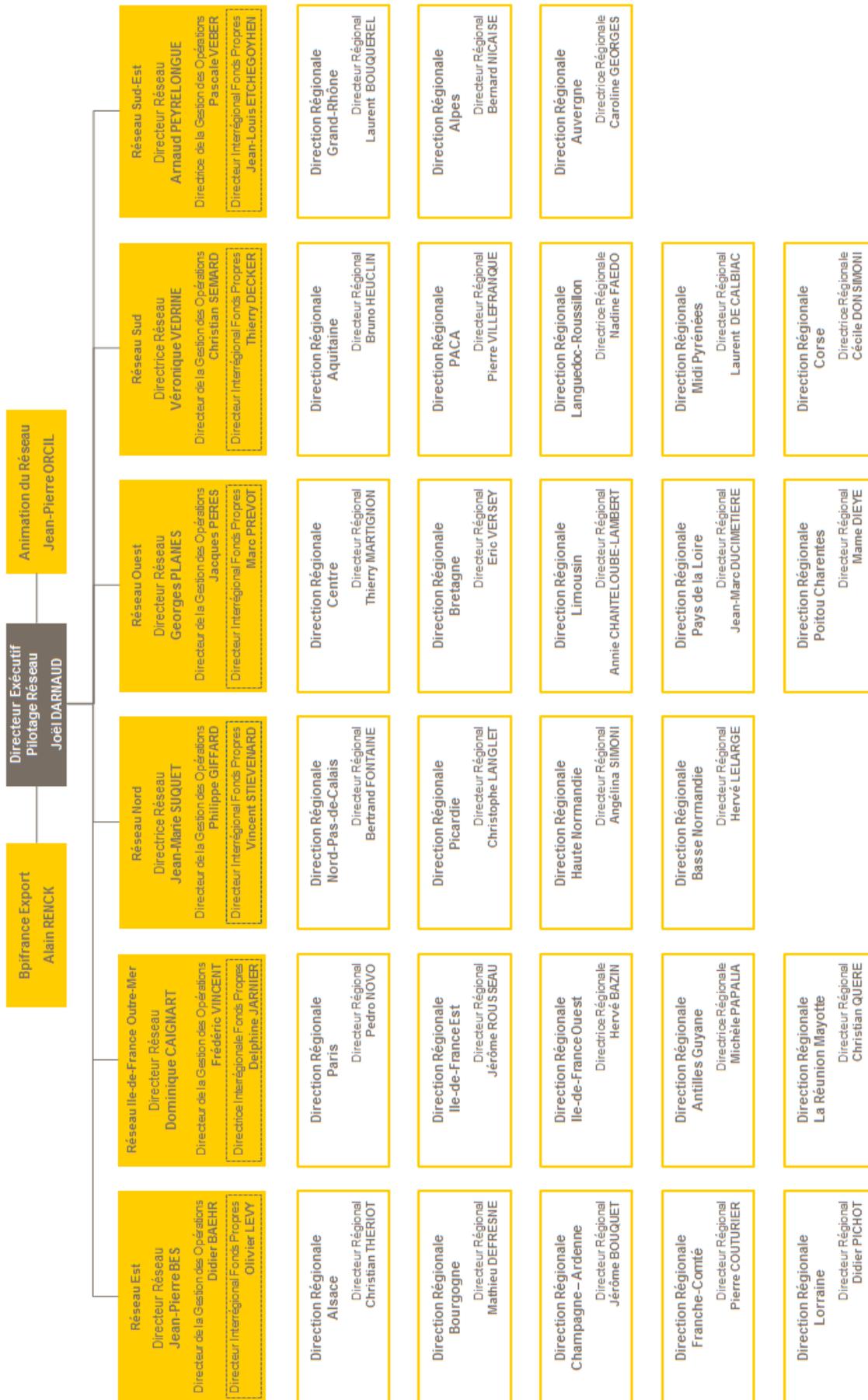
6. ORGANIGRAMME DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme fonctionnel



* Membre du Comité Exécutif

6.2. Organigramme du Réseau



--- Rattachement : Direction Fonds Propres PME

7. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur euros)	594 778 400	594 778 400	750 860 784	750 860 784	759 916 144
b) Nombre d'actions émises	74 347 300	74 347 300	93 857 598	93 857 598	94 989 518
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 614 176	1 711 483	1 853 727	1 885 234	2 039 384
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	196 115	64 140	150 009	176 925	157 511
c) Impôt sur les bénéfices	23 388	14 757	38 873	23 973	45 887
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	6 335	6 240	6 480	7 652	9 070
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	99 066	3 756	12 835	12 759	24 123
f) Résultat distribué	6 691	15 956	9 386	9 386	9 499
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,24	0,58	1,12	1,55	1,08
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,33	0,05	0,14	0,14	0,25
c) Dividende attribué à chaque action	0,09	0,17	0,10	0,10	0,10
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	1 641	1 641	1 655	1 677	1 717
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	91 670	100 697	100 584	100 187	108 843
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	42 936	43 679	47 664	47 387	50 064

8. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	6.1	375,1	173,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	86,6	72,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	588,3	367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	205,4	218,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	808,0	460,0
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	23 262,5	18 829,9
Opérations de location financement et assimilées	6.7	5 669,9	5 289,1
Aides au financement de l'innovation	6.8	569,0	614,9
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		522,4	297,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	7 204,3	6 634,1
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	57,2	34,6
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	666,4	1 570,5
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		9,5	8,7
Immeubles de placement	6.12	0,0	12,0
Immobilisations corporelles	6.13	113,5	102,6
Immobilisations incorporelles	6.13	49,7	46,8
Ecarts d'acquisition		0,5	0,5
TOTAL DE L'ACTIF		40 188,3	34 733,9

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales	6.1	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3,1	5,0
Instruments dérivés de couverture	6.3	596,5	432,2
Dettes envers les établissements de crédit	6.14	11 028,7	11 179,6
Dettes envers la clientèle	6.15	3 593,6	2 568,5
Dettes représentées par un titre	6.16	13 884,4	9 442,2
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		509,3	229,1
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	30,4	20,0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	2 917,6	3 148,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.17	1 745,8	1 660,6
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.18	678,2	1 005,0
Fonds de garantie publics	6.19	2 331,8	2 296,5
Dettes subordonnées	6.20	14,5	14,6
Capitaux propres		2 854,4	2 732,0
Capitaux propres part du Groupe		2 834,8	2 712,4
- Capital et réserves liées		1 733,0	1 700,2
- Réserves consolidées		987,5	937,8
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15,2	15,7
- Résultat		99,1	58,7
Intérêts minoritaires		19,6	19,6
- Réserves		15,9	18,3
- Résultat		3,7	1,3
TOTAL DU PASSIF		40 188,3	34 733,9

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 311,2	1 179,1
Intérêts et charges assimilées	7.1	-814,8	-770,2
Commissions (produits)		7,8	9,2
Commissions (charges)		-0,6	-0,6
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	3,3	-1,4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	7,9	4,6
Produits des autres activités	7.4	74,8	95,4
Charges des autres activités	7.4	-40,1	-35,3
PRODUIT NET BANCAIRE		549,5	480,8
Charges générales d'exploitation	7.5	-306,5	-275,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-24,7	-21,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		218,3	183,5
Coût du risque	7.7	-57,6	-75,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		160,7	107,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1,1	0,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		161,8	107,9
Impôts sur les bénéfices	7.8	-59,0	-47,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		102,8	60,0
Intérêts minoritaires		3,7	1,3
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		99,1	58,7
* Résultat par action (en euros)		1,04	0,63
* Résultat dilué par action (en euros)		1,04	0,63

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de Bpifrance Financement**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
RESULTAT NET	102,8	60,0
Eléments pouvant être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	-0,4	-2,4
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-1,3	-0,4
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-1,7	-2,8
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	101,1	57,2
* Dont part du groupe	98,6	57,1
* Dont part des intérêts minoritaires	2,5	0,1

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2012	1 700,2	849,5	17,3	0,0	2 567,0
Résultat 2012				98,1	98,1
Résultat affecté aux réserves	0,0	88,7	0,0	-88,7	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-1,2	0,0	-1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	1,4	0,0	1,4
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-2,6	0,0	-2,6
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		-0,4	0,0	-0,4
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-9,4	-9,4
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		-0,2	0,0	0,0	-0,2
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	-0,9	0,0	0,0	-0,9
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts fonds de réserve		0,7	0,0	0,0	0,7
Situation au 31 décembre 2013	1 700,2	937,8	15,7	0,0	2 653,7
Résultat 2013				58,7	58,7
Résultat affecté aux réserves	0,0	49,1	0,0	-49,1	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	4,3	0,0	4,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-3,5	0,0	-3,5
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		-1,3	0,0	-1,3
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-9,6	-9,6
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		0,2	0,0	0,0	0,2
Augmentation de capital	32,8			0,0	32,8
Divers	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3
Intérêts fonds de réserve		0,1	0,0	0,0	0,1
Situation au 31 décembre 2014	1 733,0	987,5	15,2	0,0	2 735,7
Résultat 2014				99,1	99,1

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2012	30,4
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-0,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-1,1
Variation des pourcentages d'intérêt	-6,8
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-4,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2013	1,3
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2013	19,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-2,4
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-2,5
Quote-part de résultat au 31 décembre 2014	3,7
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2014	19,6

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	161,8	107,9
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24,7	22,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-218,4	-170,9
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1,1	-0,1
Perte nette/gain net des activités d'investissement	2,9	1,2
Autres mouvements	-147,1	-18,0
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	252,4	468,0
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-86,6	302,4
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-390,3	789,0
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 770,9	-3 801,3
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-630,1	-1 049,3
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	900,1	-108,3
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-281,0	84,2
Impôts versés	-28,1	-40,7
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-4 200,3	-4 126,4
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-4 125,1	-3 716,1
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1,9	-8,2
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-26,5	-49,2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-24,6	-57,4
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	17,8	-15,3
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 442,2	3 870,2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 460,0	3 854,9
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	310,3	81,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-4 125,1	-3 716,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-24,6	-57,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 460,0	3 854,9
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	463,4	382,0
Caisse, banques centrales (actif & passif)	173,4	112,0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	290,0	270,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	773,7	463,4
Caisse, banques centrales (actif & passif)	375,1	173,4
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	398,6	290,0
Variation de la trésorerie nette	310,3	81,4



Annexe comptable

● NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	80
● NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	80
● NOTE 3 - PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	80
● NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	83
● NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	83
● NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	98
● NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	115
● NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	119
● NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	137
● NOTE 10 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	138
● NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	143
● NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	144
● NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	144

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1 Faits significatifs de l'exercice

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2014, Bpifrance Financement a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à BPI-Groupe, de 32,8 M€, dont 9,1 M€ de nominal et 23,7 M€ de prime d'émission. Suite à cette opération, BPI-Groupe a intégralement souscrit aux 1 131 920 actions émises.

Le groupe Bpifrance figure parmi les 130 établissements de la zone euro ayant fait l'objet d'une revue de qualité de ses actifs (Asset Quality Review - AQR) par la Banque Centrale Européenne au cours de l'année 2014. Cet examen détaillé des expositions relatives aux risques de crédit et de marché n'a pas eu d'incidence comptable significative sur les comptes de Bpifrance Financement au 31 décembre 2014.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

Normes comptables applicables au 31 décembre 2014

Les états financiers consolidés 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable au 31 décembre 2014.

Les nouvelles normes applicables au sein du groupe à compter du 1^{er} janvier 2014 (amendement IAS 32 relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers) n'ont pas d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2014.

Pour mémoire, le groupe avait appliqué par anticipation au 31 décembre 2013 les nouvelles normes relatives à la consolidation (IFRS 10, 11, 12, IAS 28). L'application de ces nouvelles normes présentait un impact non significatif sur les comptes du Groupe Bpifrance Financement au 31 décembre 2013.

Normes comptables applicables à partir du 1er janvier 2015

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2015. Celles-ci ne seront pas appliquées de manière anticipée par le groupe.

L'application obligatoire au 1er janvier 2015 de la nouvelle interprétation IFRIC 21 relative aux taxes aura une incidence sur les résultats consolidés intermédiaires en supprimant la possibilité d'étaler certaines taxes au sein du compte de résultat de l'exercice.

L'application rétrospective de cette nouvelle interprétation aura un impact non significatif sur les capitaux propres consolidés du groupe en 2015.

- **Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

3.1 Principes de consolidation

Principe général

Le groupe a anticipé au 31 décembre 2013 l'application du règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 relatif à l'approbation des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et à la modification des normes IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » d'application obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de leur premier exercice commençant à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les états financiers consolidés de Bpifrance Financement regroupent l'ensemble des entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à IAS 39.

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Comptes consolidés

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations que le groupe contrôle conjointement avec un co-investisseur sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3 Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.4 Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

• Note 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Bpifrance Financement au 31 décembre 2014 est inchangé par rapport au dernier arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2014 % d'intérêt	31/12/2014 % de droit de vote	31/12/2013 % de droit de vote
Bpifrance Financement	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Régions	Globale	98,99%	98,99%	98,99%
AUXI-CONSEIL	Globale	100%	100%	100%
AUXI-FINANCES	Globale	100%	100%	100%
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	Globale	73,22%	73,22%	73,22%
AVENIR TOURISME	Globale	58,19%	58,19%	58,19%
FCT PROXIMITE PME	Globale	50%	50%	50%
Compagnie Auxiliaire Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
SCI Bpifrance (ex SCI D'OSEO)	Globale	100%	100%	100%
Alsabail	Equivalence	40,69%	40,69%	40,69%
Gras Savoye Auxi Assurance	Equivalence	34,00%	34,00%	34,00%

• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Comptes consolidés

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se fondent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier,
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties pour lesquelles il n'existe aucune indication objective de dépréciation individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille. Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut. Antérieurement, les dépréciations collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de pertes par produits issus des pratiques de place.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.4 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7 Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.9 Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11 Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.14 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

5.15 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16 Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

Bpifrance Financement est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances et Compagnie Auxiliaire Bpifrance.

5.17 Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18 Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsque celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable.

5.21 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22 Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit et des titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

5.23 Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont considérées comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

5.24 Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose le groupe lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque le groupe est informé par une banque partenaire du défaut d'un client, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Le dispositif d'identification des engagements douteux s'appuie sur le déclassement des créances chez les banques partenaires, et applique le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Lorsque le groupe est informé de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

L'impact sur le résultat du groupe est nul tant que les fonds de garantie associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par le groupe. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

Comptes consolidés

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur sont comptabilisés dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25 Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions, des prêts à taux zéro ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions, de prêts à taux zéro ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est portée par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » est adaptée aux opérations d'innovation.

Figurent à l'actif du bilan les avances remboursables dans le poste « Aides au financement de l'innovation » et les dotations à recevoir dans le poste « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ». Les avances remboursables non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par

l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables ou sur les prêts à taux zéro.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables ou de prêts à taux zéro financés sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances et prêts susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Au titre de la norme IAS 20, les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat au sein de la rubrique « charges des autres activités ». Figurent en note 6.18 et en note 7.4 le montant des charges et produits concernés.

5.26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers,
- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions,

Comptes consolidés

- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

• Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actif		
Caisse, Banques centrales	375,1	173,5
Total actif	375,1	173,5
Passif		
Banques centrales	0,0	0,0
Total passif	0,0	0,0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1,1	2,0
Actions et autres titres à revenu variable	62,6	70,9
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	63,7	72,9
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	22,9	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	22,9	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	86,6	72,9

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	0,2	2,0
Non courant	86,4	70,9
Total	86,6	72,9

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	3,1	5,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	3,1	5,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,1	5,0

**Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	0,0	0,0
Non courant	3,1	5,0
Total	3,1	5,0

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros) 31/12/2014	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	3,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	3,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	3,1	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,1	0,0	0,0

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	588,3	367,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	588,3	367,1
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	588,3	367,1
Instruments dérivés de couverture	588,3	367,1
Couverture individuelle	0,0	0,1
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,1
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	588,3	367,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	588,3	367,1

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	596,5	432,2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	596,5	432,2
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	596,5	432,2
Instruments dérivés de couverture	596,5	432,2
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	596,5	432,2
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	596,5	432,2

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur de l'élément couvert	0,3	0,4
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	0,3	0,4

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances négociables	48,0	60,0
Obligations	103,7	106,0
<i>Obligations d'Etat</i>	102,5	104,8
<i>Autres obligations</i>	1,2	1,2
Actions et autres titres à revenu variable	30,6	34,4
Titres de participation non consolidés	33,9	29,4
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-10,8	-11,0
Total des actifs financiers disponibles à la vente	205,4	218,8

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Solde au 1^{er} janvier	11,0	10,5
Dépréciation de l'exercice	-0,2	0,5
Charge de dépréciation	3,0	1,3
Reprise de dépréciation	-3,2	-0,8
Solde au 31 décembre	10,8	11,0

**Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	165,8	81,2
Non courant	39,6	137,6
Total	205,4	218,8

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	282,5	291,8
Prêts au jour le jour	120,0	0,0
Prêts à terme	404,6	168,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,9	0,2
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	808,0	460,0

**Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	641,5	351,3
Non courant	166,5	108,7
Total	808,0	460,0

6.6 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	2,6	2,7
Crédits de trésorerie	3 443,5	1 937,9
Crédits à moyen et long terme	9 865,7	8 446,2
Prêts subordonnés	292,6	199,4
Autres crédits	5 283,4	3 941,8
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-258,2	-248,8
Dépréciations collectives des prêts et créances	-496,5	-430,7
Créances rattachées	76,6	38,0
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor -	5 052,8	4 943,4
Total des prêts et créances sur la clientèle	23 262,5	18 829,9

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	227,4	20,9	0,5	248,8
Dépréciation de l'exercice	14,9	-5,2	-0,3	9,4
Charge de dépréciation individuelle	39,5	2,9	0,0	42,4
Reprise de dépréciation individuelle	-34,9	-5,3	-0,3	-40,5
Effet de désactualisation	-0,9	0,0	0,0	-0,9
Autres mouvements (3)	11,2	-2,8	0,0	8,4
Solde au 31 décembre	242,3	15,7	0,2	258,2

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	206,2	19,8	0,7	226,7
Dépréciation de l'exercice	21,2	1,1	-0,2	22,1
Charge de dépréciation individuelle	41,3	1,6	0,0	42,9
Reprise de dépréciation individuelle	-14,3	-2,7	-0,2	-17,2
Effet de désactualisation	-0,9	0,0	0,0	-0,9
Autres mouvements (3)	-4,9	2,2	0,0	-2,7
Solde au 31 décembre	227,4	20,9	0,5	248,8

Tableaux de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	409,9	20,8	0,0	430,7
Dépréciation de l'exercice	74,9	-9,1	0,0	65,8
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	62,6	-6,0	0,0	56,6
Reprise de dépréciation collective	-17,7	-3,1	0,0	-20,8
Autres mouvements (1)	30,0	0,0	0,0	30,0
Solde au 31 décembre	484,8	11,7	0,0	496,5

(1) Les autres mouvements concernent principalement les mouvements imputés aux ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	353,3	15,1	0,0	368,4
Dépréciation de l'exercice	56,6	5,7	0,0	62,3
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	69,9	7,4	0,0	77,3
Reprise de dépréciation collective	-45,1	-1,7	0,0	-46,8
Autres mouvements (1)	31,8	0,0	0,0	31,8
Solde au 31 décembre	409,9	20,8	0,0	430,7

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	10 496,6	8 517,1
Non courant	12 765,9	10 312,8
Total	23 262,5	18 829,9

6.7 Opérations de location financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 092,2	3 844,9
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 710,8	1 582,6
Créances rattachées	21,6	21,2
Dépréciations individuelles	-56,1	-57,6
Dépréciations collectives	-98,6	-102,0
Total des opérations de location financement et assimilées	5 669,9	5 289,1

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	31/12/2014		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	38,3	19,3	57,6
Dépréciation de l'exercice	-3,1	1,6	-1,5
Charge de dépréciation individuelle	11,2	8,8	20,0
Reprise de dépréciation individuelle	-8,8	-7,2	-16,0
Autres mouvements (1)	-5,5	0,0	-5,5
Solde au 31 décembre	35,2	20,9	56,1

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	31/12/2013		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	24,0	25,9	49,9
Dépréciation de l'exercice	14,3	-6,6	7,7
Charge de dépréciation individuelle	6,0	5,4	11,4
Reprise de dépréciation individuelle	-6,0	-10,0	-16,0
Autres mouvements (1)	14,3	-2,0	12,3
Solde au 31 décembre	38,3	19,3	57,6

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

Tableau de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	31/12/2014		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	81,4	20,6	102,0
Dépréciation de l'exercice	-6,1	2,7	-3,4
Dotations aux dépréciations nettes des reprises disponibles	-3,8	6,7	2,9
Reprise de dépréciation collective	-2,3	-4,0	-6,3
Solde au 31 décembre	75,3	23,3	98,6

(en millions d'euros)	31/12/2013		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	74,0	22,2	96,2
Dépréciation de l'exercice	7,4	-1,6	5,8
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	6,3	1,2	7,5
Reprise de dépréciation collective	1,1	-2,8	-1,7
Solde au 31 décembre	81,4	20,6	102,0

**Ventilation des Opérations de location financement
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	850,6	781,8
Non courant	4 819,3	4 507,3
Total	5 669,9	5 289,1

6.8 Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avances remboursables innovation	1 214,7	1 278,8
Dépréciations individuelles	-180,9	-197,0
Dépréciations collectives	-464,8	-466,9
Total des aides au financement de l'innovation	569,0	614,9

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances négociables	529,3	219,2
Obligations	6 675,0	6 414,9
<i>Obligations d'Etat</i>	6 404,6	6 117,6
<i>Autres obligations</i>	270,4	297,3
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 204,3	6 634,1

**Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	640,9	361,6
Non courant	6 563,4	6 272,5
Total	7 204,3	6 634,1

Comptes consolidés

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	57,2	34,6
Impôts différés	0,0	0,0
Total des actifs d'impôts courants et différés	57,2	34,6
Impôts courants	1,4	1,4
Impôts différés	29,0	18,6
Total des passifs d'impôts courants et différés	30,4	20,0

6.11 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	133,6	150,8
Charges constatées d'avance	75,4	76,6
Autres produits à recevoir	8,4	6,8
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	0,1	127,6
Autres	28,9	52,8
Total des comptes de régularisation actif	246,4	414,6

Autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	192,3	194,5
Créances Etat et Partenaires innovation	96,6	722,5
. dont activités pour compte de tiers (cf note 13.3)	0,0	584,1
Fonds de garantie à recevoir	28,8	167,8
Autres débiteurs divers	78,5	58,2
Comptes de stocks et emplois divers	23,1	12,2
Total des autres actifs	420,0	1 155,9

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Subventions à verser (innovation)	183,5	599,2
. dont activités pour compte de tiers (cf note 13.3)	0,0	362,6
Commissions de garantie constatées d'avance	192,0	164,7
Autres produits constatés d'avance	10,9	8,6
Autres charges fiscales et sociales à payer	67,1	56,9
Autres charges à payer	18,8	9,5
Autres	212,5	263,8
Total des comptes de régularisation passif	684,8	1 102,7

Autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	3,3	3,3
Dépôts de garantie reçus	4,1	3,7
Autres garanties reçues	295,0	105,5
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie	1 299,2	1 299,1
Fonds publics affectés - Avances du FDES	3,3	8,5
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	49,0	54,3
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	527,9	511,7
Autres dettes fiscales et sociales	14,4	23,9
Clients commissions de garantie perçues d'avance	1,4	0,5
Créditeurs divers	35,2	35,4
Total des autres passifs	2 232,8	2 045,9

6.12 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	0,0	17,7
Amortissements et dépréciations	0,0	-5,7
Total des immeubles de placement	0,0	12,0

L'immeuble abritant le siège social est désormais intégralement occupé par des sociétés du Groupe.

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	173,8	151,9
Amortissements et dépréciations	-66,0	-54,9
Montant net	107,8	97,0
1.2 - Autres immobilisations corporelles	23,0	21,8
Amortissements et dépréciations	-17,3	-16,2
Montant net	5,7	5,6
Total des immobilisations corporelles	113,5	102,6
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	152,5	141,9
Amortissements et dépréciations	-104,0	-96,3
Montant net	48,5	45,6
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	1,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	1,2
Total des immobilisations incorporelles	49,7	46,8

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2013	151,9	21,8	141,9	1,2
Acquisitions	5,8	2,2	20,9	0,0
Sorties	-1,6	-1,0	-10,3	0,0
Autres mouvements (1)	17,7	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2014	173,8	23,0	152,5	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2014	-66,0	-17,3	-104,0	0,0
Montant net au 31/12/2014	107,8	5,7	48,5	1,2

(1) cf note 6.12

6.14 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes à vue et au jour le jour	3,9	1,8
Dépôts et comptes ordinaires	3,9	1,8
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	10 971,6	11 115,7
Emprunts et comptes à terme	6 489,0	6 843,9
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	4 563,5	4 828,9
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	864,4	825,0
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	1 000,0	1 190,0
Titres donnés en pension livrée à terme	4 482,6	4 271,8
Dettes rattachées	53,2	62,1
Total des dettes envers les établissements de crédit	11 028,7	11 179,6

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	4 901,6	5 969,3
Non courant	6 127,1	5 210,3
Total	11 028,7	11 179,6

6.15 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes à vue et au jour le jour	1 101,3	222,7
Dépôts et comptes ordinaires	1 101,3	222,7
. dont comptes EPIC BPI-Groupe	502,9	116,6
. dont comptes BPI-Groupe	525,8	46,6
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	2 174,4	2 027,7
Emprunts et comptes à terme	2 174,4	2 022,1
. dont emprunts EPIC BPI-Groupe	1 620,5	1 621,5
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	5,6
Dettes rattachées	17,9	18,1
Avance d'actionnaire de l'Etat	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	0,0	0,0
Total des dettes envers la clientèle	3 593,6	2 568,5

Ventilation des Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	1 388,2	439,8
Non courant	2 205,4	2 128,7
Total	3 593,6	2 568,5

6.16 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emissions obligataires	11 284,0	7 993,9
<i>Emprunt obligataire OSEO 1995 PIBOR échéance 20/11/15</i>	61,0	61,0
<i>EMTN (*) 2011</i>	1 200,0	1 200,0
<i>EMTN (*) 2012</i>	2 613,9	2 613,9
<i>EMTN (*) 2013</i>	3 800,0	3 770,0
<i>EMTN (*) 2014</i>	3 339,3	0,0
<i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i>	-14,3	-24,3
<i>FCT Proximité PME décembre 2010 Euribor</i>	142,1	186,7
<i>FCT Proximité PME mars 2011 Euribor</i>	142,0	186,6
Titres de créances négociables	2 530,1	1 394,2
Dettes rattachées	70,3	54,1
Total des dettes représentées par un titre	13 884,4	9 442,2

(*) Les émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de Bpifrance Financement sont plafonnées à 20 milliards d'euros et bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-Groupe et de la notation Aa1 au 31 décembre 2014, accordée par l'agence Moody's.

Ventilation des Dettes représentées par un titre
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Courant	3 992,9	1 527,4
Non courant	9 891,5	7 914,8
Total	13 884,4	9 442,2

6.17 Dépréciations et provisions

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risques de crédit	2,8	2,9
Provisions pour restructuration	2,2	2,5
Provisions pour autres engagements sociaux	13,5	15,1
Juste valeur des garanties données	1 513,1	1 352,9
Engagements hors-bilan innovation	196,4	263,0
Autres	17,8	24,2
Total des provisions	1 745,8	1 660,6

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)

	Dépréciations et Provisions au 31/12/13	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/14	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	2 195,8	1 048,0	595,7	276,4	54,4	2 426,1	395,3	5,0	4,4	-57,6
- Dépréciations pour créances douteuses	307,3	62,3	37,5	19,0	2,1	315,2	0,0	4,8	4,4	-25,2
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	248,8	42,3	22,0	18,5	7,6	258,2	0,0	4,1	2,3	-22,1
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	57,6	20,0	15,5	0,5	-5,5	56,1	0,0	0,7	2,1	-3,1
. Opérations sur titres	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	2,9	765,9	531,0	257,4	22,4	2,8	235,1	0,2	0,0	0,0
- Juste valeur des garanties	1 352,9	160,2	0,0	0,0	0,0	1 513,1	160,2	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	532,7	59,6	27,2	0,0	29,9	595,0	0,0	0,0	0,0	-32,4
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	24,2	4,8	6,4	4,8	0,0	17,8				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	663,9	57,0	71,9	0,0	-3,3	645,7				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	263,0	0,1	6,7	0,0	-60,0	196,4				
Autres provisions	17,6	2,6	0,1	4,4	0,0	15,7				
- Provisions pour restructuration	2,5	0,4	0,0	0,7	0,0	2,2				
- Provisions pour engagements sociaux	15,1	2,2	0,1	3,7	0,0	13,5				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.18 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	268,8	276,0
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	83,6	77,9
FUI (Fonds Unique Interministériel) (1)	0,0	88,3
Aides sur financement partenaires	276,3	291,7
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	49,5	28,4
PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité) (1)	0,0	173,9
Filières stratégiques (1)	0,0	68,8
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	678,2	1 005,0

(1) Bpifrance Financement a procédé au 1er janvier 2014 au reclassement des conventions innovation PSPC, filières stratégiques et FUI en activités pour compte de tiers (cf note 13.3) pour un montant de 331 M€.

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)

Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2013		1 005,0
Dotations 2014 (solde net)		227,1
Subventions		-102,0
Reclassements		-331,0
Remboursements et redéploiements		-1,2
Provisions, pertes et constats d'échec		-120,9
Produits et charges financiers		-2,0
Produits divers		4,8
Expertises et charges diverses		-1,6
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2014		678,2

6.19 Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds de réserve	877,9	875,8
AFT (Agence France Trésor)	991,7	989,5
CDC	9,5	7,5
Actifs cantonnés	14,1	13,7
Autres Fonds	102,2	108,4
Fonds Bpifrance Régions	336,4	301,6
Total des fonds de garantie publics	2 331,8	2 296,5

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)

Fonds de garantie publics au 31/12/2013		2 296,5
Dotations aux fonds de garantie 2014 (solde net)		335,1
Remboursements des fonds de garantie		-13,6
Commissions de garantie		66,7
Produits financiers et récupérations		42,5
Coût du risque		-397,3
Actualisation des provisions		1,9
Fonds de garantie publics au 31/12/2014		2 331,8

6.20 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0,0	0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,5	14,6
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes subordonnées	14,5	14,6

Ventilation des Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	2	31/12/2013
Courant	14,2	14,3
Non courant	0,3	0,3
Total	14,5	14,6

6.21 Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	23,8	62,8	86,6
- Obligations et autres titres à revenu fixe			1,1	1,1
- Actions et autres titres à revenu variable		0,9	61,7	62,6
- Instruments dérivés de cours de change		22,9		22,9
Instruments dérivés de couverture	0,0	588,3	0,0	588,3
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		588,3		588,3
Actifs financiers disponibles à la vente	103,1	48,0	54,3	205,4
- Titres de créances négociables		48,0		48,0
- Obligations d'Etat	102,5			102,5
- Autres obligations	0,6			0,6
- Actions et autres titres à revenu variable			54,3	54,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit		808,6		808,6
Prêts et créances sur la clientèle		24 704,2		24 704,2
Opérations de location financement et assimilées		6 011,3		6 011,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 763,5	408,2	0,0	8 171,7
- Titres de créances négociables	121,4	408,2		529,6
- Obligations d'Etat	7 345,1			7 345,1
- Autres obligations	297,0			297,0
Immeubles de placement		0,0		0,0
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	3,1	0,0	3,1
- Instruments dérivés de cours de change		3,1		3,1
Instruments dérivés de couverture	0,0	596,5	0,0	596,5
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		596,5		596,5
Dettes envers les établissements de crédit		11 321,1		11 321,1
Dettes envers la clientèle		3 860,9		3 860,9
Dettes représentées par un titre	13 898,6	284,1		14 182,7

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	72,9	72,9
- Obligations et autres titres à revenu fixe			2,0	2,0
- Actions et autres titres à revenu variable			70,9	70,9
Instruments dérivés de couverture	0,0	367,1	0,0	367,1
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		367,1		367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	106,0	60,0	52,8	218,8
- Titres de créances négociables		60,0		60,0
- Obligations d'Etat	104,8			104,8
- Autres obligations	1,2			1,2
- Actions et autres titres à revenu variable			52,8	52,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit		460,3		460,3
Prêts et créances sur la clientèle		19 684,2		19 684,2
Opérations de location financement et assimilées		5 528,6		5 528,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 839,2	127,0	0,0	6 966,2
- Titres de créances négociables	92,2	127,0		219,2
- Obligations d'Etat	6 428,3			6 428,3
- Autres obligations	318,7			318,7
Immeubles de placement		15,4		15,4
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	5,0	0,0	5,0
- Instruments dérivés de cours de change		5,0		5,0
Instruments dérivés de couverture	0,0	432,2	0,0	432,2
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		432,2		432,2
Dettes envers les établissements de crédit		11 479,3		11 479,3
Dettes envers la clientèle		2 739,5		2 739,5
Dettes représentées par un titre	9 085,1	373,3		9 458,4

6.22 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actif	1,9	1,6
Passif	226,5	21,5

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

- **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

7.1 Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec les établissements de crédit	5,8	3,0
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,1
Crédits de trésorerie	53,5	29,5
Crédits à moyen et long terme	322,2	274,3
Crédits divers	317,5	278,1
Créances subordonnées	8,7	6,6
Variation des commissions de garantie futures actualisées	-17,1	3,3
Sous total opérations avec la clientèle	684,8	591,9
Opérations de location financement		
Loyers	1 009,4	936,4
Dotations aux amortissements	-734,3	-678,3
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-96,4	-90,0
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-15,2	-10,5
Autres produits	109,8	97,6
Sous total opérations de location-financement	273,3	255,2
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1	1,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	168,7	152,0
Dérivés de couverture	170,3	173,2
Sous total opérations sur instruments financiers	340,1	326,5
Autres intérêts et produits assimilés	7,2	2,5
Total des intérêts et produits assimilés	1 311,2	1 179,1

Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec les établissements de crédit	-143,3	-158,2
Opérations avec la clientèle	-160,2	-162,7
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-66,0	-79,9
Opérations de location financement		
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-104,8	-92,7
Sous-total opérations de location financement	-104,8	-92,7
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-184,8	-138,7
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Dérivés de couverture	-188,9	-193,5
Sous-total opérations sur instruments financiers	-373,7	-332,2
Autres intérêts et charges assimilées	-32,8	-24,4
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-32,6	-18,8
Total des intérêts et charges assimilées	-814,8	-770,2

7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	1,8	-2,3
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	1,0	0,9
Couverture individuelle (inefficacité)	0,3	0,4
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,2	0,0
Autres	0,5	0,5
Résultat net des opérations de change	0,5	0,0
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3,3	-1,4

7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes	2,1	0,4
Résultats de cession	8,8	5,5
Plus-values de cession	9,6	5,5
Moins-values de cession	-3,9	-0,3
Reprises de dépréciation	3,1	0,3
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-3,0	-1,3
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7,9	4,6

7.4 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	21,9	17,3
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	0,4	33,0
Charges refacturées	5,4	3,2
Immeubles de placement	2,0	2,2
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	6,9	6,3
Plus-value de cession sur stocks	3,4	1,9
Autres produits	34,8	31,5
Total des produits des autres activités	74,8	95,4
Charges		
Subventions versées pour compte de partenaires	-14,0	-13,5
Subventions versées sur fonds propres	0,0	0,1
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-7,2	-3,3
Immeubles de placement (cf note 6.12)	0,0	-0,3
. dont dotations aux amortissements	0,0	-0,3
Moins-value de cession sur stocks	-3,8	-8,0
Autres charges	-15,1	-10,3
Total des charges des autres activités	-40,1	-35,3

7.5 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	-174,7	-164,2
Impôts et taxes	-28,1	-22,8
Autres charges d'exploitation	-103,3	-87,9
Coûts liés aux restructurations	-0,4	-0,5
Total des charges générales d'exploitation	-306,5	-275,4

7.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	-24,7	-21,9
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-24,7	-21,9

Comptes consolidés

7.7 Coût du risque

	31/12/2014				31/12/2013
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
(en millions d'euros)					
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-24,8	-32,4	0,2	-57,0	-64,6
Pertes non provisionnées	-4,8	0,0	-0,2	-5,0	-17,1
Récupérations des créances amorties	4,4	0,0	0,0	4,4	6,0
Total coût du risque	-25,2	-32,4	0,0	-57,6	-75,7

7.8 Impôts

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôt sur les sociétés	-48,3	-28,1
Impôts différés	-10,7	-19,8
Total de l'impôt sur les bénéfices	-59,0	-47,9

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net part du groupe	99,1	58,7
Résultat net part des minoritaires	3,7	1,3
Charge nette d'impôt comptabilisée	59,0	47,9
Résultat avant impôt (A)	161,8	107,9
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	55,7	37,1
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-5,0	-0,5
Autres différences permanentes	1,1	-1,2
Contribution exceptionnelle 10,7% pour 2014 et 2015	7,0	14,4
Crédits d'impôts	-1,2	-0,8
Autres éléments	1,4	-1,1
Total des éléments en rapprochement (D)	3,3	10,8
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	59,0	47,9

• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont Bpifrance Financement, établissement de crédit agréé, les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- les risques de marché et de change : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché ;
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- Les risques opérationnels, notamment risque de non-conformité réglementaire et risque d'exécution.

Les fonctions relevant du dispositif de contrôle interne, rattachées aux dirigeants effectifs sont les suivantes :

- Conformité et contrôle permanent ;
- Gestion des risques ;
- Contrôle périodique.

Ces fonctions s'appuient sur :

- Un système de contrôle et des procédures internes ;
- Une organisation comptable ;
- Des systèmes de mesures des risques, auxquels contribue la consolidation opérationnelle du risque de contrepartie ;
- Des dispositifs de surveillance et de maîtrise des risques.

Les différents départements et filiales de Bpifrance Financement exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées pour la société : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières. Les fonctions de contrôle permanent et périodique vérifient le respect des procédures et instructions.

Pour piloter son dispositif de contrôle interne et assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance Financement s'appuie sur le comité des risques groupe et le comité de contrôle interne groupe.

Le comité de contrôle interne groupe semestriel s'intéresse à l'organisation du contrôle permanent et de la conformité pour examiner périodiquement le dispositif de maîtrise des risques existant et engager des actions destinées à les renforcer. Il valide le plan annuel des vérifications de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent puis est informé de sa mise en œuvre et de ses résultats.

Le comité des risques groupe trimestriel a pour rôle de s'assurer de l'existence d'un dispositif de limites adapté, de veiller au respect des limites existantes et de leur révision périodique et d'évaluer le niveau des risques encourus. Celui-ci consolide et analyse annuellement la politique de risques afin de la soumettre au Comex.

Ces comités regroupent les dirigeants effectifs ainsi que les principales fonctions en charge de la mesure et de la maîtrise des risques ou du contrôle des activités du Groupe.

Les directions impliquées dans le dispositif de contrôle interne rapportent au comité d'audit trimestriel.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français

Comptes consolidés

pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2 Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des engagements procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du comité des engagements.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours, des accords notifiés non encore utilisés (que le contrat soit signé ou non) et des accords internes non encore notifiés.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au comité des engagements et est de la compétence des Dirigeants responsables.

Limites par groupe bénéficiaire

La première limite est globale et concerne tous les engagements sur un même groupe bénéficiaire. Elle est exprimée en montant net après prise en compte des contre-garanties bancaires et est fixée en fonction de la notation du groupe bénéficiaire par un pourcentage des fonds propres de Bpifrance Financement.

A l'intérieur de la limite ci-dessus, il est fixé des limites particulières relatives à certains groupes de produits au niveau de chaque groupe bénéficiaire.

En matière de garantie, la capacité d'intervention de chaque fonds constitue également une limite. Celle-ci est directement suivie par la Direction Capitaux et Bilan.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des engagements dans son suivi sectoriel.

Elle est déterminée par rapport à un poids relatif dans l'encours brut de Bpifrance Financement en financement Moyen Long Terme (MLT) et Court Terme (CT) et est fonction du degré de risque estimé, à dire d'expert, par la Direction des Engagements, pour chaque secteur (risque faible, modéré ou fort).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des engagements qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants responsables lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au comité des engagements et est de la compétence des Dirigeants responsables.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le comité des risques et revues au moins une fois par an. Une présentation annuelle est faite au comité d'audit.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée mensuellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au comité des risques.

Contrôles de second niveau

Le contrôle *a posteriori* (de second niveau) des décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la Direction du Contrôle Permanent Risques.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant en 2014, 38 % de l'encours MLT et 29 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au comité des risques.

Cette analyse fait l'objet d'une présentation annuelle au comité d'audit.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le Domaine « Supports et Process » au sein de la Direction des engagements en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction Capitaux et Bilan est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

Comptes consolidés

Un nouveau modèle a été mis en production en décembre 2013.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre depuis 2009.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis de la Direction du Contrôle Permanent Risques, soumis pour validation aux Dirigeants responsables qui décident du déploiement opérationnel des modèles.

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision quadrimestrielle assurée par le comité du contentieux composé du Directeur du Contentieux, du responsable de service opérationnel concerné et du responsable des fonctions supports.

8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- Les opérations de placement des fonds de garantie ;
- Les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- Les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1°) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
 - a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
 - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;
 - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;
 - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

- 2°) Une limite en durée d'engagement définie par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction des Opérations Financières effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Opérations Financières, de la Direction Capitaux et Bilan, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du comité financier.

8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86,6	72,9
Instruments financiers dérivés de couverture actif	588,3	367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	205,4	218,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	808,0	460,0
Prêts et créances envers la clientèle	23 262,5	18 829,9
Opérations de location financement	5 669,9	5 289,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 204,3	6 634,1
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	11 898,7	11 819,0
Octroi de lignes de crédits irrévocables	4 666,5	4 238,7
Total	54 390,2	47 929,6

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance Financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(en millions d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	14 765,9	3 424,1	5 072,5	23 262,5	11 972,1	1 899,8	4 958,0	18 829,9
Octroi de lignes de crédits irrévocables	1 692,7	2 068,7	20,2	3 781,6	1 495,1	1 879,8	20,1	3 395,0

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	3 996,2	1 673,7	5 669,9	3 740,0	1 549,1	5 289,1
Octroi de lignes de crédits irrévocables	406,7	478,2	884,9	481,2	362,5	843,7

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	31/12/2014					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	2 195,5	4 235,4	15 254,7	793,0	783,9	23 262,5
<i>PLMT</i>	1 939,6	3 698,4	7 976,1	415,7	736,1	14 765,9
<i>FCT</i>	255,9	537,0	2 207,4	377,3	46,5	3 424,1
<i>Autres</i>	0,0	0,0	5 071,2 *	0,0	1,3	5 072,5
Opérations de location financement	1 090,8	1 111,6	2 903,5	218,9	345,1	5 669,9
<i>CBI</i>	950,7	670,6	2 007,0	56,2	311,7	3 996,2
<i>CBM</i>	140,1	441,0	896,5	162,7	33,4	1 673,7
Total	3 286,3	5 347,0	18 158,2	1 011,9	1 129,0	28 932,4

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 052,8 millions d'euros

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	31/12/2013					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	1 813,2	3 346,2	12 423,3	590,4	656,8	18 829,9
<i>PLMT</i>	1 665,0	3 017,0	6 413,8	241,2	635,1	11 972,1
<i>FCT</i>	148,2	329,2	1 052,6	349,2	20,6	1 899,8
<i>Autres</i>	0,0	0,0	4 956,9 *	0,0	1,1	4 958,0
Opérations de location financement	1 038,7	2 604,5	1 199,1	54,0	392,8	5 289,1
<i>CBI</i>	618,7	2 040,3	692,8	30,4	357,8	3 740,0
<i>CBM</i>	420,0	564,2	506,3	23,6	35,0	1 549,1
Total	2 851,9	5 950,7	13 622,4	644,4	1 049,6	24 119,0

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 4 943,4 millions d'euros

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	31/12/2014					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 115,4	2 371,4	5 334,8	836,0	1 241,1	11 898,7

(en millions d'euros)

Secteurs d'activité économique	31/12/2013					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 162,5	2 408,9	5 191,1	832,9	1 223,6	11 819,0

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)		31/12/2014					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	23,8	61,6	1,2	0,0	86,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	588,3	0,0	0,0	0,0	588,3
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	102,5	61,9	12,3	28,7	0,0	205,4
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	808,0	0,0	0,0	0,0	808,0
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	5 060,9	0,0	4,4	18 192,9	4,3	23 262,5
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	14 765,9	0,0	14 765,9
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	3 424,1	0,0	3 424,1
<i>Autres</i>	0,0	5 060,9	0,0	4,4	2,9	4,3	5 072,5
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	5 669,9	0,0	5 669,9
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	3 996,2	0,0	3 996,2
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1 673,7	0,0	1 673,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	6 492,1	705,0	7,2	0,0	0,0	7 204,3
Total	0,0	11 655,5	2 187,0	85,5	23 892,7	4,3	37 825,0

(en millions d'euros)		31/12/2013					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,7	70,2	2,0	0,0	72,9
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	367,1	0,0	0,0	0,0	367,1
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	104,8	72,3	14,4	27,3	0,0	218,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	460,0	0,0	0,0	0,0	460,0
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	4 950,7	0,0	0,0	13 874,8	4,4	18 829,9
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	11 972,1	0,0	11 972,1
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1 898,9	0,9	1 899,8
<i>Autres</i>	0,0	4 950,7	0,0	0,0	3,8	3,5	4 958,0
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	5 289,1	0,0	5 289,1
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	3 740,0	0,0	3 740,0
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1 549,1	0,0	1 549,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	6 212,9	413,9	7,3	0,0	0,0	6 634,1
Total	0,0	11 268,4	1 314,0	91,9	19 193,2	4,4	31 871,9

(en millions d'euros)		31/12/2014					
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	11 898,7	0,0	11 898,7

(en millions d'euros)							
31/12/2013							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	11 819,0	0,0	11 819,0

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	808,0	0,0	0,0	808,0	459,6	0,4	0,0	460,0
Prêts et créances envers la clientèle	22 488,5	648,2	125,8	23 262,5	18 250,8	479,8	99,3	18 829,9
PLMT	14 285,7	358,4	121,8	14 765,9	11 549,7	328,7	93,7	11 972,1
FCT	3 130,6	289,8	3,7	3 424,1	1 745,6	151,1	3,1	1 899,8
Autres	5 072,2	0,0	0,3	5 072,5	4 955,5	0,0	2,5	4 958,0
Opérations de location financement	5 482,9	170,2	16,8	5 669,9	5 101,3	170,1	17,7	5 289,1
CBI	3 853,7	137,9	4,7	3 996,3	3 588,0	146,4	5,6	3 740,0
CBM	1 629,2	32,3	12,1	1 673,6	1 513,3	23,7	12,1	1 549,1
Total	28 779,4	818,4	142,6	29 740,4	23 811,7	650,3	117,0	24 579,0

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)							
31/12/2014							
Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	5 060,9	5 060,9	0,0	0,0	0,0
Risque faible	8 504,0	1 066,7	0,0	9 570,7	2 103,8	919,9	3 023,7
Risque moyen	4 114,4	1 537,3	0,0	5 651,7	1 166,7	629,8	1 796,5
Risque élevé	496,3	466,2	0,0	962,5	153,6	39,8	193,4
Non noté	1 171,0	60,4	11,3	1 242,7	429,6	39,7	469,3
Total des prêts et créances sains	14 285,7	3 130,6	5 072,2	22 488,5	3 853,7	1 629,2	5 482,9

(1) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 052,8 millions d'euros

Comptes consolidés

(en millions d'euros)		31/12/2013						
		Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
Notation interne		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)		0,0	0,0	4 950,7	4 950,7	0,0	0,0	0,0
Risque faible		6 525,3	522,4	0,0	7 047,7	1 797,5	846,6	2 644,1
Risque moyen		3 319,6	865,7	0,0	4 185,3	1 117,7	505,7	1 623,4
Risque élevé		239,4	325,7	0,0	565,1	136,4	80,9	217,3
Non noté		1 465,4	31,8	4,8	1 502,0	536,4	80,1	616,5
Total des prêts et créances sains		11 549,7	1 745,6	4 955,5	18 250,8	3 588,0	1 513,3	5 101,3

(1) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 4 943,4 millions d'euros

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)		31/12/2014				
		Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Notation	Echelle Moody's					
Aaa		0,0	0,0	0,0	98,0	98,0
Aa3 à Aa1		0,0	102,5	228,3	6 757,8	7 088,6
A3 à A1		22,9	48,8	420,5	348,5	840,7
<A3		0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Non notés		63,7	54,1	159,0	0,0	276,8
Total des actifs sains		86,6	205,4	808,0	7 204,3	8 304,3

(en millions d'euros)		31/12/2013				
		Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Notation	Echelle Moody's					
Aaa		0,0	0,0	0,0	110,1	110,1
Aa3 à Aa1		0,0	105,1	21,0	6 430,7	6 556,8
A3 à A1		0,0	60,5	255,7	93,3	409,5
<A3		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés		72,9	53,2	183,3	0,0	309,4
Total des actifs sains		72,9	218,8	460,0	6 634,1	7 385,8

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

	31/12/2014				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
(en millions d'euros)					
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	204,1	92,9	126,8	224,4	648,2
<i>PLMT</i>	116,2	53,7	70,0	118,5	358,4
<i>FCT</i>	87,9	39,2	56,8	105,9	289,8
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	43,2	17,1	32,8	77,1	170,2
<i>CBI</i>	28,6	14,3	27,6	67,4	137,9
<i>CBM</i>	14,6	2,8	5,2	9,7	32,3
Total	247,3	110,0	159,6	301,5	818,4

	31/12/2013				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
(en millions d'euros)					
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Prêts et créances envers la clientèle	192,9	45,7	43,4	197,8	479,8
<i>PLMT</i>	179,1	41,3	38,5	69,8	328,7
<i>FCT</i>	13,8	4,4	4,9	128,0	151,1
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	55,5	18,4	13,6	82,6	170,1
<i>CBI</i>	51,5	17,0	8,3	69,6	146,4
<i>CBM</i>	4,0	1,4	5,3	13,0	23,7
Total	248,4	64,5	57,0	280,4	650,3

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

31/12/2014																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	57,2	22,9	3,7	0,2	0,0	0,0	60,9	23,1	5,5	0,7	1,0	0,3	6,5	1,0
Industrie	0,0	0,0	72,1	25,8	1,3	0,1	0,0	0,0	73,4	25,9	15,4	2,6	15,9	6,9	31,3	9,5
Services	0,0	0,0	181,7	66,8	6,4	2,5	1,3	0,3	189,4	69,6	9,9	0,8	11,0	3,9	20,9	4,7
BTP	0,0	0,0	12,4	5,3	8,0	0,9	0,0	0,0	20,4	6,2	2,8	0,3	2,8	1,0	5,6	1,3
Tourisme	0,0	0,0	9,1	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	1,0	4,4	0,3	0,2	0,0	4,6	0,3
Total	0,0	0,0	332,5	121,8	19,4	3,7	1,3	0,3	353,2	125,8	38,0	4,7	30,9	12,1	68,9	16,8

31/12/2013																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	53,6	14,4	2,2	0,2	0,0	0,0	55,8	14,6	7,1	0,8	5,0	2,1	12,1	2,9
Industrie	0,0	0,0	64,3	20,1	3,9	1,4	0,0	0,0	68,2	21,5	24,7	3,5	17,0	6,4	41,7	9,9
Services	0,0	0,0	183,1	54,7	4,4	0,4	1,7	1,4	189,2	56,5	7,7	0,9	7,9	3,1	15,6	4,0
BTP	0,0	0,0	12,2	3,5	13,4	1,1	0,0	0,0	25,6	4,6	0,3	0,0	1,2	0,4	1,5	0,4
Tourisme	0,0	0,0	8,0	1,0	0,0	0,0	1,3	1,1	9,3	2,1	4,1	0,4	0,3	0,1	4,4	0,5
Total	0,0	0,0	321,2	93,7	23,9	3,1	3,0	2,5	348,1	99,3	43,9	5,6	31,4	12,1	75,3	17,7



Compensation des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	588,3	-	588,3	395,5	211,7	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	213,2	-	213,2	-	-	213,2
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	596,6	-	596,6	395,5	192,3	8,8
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	4 482,4	-	4 482,4	-	83,3	4 399,0

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	367,1	-	367,1	270,8	105,5	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	432,2	-	432,2	270,8	153,0	8,4
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	4 277,9	-	4 277,9	-	41,5	4 236,4

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 14 244 millions d'euros au 31 décembre 2014.

8.5 Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis Bpifrance Financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par Bpifrance Financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, Bpifrance Financement n'a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le comité ALM et le comité de gestion financière réunissant les membres du Comex et les responsables concernés examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assurent également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Bpifrance Financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM de la Direction des Capitaux et du Bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2013.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2014		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2014	1,63	1,55
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2014	-11,7	-1,7
31 décembre 2013		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2013	-6,0	6,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2013	-9,5	-8,9

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, Bpifrance Financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre 2014, aurait eu pour conséquence une diminution du résultat à hauteur de 0,293 M€. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre 2014, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le comité ALM. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière de Bpifrance Financement consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation de Bpifrance Financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le comité ALM réunissant les membres du Comex et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM de la Direction des Capitaux et du Bilan.

En dehors de ces réunions périodiques, le comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières, via le département des marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble de Bpifrance Financement ;
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction des Capitaux et du Bilan ;

8.6.4. Sources de refinancement

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Bpifrance Financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Bpifrance Financement dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des dépôts. Par ailleurs, Bpifrance Financement nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, Bpifrance Financement dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit

désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures de Bpifrance Financement. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le comité métier financement garantie rapporte au comité d'audit Bpifrance Financement. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le comité métier financement garantie, le comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc AFT, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

Comptes consolidés

- Le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1% ;
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance Financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)		31/12/2014					
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	20 318	-22 017	-71	-1 062	-1 328	-11 156	-8 400
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	11 284	-12 439		-1 002	-737	-4 624	-6 076
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	6 542	-7 174		-50	-514	-5 549	-1 061
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 492	-2 404	-71	-10	-78	-982	-1 263
Remboursement des refinancements court terme	8 118	-8 153	-1 105	-4 326	-2 476	-246	0
Comptes ordinaires	1 105	-1 105	-1 105				
Emprunts JJ	0	0	0				
Certificats de dépôts et BMTN	2 530	-2 565		-831	-1 488	-246	
Titres donnés en pension livrée	4 483	-4 483		-3 495	-988		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		-1	0	0	0	0	-1
Dérivés hors couverture: flux entrants		48	0	6	6	35	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-30	0	-15	0	0	-15
Dérivés de couverture: flux entrants		37	0	0	0	37	0

Flux annuels (en millions d'euros)		31/12/2013					
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	17 264	-19 309	-8	-1 458	-612	-7 836	-9 395
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	8 018	-9 157	0	-2	-149	-3 509	-5 497
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	6 906	-7 712	0	-1 440	-385	-3 485	-2 402
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 340	-2 440	-8	-16	-78	-842	-1 496
Remboursement des refinancements court terme	5 891	-5 988	-225	-4 905	-858	0	0
Comptes ordinaires	225	-225	-225	0	0	0	0
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 394	-1 398	0	-722	-676	0	0
Titres donnés en pension livrée	4 272	-4 365	0	-4 183	-182	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		-2	0	0	0	0	-2
Dérivés hors couverture: flux entrants		33	0	6	5	22	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-28	0	-7	-21	0	0
Dérivés de couverture: flux entrants		45	0	0	0	22	22

Les engagements de financement donnés de 5,1 Md€ à fin 2014 contre 4,8 Md€ à fin 2013 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (11,9 Md€ à fin 2014 contre 11,8 Md€ à fin 2013) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance Financement dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

• Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1 Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote.

9.2 Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe ne détient pas de participations dans des filiales ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable globale	6,4	6,4
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	1,7	1,5
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Résultat global	1,7	1,5

9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

L'ensemble des intérêts que Bpifrance Financement détient dans des entités structurées non consolidées sont des structures de capital-investissement organisées en plusieurs fonds et compartiments. Ces structures, financées par Bpifrance et ses partenaires, représentent globalement 250,8 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2014 (186,5 millions d'euros au 31 décembre 2013) majoritairement présentées à la juste valeur par résultat.

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	81,7	74,3
Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	AFS & JVR & Prêts et avances	AFS & JVR
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (1)	81,7	74,3
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	0,0	0,0

(1) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

• Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	-103,9	-97,8
Autres charges sociales	-38,9	-36,6
Charges fiscales	-10,3	-9,6
Charges de retraite à cotisations définies	-11,1	-10,7
Charges de retraite à prestations définies	-3,0	-1,8
Intéressement et participation	-9,1	-7,7
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	1,6	0,0
Total des charges de personnel	-174,7	-164,2

10.2 Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à l'amendement de juin 2011 de la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance Financement contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Bpifrance Financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise avec plafonnement à 6 mois de salaire brut et liquidés au départ à la retraite.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance Financement à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	31/12/2014	31/12/2013
OPCVM		
Monétaire	8%	10%
Actions	12%	12%
Obligations	80%	78%
	100%	100%

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les hypothèses de départ à la retraite sont estimées en fonction de l'âge du salarié : 5% des salariés concernés auraient moins de 60 ans, 35% auraient entre 60 ans et 62 ans, 55% auraient entre 62 ans et 65 ans et 5% auraient plus de 67 ans.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié :

Comptes consolidés

	31/12/2014		31/12/2013	
	cadre	non cadre	cadre	non cadre
Moins de 35 ans	6,3%	4,2%	7,6%	4,9%
Entre 35 et 44 ans	2,9%	0,6%	3,6%	0,6%
Entre 45 et 54 ans	1,0%	1,0%	1,0%	1,3%
55 ans et plus	0,9%	1,6%	1,4%	1,9%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par Bpifrance Financement. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Bpifrance Financement estime à 2 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2015.

Au 31 décembre 2014, la durée moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 15,7 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 13,01 ans pour les frais de santé (respectivement 10,6 ans et 12,9 ans en 2013).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de 1,3 millions d'euros alors qu'une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'engagement de 1,5 million d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.



Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2014		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	23,6	21,9	1,7	2,3	0,8	26,7	21,9	4,8
Impacts en compte de résultat	0,4	0,2	- 0,6	0,1	0,1	- 0,4	0,2	- 0,7
- Coût des services rendus au cours de la période	1,0	-	1,0	-	0,1	1,1	-	1,1
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,6	0,5	0,1	0,1	0,0	0,7	0,5	0,1
- Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur (*)	-	1,7	- 1,7	-	-	-	1,7	- 1,7
- Cotisation au régime du participant (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	- 2,0	- 2,0	-	- 0,2	- 0,0	- 2,2	- 2,0	- 0,2
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	0,0	0,0	n/a	0,0
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	2,8	1,0	1,9	0,1	-	2,9	1,0	2,0
- Ecart actuariels	2,8	1,0	1,9	0,1	n/a	2,9	1,0	2,0
> dont écart actuariels de la période liés à l'expérience	0,7	-	0,7	- 0,0	n/a	0,7	-	0,7
> dont écart actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	0,9	-	0,9	-	n/a	0,9	-	0,9
> dont écart actuariels sur ajustements des hypothèses financières	1,2	1,0	-	0,1	-	1,3	1,0	-
- Rendement des actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	26,0	23,1	3,0	2,3	0,9	29,2	23,1	6,1

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2013		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
(en millions d'euros)								
Solde d'ouverture	22,6	20,7	2,0	2,4	1,5	26,5	20,7	5,8
Impacts en compte de résultat	0,4	0,5	- 0,9	0,1	0,6	1,2	0,5	- 1,7
- Coût des services rendus au cours de la période	0,9	-	0,9	-	0,1	1,0	-	1,0
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,6	0,5	0,1	0,1	0,0	0,7	0,5	0,2
- Coût des services passés	-	-	-	-	0,5	0,5	-	- 0,5
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur (*)	-	1,9	- 1,9	-	-	-	1,9	- 1,9
- Cotisation au régime du participant (*)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	1,9	- 1,9	-	0,2	0,3	2,4	- 1,9	- 0,4
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a		n/a	0,0	0,0	n/a	- 0,0
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	1,4	0,7	0,7	0,0	-	1,4	0,7	0,7
- Ecart actuariels	1,4	0,7	0,7	0,0	n/a	1,4	0,7	0,7
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	1,2	0,7	0,5	0,0	n/a	1,2	0,7	0,5
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	0,2	-	0,2	-	n/a	0,2	-	0,2
- Rendement des actifs du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	23,6	21,9	1,7	2,3	0,8	26,7	21,9	4,8

10.3 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Au titre des fonctions exercées au sein de Bpifrance Financement, le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux s'élève à 135 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Ce montant provient d'une refacturation de BPI-Groupe, sa maison mère.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

● Note 11 - Information sectorielle

Le groupe Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts à taux zéro innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI Avenir Entreprises Développement, FPCI Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations.

(en millions d'euros)

31/12/2014	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	421,2	90,5	19,8	18,1	549,6
Frais généraux	-205,2	-49,0	-77,0	0,0	-331,2
Coût du risque	-53,9	0,0	-3,7	0,0	-57,6
Résultat d'exploitation	162,0	41,6	-60,9	18,1	160,7

31/12/2013	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	336,9	84,4	51,0	8,3	480,8
Frais généraux	-166,4	-61,4	-69,4	0,0	-297,2
Coût du risque	-76,4	0,6	0,0	0,0	-75,8
Résultat d'exploitation	94,2	23,6	-18,4	8,3	107,8

(en millions d'euros)

Encours bruts	31/12/2014	31/12/2013
Prêts à long et moyen terme	21 317,6	18 058,1
. dont prêts à taux zéro Innovation	584,1	427,2
Financement court terme	3 451,5	1 941,5
Aides au financement de l'innovation	569,0	614,9
Garanties données	11 898,7	11 819,0

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 2 331,8 millions d'euros en 2014 contre 2 296,5 millions d'euros en 2013.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 102,0 millions d'euros en 2014 contre 246,9 millions d'euros en 2013.

● **Note 12 - Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés	16 976,9	16 661,2
Engagements de financement de crédits	4 666,5	4 238,7
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	10,0	10,5
<i>en faveur de la clientèle</i>	4 656,5	4 228,2
Engagements de financement d'aides à l'innovation	411,7	603,5
Engagements de garantie	11 898,7	11 819,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	11 898,7	11 819,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	2 325,5	3 495,6
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	1 591,7	2 479,5
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	733,7	1 016,1
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,1	0,0

● **Note 13 - Autres informations**

13.1 Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance Financement sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC BPI-Groupe et la Caisse des Dépôts.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2014

Bilan

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,3	103,8	0,0	104,1
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	6,4	71,6	78,0
Autres créances	0,2	96,3	0,0	0,2	96,7
Total des actifs	0,2	96,6	110,2	71,8	278,8
Passif					
Dépôts	525,8	502,9	0,0	0,2	1 028,9
Emprunts à terme	0,0	5 285,5	0,0	0,0	5 285,5
Autres passifs	0,0	0,2	0,9	3,3	4,4
Total des passifs	525,8	5 788,6	0,9	3,5	6 318,8
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	12,7	0,0	22,7
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)					
Total des charges dont :	0,4	181,7	0,0	0,0	182,1
Charges d'intérêts	0,2	181,7	0,0	0,0	181,9
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des produits dont :	1,2	1,1	3,5	2,5	8,3
Produits d'intérêts	0,0	1,0	1,7	0,0	2,7
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	1,2	0,1	1,4	0,0	2,7
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Autres	0,0	0,0	0,0	2,5	2,5
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2013

Bilan

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Prêts et avances	0,0	1,2	82,2	0,0	83,4
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	6,4	76,5	82,9
Autres créances	0,4	97,8	0,0	0,8	99,0
Total des actifs	0,4	99,0	88,6	77,3	265,3
Passif					
Dépôts	46,6	116,6	0,0	0,2	163,4
Emprunts à terme	0,0	5 469,3	0,0	0,0	5 469,3
Autres passifs	0,1	0,0	2,3	3,3	5,7
Total des passifs	46,7	5 585,9	2,3	3,5	5 638,4
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	12,2	0,0	22,2
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

Compte de résultat

	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
(en millions d'euros)					
Total des charges dont :	0,1	194,3	0,0	2,5	196,9
Charges d'intérêts	0,0	194,3	0,0	0,0	194,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	2,5	2,5
Total des produits dont :	0,4	1,3	1,7	0,9	4,3
Produits d'intérêts	0,0	1,1	1,3	0,0	2,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,4	0,2	0,3	0,8	1,7
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



13.2 Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)

	Mazars				KPMG Audit			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Bpifrance Financement	430	332	76%	73%	381	332	87%	90%
- Filiales intégrées globalement	73	83	13%	18%	-	-	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Bpifrance Financement	32	23	6%	5%	58	35	13%	10%
- Filiales intégrées globalement	11	-	2%	0%	-	-	0%	0%
S/TOTAL AUDIT	546	438	97%	96%	439	367	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social								
- Bpifrance Financement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Autres								
- Bpifrance Financement	19	16	3%	4%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	19	16	3%	4%	-	-	0%	0%
TOTAL	565	454	100%	100%	439	367	100%	100%

13.3 Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandants) ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

31/12/2014								
(en millions d'euros)	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	109,0	0,0	0,0	109,0	0,0	109,0	109,0	54,5
Titrisation	87,6	0,0	0,0	87,6	0,0	87,6	87,6	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,4	62,4	0,0	62,4	62,4	244,6
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	11,4	11,4	0,0	11,4	11,4	10,6
Prêts étudiants	0,0	0,0	19,1	19,1	0,0	19,1	19,1	196,6
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,2	0,0	42,1	42,3	0,0	42,3	42,3	0,0
FSN(*)	24,9	273,6	0,0	298,5	298,5	0,0	298,5	120,8
PSIM(*)	0,0	6,3	0,0	6,3	6,3	0,0	6,3	0,2
PSPC	40,4	25,4	0,0	65,8	65,8	0,0	65,8	126,4
Filières stratégiques	0,0	48,8	0,0	48,8	48,8	0,0	48,8	44,4
FUI	0,1	288,7	0,0	288,8	288,8	0,0	288,8	30,6
Total	262,2	642,8	135,2	1 040,2	708,2	332,0	1 040,2	828,7

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

9. COMPTES INDIVIDUELS

Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)

A C T I F	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales		375,1	173,5
Effets publics et valeurs assimilées	6	6 322,6	6 063,6
Créances sur les établissements de crédit	3	709,2	342,5
- A vue		318,8	192,9
- A terme		390,4	149,6
Opérations avec la clientèle	4	23 843,4	19 361,6
- Autres concours à la clientèle		23 414,3	18 891,6
- Comptes ordinaires débiteurs		429,1	470,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	608,6	372,4
Actions et autres titres à revenu variable	6	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	7	90,6	96,6
Parts dans les entreprises liées	7	78,1	81,6
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	5 384,4	5 047,8
Location simple	5	262,1	243,3
Immobilisations incorporelles	8	49,8	46,9
Immobilisations corporelles	8	13,2	12,8
Capital souscrit non versé		0,0	0,0
Actions propres		0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation	9	1 034,2	1 081,9
Autres actifs	10	426,4	1 161,5
Comptes de régularisation	11	244,9	362,7
TOTAL DE L'ACTIF		39 442,6	34 448,7

Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)

PASSIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales		0,0	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	12	11 016,4	11 162,5
- A vue		3,9	1,8
- A terme		11 012,5	11 160,7
Opérations avec la clientèle	13	3 903,1	2 959,1
- Autres dettes		3 903,1	2 959,1
. A vue		1 126,7	240,0
. A terme		2 776,4	2 719,1
Dettes représentées par un titre	14	13 636,1	9 123,1
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		2 542,0	1 395,4
- Emprunts obligataires		11 094,1	7 727,7
Autres passifs	15	2 523,3	2 328,5
Comptes de régularisation	16	885,7	1 273,0
Provisions	17	472,7	448,2
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	18	26,6	26,6
Fonds de garantie publics	19	3 260,6	3 073,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	20	1 448,6	1 835,7
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		235,2	235,2
Capitaux propres hors FRBG	21	2 034,3	1 983,8
- Capital souscrit		759,9	750,9
- Primes d'émission		752,8	729,1
- Primes de fusion		211,9	211,8
- Réserves		189,6	188,9
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		46,7	43,7
- Report à nouveau		49,3	46,6
- Résultat de l'exercice		24,1	12,8
TOTAL DU PASSIF		39 442,6	34 448,7

Hors-Bilan publiable de Bpifrance Financement

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés	24		
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		10,0	10,5
. Engagements en faveur de la clientèle		5 068,2	4 831,7
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		11 311,2	11 278,3
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
Engagements reçus			
- <i>Engagements de financement</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 591,7	2 479,5
. Engagements reçus de la clientèle		0,0	0,0
- <i>Engagements de garantie</i>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		931,0	1 198,1
- <i>Engagements sur titres</i>			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,1	0,0

Compte de résultat publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	26	836,6	729,2
Intérêts et charges assimilées	27	-512,9	-507,6
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	1 021,1	947,3
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	-909,5	-810,6
Produits sur opérations de location simple	28	110,2	96,9
Charges sur opérations de location simple	29	-129,1	-115,8
Revenus des titres à revenu variable	30	1,8	1,5
Commissions (produits)	31	7,8	19,7
Commissions (charges)	31	-0,6	-0,6
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	0,3	0,0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	0,0	0,3
Autres produits d'exploitation bancaire	34	61,6	90,3
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-29,6	-23,6
PRODUIT NET BANCAIRE		457,7	427,0
Charges générales d'exploitation	36	-308,8	-278,4
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-20,8	-18,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		128,1	130,0
Coût du risque	37	-54,8	-80,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		73,3	49,8
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	38	-0,3	0,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		73,0	50,0
Résultat exceptionnel		0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	41	-45,9	-24,0
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-3,0	-13,2
RESULTAT NET		24,1	12,8

Annexe Comptable

● Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation	154
● Note 2 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	163
● Note 3 - Créances sur les établissements de crédit	164
● Note 4 - Opérations avec la clientèle - Actif	165
● Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple	166
● Note 6 - Portefeuille titres.....	167
● Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées	169
● Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles	172
● Note 9 - Aides au financement de l'innovation	172
● Note 10 - Autres actifs.....	173
● Note 11 - Comptes de régularisation – Actif	173
● Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit	174
● Note 13 - Opérations avec la clientèle - Passif	174
● Note 14 - Dettes représentées par un titre.....	175
● Note 15 - Autres passifs.....	175
● Note 16 - Comptes de régularisation – Passif	176
● Note 17 - Provisions.....	176
● Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	176
● Note 19 - Fonds de garantie publics	177
● Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation	179
● Note 21 - Variation des capitaux propres.....	180
● Note 22 - Contre-valeur en euros des opérations en devises	180
● Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions	181
● Note 24 - Engagements donnés de hors-bilan	182
● Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme	183
● Note 26 - Intérêts et produits assimilés.....	185
● Note 27 - Intérêts et charges assimilées.....	185
● Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple	185
● Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	186
● Note 30 - Revenus des titres à revenu variable.....	186
● Note 31 - Commissions.....	186
● Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	186
● Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	187
● Note 34 - Autres produits d'exploitation bancaire	187
● Note 35 - Autres charges d'exploitation bancaire	187
● Note 36 - Charges générales d'exploitation	188
● Note 37 - Coût du risque	190
● Note 38 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	190
● Note 39 - Passage entre le résultat social et le résultat financier	191
● Note 40 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers	191
● Note 41 - Situation fiscale	191
● Note 42 - Information sectorielle	192
● Note 43 - Activités pour compte de tiers	193
● Note 44 - Effectifs.....	193
● Note 45 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	193

Comptes individuels

• Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2000-03 modifié.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire publié au Journal Officiel le 31 décembre 2014 sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

1.1 Présentation des comptes

Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- Les actifs subordonnés sont portés, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

Compte de résultat

Conformément au règlement CRC n° 2000-03 modifié, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 26 à 41.

1.2 Principes et méthodes comptables

• Risque de crédit

Les opérations génératrices d'un risque de crédit sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03 modifié.

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque est avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier ;
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé (cf note 4).

Les événements qui conduisent au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme ;
- la résiliation du contrat ;
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle ;
- secteur d'activité ;
- grands types de contreparties.

Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, un système de notation interne est utilisé par Bpifrance Financement.

Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les provisions que Bpifrance Financement a estimées nécessaires à la couverture des engagements de hors bilan douteux sont inscrites au passif du bilan.

Comptes individuels

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées statistiquement en fonction des faits générateurs ayant déclenché le transfert en créances douteuses. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

Provisionnement collectif dynamique

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, Bpifrance Financement a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

Les contreparties pour lesquelles il n'existe aucune indication objective de dépréciation individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par Bpifrance Financement repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille. Le modèle d'estimation des provisions collectives est désormais basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut. Antérieurement, les provisions collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de perte par produit issus des pratiques de place.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan. A mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle**

Bpifrance Financement enregistre directement en résultat les indemnités des remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle, à la date de réalisation.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

Bpifrance Financement exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 39 et 40.

- **Opérations sur instruments financiers**

Opérations de bilan

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en quatre portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché ;
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille ;

Comptes individuels

- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

Opérations de pension

Les opérations portant sur les titres en pension livrée sont enregistrées conformément au règlement CRBF n° 89-07 modifié.

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif. Ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors bilan

Ces opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRBF n° 88-02, n° 89-01 et n° 90-15 modifiés et du règlement CRC n° 2002-03 modifié.

Elles sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture¹) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts ;
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture²) sont comptabilisés prorata temporis dans le Produit Net Bancaire.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable. Les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire ;
- les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

Participations, parts dans les entreprises liées

Les dispositions relatives à ces catégories de titres sont précisées par les règlements CRC n° 2000-02 et n° 2005-01 modifié.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise. Leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

¹ En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

² En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions de Bpifrance Financement au sens de l'article 2.1c du règlement CRBF n° 90-15 modifié. Sont aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.

Comptes individuels

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont enregistrées conformément au règlement CRC n° 2002-10.

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

- **Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation (cf. note 9) et les dotations à recevoir (cf. note 10) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 24) ;
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 19), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 20).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Fonds de garantie de l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 19.2 et 20.2, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique «ressources nettes d'intervention à l'innovation».

- **Fonds pour risques bancaires généraux**

En application du règlement CRBF n° 90-02 modifié, le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

- **Opérations en devises**

Les opérations réalisées en devises sont traitées conformément aux dispositions du règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

- **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Les commissions et frais de dossier pour des montants non significatifs ne donnent pas lieu à étalement.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus. La charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

Bpifrance Financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUXICONSEIL, AUXIFINANCES et la Compagnie Auxiliaire Bpifrance. Bpifrance Financement est bénéficiaire de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

Comptes individuels

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

- Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

- Régime à prestations définies

Les obligations, couvertes par un contrat d'assurance, sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en résultat conformément à la seconde méthode de la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Autres avantages à long terme

- Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

- Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins.

- Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié à partir de données statistiques historiques.

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

● Note 2 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

2.1 Faits significatifs de l'exercice

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2014, Bpifrance Financement a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à BPI-Groupe, de 32,8 M€, soit 9,0 M€ de nominal et 23,7 M€ de prime d'émission. Suite à cette opération, BPI-Groupe a intégralement souscrit aux 1 131 920 actions émises.

Le groupe Bpifrance figure parmi les 130 établissements de la zone euro ayant fait l'objet d'une revue de qualité de ses actifs (Asset Quality Review - AQR) par la Banque Centrale Européenne au cours de l'année 2014. Cet examen détaillé des expositions relatives aux risques de crédit et de marché n'a pas eu d'incidence comptable significative sur les comptes de Bpifrance Financement au 31 décembre 2014.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Comptes individuels

• Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes à vue et prêts au jour le jour	318,8	192,9
Comptes et prêts à terme	176,3	149,0
Prêts subordonnés	0,0	0,0
Titres reçus en pension	213,2	0,0
Créances douteuses		
. Montant brut	0,0	0,4
. Dépréciations	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,4
Créances rattachées	0,9	0,2
Total (*)	709,2	342,5
(*) Dont prêts de refinancement de filiales ou participations	103,4	82,2

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	533,4	8,4	65,2	101,3
	708,3			

Note 4 - Opérations avec la clientèle - Actif

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	16,1	33,9
Crédits de trésorerie	3 134,3	1 762,9
Crédits à moyen et long terme (1)	9 189,0	7 822,9
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	5,4	2,8
Comptes ouverts auprès de l'Agence France Trésor	5 052,8	4 943,4
. A vue	413,0	436,1
. A terme	4 639,8	4 507,3
Crédit export	3,9	0,0
Autres crédits et prêts subordonnés	5 589,6	4 175,9
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	9,1	2,9
Créances douteuses		
. Montant brut (2)	1 032,3	826,7
. Dépréciations	-129,0	-124,8
. Fonds de garantie affectés appelables (3)	-122,2	-117,2
Montant net	781,1	584,7
Créances rattachées	76,6	37,9
Total (4)(5)	23 843,4	19 361,6
(1) Dont créances cédées venant en garantie d'emprunts contractés auprès de :		
- Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE)	0,0	57,3
- Fonds Proximité PME	358,9	447,3
La gestion de ces créances reste assurée par Bpifrance Financement		
(2) Avant déduction des garanties éventuelles		
(3) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie		
(4) - Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan		
(5) - Dont créances éligibles auprès de l'Euro système (BCE)	3 083,2	2 864,4

Sans modifier le montant global des créances douteuses, le règlement CRC n° 2002-03 modifié conduit à les ventiler comme suit :

(en millions d'euros)	Encours douteux	Encours douteux compromis	TOTAL
Encours	678,8	353,5	1 032,3
Dépréciations	0,0	-129,0	-129,0
Fonds de garantie affectés appelables	-30,6	-91,6	-122,2
Montant net	648,2	132,9	781,1

Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014

- Selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	6 417,5	3 483,9	7 823,7	5 260,6
	22 985,7			

Comptes individuels

- Par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	TOTAL
Encours sains	2 199,4	4 140,6	15 114,2 (*)	758,3	773,2	22 985,7
Encours douteux	89,5	312,4	535,2	59,1	36,1	1 032,3
Dépréciations	-20,2	-25,7	-69,7	-5,9	-7,5	-129,0

(*) Dont 5 052,8 millions d'euros auprès de l'Agence France Trésor

- Par grands types de contrepartie

(en millions d'euros)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
Encours sains	5 052,8	0,0	4,3	17 773,5	155,1	22 985,7
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	1 029,7	2,6	1 032,3
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-128,7	-0,3	-129,0

Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2014

(en millions d'euros)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Montant brut des immobilisations au 31/12/2013	6 506,5	2 747,4	9 253,9
Entrées	708,7	642,5	1 351,2
Sorties	-378,6	-390,1	-768,7
Montant brut des immobilisations au 31/12/2014	6 836,6	2 999,8	9 836,4
Amortissements cumulés au 31/12/2014	-1 953,8	-1 713,9	-3 667,7
Dépréciations cumulées au 31/12/2014 (*)	-525,2	-2,6	-527,8
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2014	-22,8	-5,7	-28,5
Montant net des immobilisations au 31/12/2014	4 334,8	1 277,6	5 612,4
Créances nettes	19,3	14,8	34,1
Sous Total	4 354,1	1 292,4	5 646,5
Réserve latente	41,9	468,3	510,2
Encours financier net au 31/12/2014	4 396,0	1 760,7	6 156,7
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi	28,6	0,0	28,6
- Provisions Art. 57	480,6	0,0	480,6

- Note 6 - Portefeuille titres**

6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2014

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2013	6 063,6	373,1	1,1
Entrées et autres mouvements (1)	281,7	1 109,2	0,0
Sorties	-23,3	-873,0	0,0
Variation des créances rattachées	0,6	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2014	6 322,6	609,3	1,1
Dépréciations cumulées au 31/12/2014 (2)	0,0	-0,7	-1,1
Montant net au 31/12/2014	6 322,6	608,6	0,0

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie :

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2014	0,0	415,1	0,0
Dépréciations cumulées au 31/12/2014	0,0	0,0	0,0
Montant net au 31/12/2014	0,0	415,1	0,0

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	100,1	26,0	1 590,1	4 520,1	86,3	6 322,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	105,0	312,0	146,8	41,1	3,7	608,6
	205,1	338,0	1 736,9	4 561,2	90,0	6 931,2
	6 841,2					

Comptes individuels

6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en millions d'euros)	31/12/2014					31/12/2013	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		TOTAL	TOTAL
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	102,4	64,6	0,6	0,0	0,0	167,6	164,5
Investissement	6 220,2	543,4	0,0	0,0	0,0	6 763,6	6 271,5
Total	6 322,6	608,6 (*)		0,0		6 931,2	6 436,0

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
 - Titres émis par d'autres émetteurs : 608,6

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 3 757,8 M€ fin 2014 contre 4 080,8 M€ à fin 2013 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation couvrant le risque de contrepartie de 1,5 M€.

6.3 Transferts entre portefeuilles et cession de titres d'investissement avant l'échéance

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	167,8	167,6	-0,2	-0,2	0,0
Titres d'investissement (*)	6 763,6	7 702,0	938,4		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

- Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées**

7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2014

(en millions d'euros)

	Participations	Autres titres détenus à long terme	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2013	11,6	94,5	81,7
Entrées et autres mouvements	3,5	3,5	47,1 ⁽²⁾
Sorties et autres mouvements	-0,3	-14,9	-50,6 ⁽²⁾
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2014	14,8	83,1	78,2
Dépréciations cumulées au 31/12/2014	-0,2	-7,1	-0,1
Montant net au 31/12/2014 (1)	14,6	76,0	78,1
(1) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	14,6	76,0	78,1

(2) La société SOFIREL a été acquise au cours de l'exercice 2014, puis a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Bpifrance Financement.

7.2 Participations et filiales

(en milliers d'euros)	Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce	% de capital détenu		Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avt résultat	Résultat courant avt impôts	Résultat net	CA HT exercice 2014	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Directement	Indirectement	Brute	Nette								
I - SOCIÉTÉ LIÉES (1) (Article L. 233-1 du Code de commerce)														
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :														
<i>Garantie</i>														
Bpifrance Régions	Créteil B 319 997 466	98,99%		9 599	9 599	4 800	16 343	2 484	1654	4 667				
<i>Intervention en fonds propres :</i>														
FPCI AED C1		100,00%		1 096	1 096	30 868	30 870	-14	-14					
FPCI AED C2		100,00%		6 895	6 895	29 686	29 711	-14	-14					
<i>Activité de contrepartie</i>														
Compagnie Auxiliaire Bpifrance	Créteil B 562 007 963	100,00%		3 199	3 199	2 592	15 112	27	18	106				
<i>Immobilier</i>														
AUXI-FINANCES	Créteil B 352 780 605	100,00%		57 168	57 168	57 188	66 605	3 638	2 279	9 495	9 757			1400
<i>Autres</i>														
AUXI-CONSEIL	Créteil B 352 792 667		100,00%	2 896	2 896	2 850	3 479	30	30	361				
FCT PROXIMITE PME														
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :														
SCI TOPOR MONTAUBAN	Créteil B 340 905 389	100,00%		270	150	1	1	56	56	112				
II - PARTICIPATIONS (2) (Article L. 233-2 du Code de commerce)														
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :														
ALSABAIL - 7 place Sébastien Brant - 67000 STRASBOURG	Strasbourg B 718 504 004	40,69%		5 365	5 365	9 704	17 973	3 042	2 078		103 376			144
Gras Savoye Auxi Assurance - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT	Créteil B 351596 572	33,99%		1 000	1 000	306	735	1 425	919	1 425				217
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :														
FPCI AED C3 - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT		24,56%		967	967	10 419	10 419	-12	-12					
FPCI AED C4 - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT		43,90%		45 990	43 174	78 892	86 383	1 149	1 149	3 073				
FPCI AED C5 - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT		47,30%		3 500	3 270	6 967	6 969	-560	-560	94				
FPCI A VENIR ENT. MEZ - 27-31, Av du Gal Leclerc 94710 MAISONS-ALFORT		33,17%		18 071	15 111	35 157	35 301	1917	1917	2 580				
EUREFI - Maison de la Formation, Centre Jean Monnet -54414 LONGWY	Briey B 382 532 554	10,55%		2 919	2 918	27 675 [4]	26 134 [4]	-43 [4]	-344 [4]					
FIST SA - 83 bld Exelmans-75016 PARIS	Paris B 388 461 154	30,40%		343	343	1 128 [4]	2 023 [4]	11 [4]	23 [4]					
IFCIC - 46 avenue Victor Hugo -75016 PARIS	Paris B 327 821 609	25,65%		722	722	2 817 [4]	10 499 [4]	1 482 [4]	1 038 [4]					
INCOM - 62 rue Pierre Charron -75008 PARIS	Paris B 335 040 838	10,62%		956	81	2 922 [4]	1 524 [4]	-760 [4]	-760 [4]					
MNR GROUP - 15, rue de Quimper - 68200 MULHOUSE	Mulhouse 400 781837	2,156%		2 018	2 018	7 011 [4]	-3 920 [4]	4 407 [4]	3 882 [4]					
SEMI L CORREZE EQUIPEMENTS - 9, rue René et Emile Fage - 19000 TULLE	Brive 502 687 817	10,67%		200	150	1 875 [4]	1 479 [4]	-79 [4]	-74 [4]					
SIAGI - 2 rue Jean-Baptiste Pigalle -75009 PARIS	Paris B 775 691 074	15,42%		4 165	4 165	6 595 [4]	30 255 [4]	2 435 [4]	793 [4]					
SOGAMA Crédit Coopératif -75, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS	PARIS B 352 086 003	41,49%		6 011	6 011	9 075 [4]	14 478 [4]	302 [4]	207 [4]					
III - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (3)														
Sociétés françaises				5 717	5 186									54
Sociétés étrangères				80	80									

(1) Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 50 %

(2) Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 10 %

(3) Pourcentage de détention inférieur à 10 %

(4) Comptes au 31.12.2013

7.3 Encours des opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en millions d'euros)

CREANCES	
Etablissements de crédit	105,2 (1)
Clientèle	24,8 (2)
Obligations et autres titres à revenu fixe	26,0 (3)
Autres actifs et comptes de régularisation	85,9 (4)
DETTES	
Etablissements de crédit	3 647,2 (5)
Clientèle	2 977,9 (6)
Dettes représentées par un titre	21,5 (7)
Dettes subordonnées	0,0
Autres passifs et comptes de régularisation	2,7
ENGAGEMENTS DONNES	
Engagements de financement	
- Etablissements de crédit	10,0 (8)
- Clientèle	10,0 (9)
Engagements de garantie	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	3,3
Engagements sur titres	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

(1) - Dont ALSABAIL : 103,8

(2) - Dont AUXIFINANCES : 9,8

SCI Bpifrance : 5,6

Compagnie Auxiliaire Bpifrance : 9,2

(3) - Dont Caisse des Dépôts : 26,0

(4) - Dont EPIC BPI- Groupe : 70,3

SCI Bpifrance : 9,1

Bpifrance Régions : 3,8

(5) - Dont Caisse des Dépôts : 3 647,2

(6) - Dont EPIC BPI- Groupe : 2 120,7

FCT Proximité PME : 284,1

BPI- Groupe : 525,8

(7) - Dont Compagnie Auxiliaire Bpifrance : 21,5

(8) - Dont ALSABAIL : 10,0

(9) - Dont BPI- Groupe : 10,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

Comptes individuels

• Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	hors exploitation	
Montant brut au 31/12/2013	143,1	19,0	2,1	21,4
Acquisitions	20,9	3,4	0,0	2,2
Sorties	-10,3	-1,6	-0,1	-1,0
Montant brut au 31/12/2014	153,7	20,8	2,0	22,6
Amortissements cumulés au 31/12/2014	-103,9	-13,8	-1,4	-17,0
Montant net au 31/12/2014	49,8	7,0	0,6	5,6
Total	49,8	13,2		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 46,6 M€ au 31 décembre 2014.

• Note 9 - Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)

Fonds	Montants bruts sains	Montants bruts douteux	Dépré- ciations	Fonds de garantie affectés	TOTAL 31/12/2014	TOTAL 31/12/2013
Aides à l'innovation - ISI(1)	676,7	152,6	-0,2	-130,1	699,0	735,4
PMII - ISI 2008(1)	183,8	50,1	0,0	-50,1	183,8	185,4
FRGI(1)	12,7	0,4	0,0	0,0	13,1	6,0
PSPC(2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,7
Aides sur financement partenaires	138,3	0,0	0,0	0,0	138,3	142,4
Total	1 011,5	203,1	-0,2	-180,2	1 034,2	1 081,9

(1) ISI : Innovation Stratégie Industrielle

PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex AII, Agence pour l'innovation Industrielle

FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation

(2) Bpifrance Financement a procédé au 1er janvier 2014 au reclassement de conventions innovation (cf note 20)

- Note 10 - Autres actifs**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments conditionnels achetés	0,2	0,3
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	192,3	194,5
Dotation à recevoir sur fonds de garantie	5,1	150,1
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	3,6	3,7
Dotation à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	96,6	722,5 ⁽¹⁾
Autres débiteurs divers	127,5	89,3
Comptes de stocks et emplois divers	0,4	0,4
Total	426,4	1 161,5

(1) Dont : 584,1 M€ de dotation à recevoir sur fonds de garantie Innovation reclassés au 1er janvier 2014 en activités pour compte de tiers (cf note 43)

- Note 11 - Comptes de régularisation – Actif**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs à l'encaissement	3,4	7,3
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	19,5	0,0
Frais d'émission sur emprunts à répartir	10,5	9,5
Prime d'émission sur emprunts à répartir	27,2	14,8
Charges diverses constatées d'avance	9,4	7,0
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (2)	65,3	66,3
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	6,1	5,1
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	0,1	127,6
Commissions de garantie à étaler EMTN EPIC BPI-Groupe	70,2	71,7
Autres	33,2	53,4
Total	244,9	362,7

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

Comptes individuels

• Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	2,6	1,3
Emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Emprunts à terme	5 476,8	5 636,8
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	4 551,2	4 736,2
. dont emprunts BEI, KfW et BDCE	864,4	825,0
Refinancement auprès de la BCE	1 000,0	1 190,0
Titres donnés en pension livrée (*)	4 482,5	4 271,8
Autres sommes dues	1,3	0,5
Dettes rattachées	53,2	62,1
Total	11 016,4	11 162,5
(*) Dont - Effets publics	4 482,5	4 271,8
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)			
D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
3 501,8	1 342,1	5 011,3	1 108,0
10 963,2			

• Note 13 - Opérations avec la clientèle - Passif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt auprès de l'EPIC BPI-Groupe	1 620,5	1 621,5
Emprunt auprès du fonds Proximité PME	284,1	373,3
Dépôts de garantie	483,0	389,1
Comptes ordinaires créditeurs (1)	1 126,7	240,0
Comptes créditeurs à terme	0,0	3,8
Avance Actionnaire Etat	300,0	300,0
Titres donnés en pension livrée (2)	0,0	5,6
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	62,9	0,4
. Crédits à moyen et à long terme	5,3	3,5
Autres sommes dues	20,6	21,9
Total	3 903,1	2 959,1
(1) Dont - BPI-Groupe	525,8	46,6
- EPIC BPI-Groupe	502,9	116,6
(2) Dont - Effets publics	0,0	5,6
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
1 303,7	187,6	956,9	1 454,9
3 903,1			

- Note 14 - Dettes représentées par un titre**

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	810,3	1 484,6	245,9	0,0	1,2	2 542,0
Obligations (*)	1 000,0	561,0	4 000,0	5 464,0	69,1	11 094,1
Total	1 810,3	2 045,6	4 245,9	5 464,0	70,3	13 636,1

(*) Dont 10 960 M€ d'émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes). Les émissions sont plafonnées à 20 Md€ et bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-Groupe et de la notation Aa1 au 31 décembre 2014, accordée par l'agence Moody's.

- Note 15 - Autres passifs**

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Versements à effectuer sur titres non libérés	3,3	3,3
Dettes fiscales et sociales	15,5	24,4
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	295,0	105,5
Avances preneurs	268,2	230,7
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	35,4	41,2
Fournisseurs de crédit-bail	49,0	54,3
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	9,7	9,3
Dettes adossés au fonds à capital préservé	580,0	580,0
Clients commissions de garantie perçues d'avance	1,4	0,5
Contentieux à payer sur fonds de garantie	1 230,6	1 234,1
Autres créditeurs divers	12,0	14,7
Avances diverses	23,2	30,5
Total	2 523,3	2 328,5

Comptes individuels

• Note 16 - Comptes de régularisation – Passif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotation Prêt Participatif de Développement étalée	56,6	33,5
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	0,0	5,0
Soulttes liées à des opérations de négociation ou résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	9,2	10,6
Indemnités de renégociation et de résiliation des prêts	0,2	0,4
Autres produits constatés d'avance	23,6	0,4
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	65,0	70,7
Provisions pour congés payés	26,4	24,6
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	66,8	61,5
Subventions à verser sur aides à l'innovation	183,5	599,2 (3)
Commissions de garantie constatées d'avance	192,0	164,7
Comptes d'attente Innovation	14,7	17,8
Divers	247,7	284,6
Total	885,7	988,4

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

(3) Dont : 362,6 M€ de subventions à verser sur Aides à l'innovation reclassées au 1er janvier 2014 en activités pour compte de tiers (cf note 43)

• Note 17 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risques de crédit	439,2	406,3
Provisions pour engagements sociaux (*)	13,9	15,5
Provisions liées à l'activité innovation	10,1	11,0
Autres	9,5	15,4
Total	472,7	448,2

(*) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève à 23,1 M€.

• Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds de réserve (*)	12,1	12,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,5	14,6
	26,6	26,6

(*) Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

- Note 19 - Fonds de garantie publics

19.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31/12/2013	Dotations 2014	Remboursements et redéploiements 2014	Résultats 2014	Solde des fonds de garantie au 31/12/2014	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Fonds de réserve							
Fonds de réserve	875 882	-6 500		8 487	877 869		877 869
AFT (Agence France Trésor)							
Création des PME et TPE	330 171	102 040		-6 190	370 301	466 018	836 319
Prêt à la Création d'Entreprises	90 284		-41 670	-9 842	38 772	2 818	41 590
Transmission des PME et TPE	205 889	19 010		-4 617	220 282	235 806	456 088
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	25 660	4 460		1 260	31 380	52 247	83 627
Fonds de surmutualisation	48 088			468	48 556		48 556
Innovation des PME et TPE	19 092		-2 640	1 663	18 115	65 307	83 422
Financement spécifique court terme des PME et TPE	128 092	10 948		-2 976	136 064	24 148	160 212
Renforcement Trésorerie PME - ETI	70 823		-49 000	29 669	51 492	122 341	173 833
Renforcement Trésorerie CCE	40 673	20 000		5 009	65 682	7 932	73 614
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	20 773		-11 999	-536	8 238	83 897	92 135
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	39 813		-36 898	3 888	6 803	8 702	15 505
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	10 189		-10 120	1 225	19 18	14 543	16 461
Renforcement de la Trésorerie		32 890		1	32 891		32 891
FGKP	153 409			1 714	155 123	116 527	271 650
FASEP	33 251	8 330		-711	40 870	736	41 606
Garantie de fonds propres	95 784	14 900		-9 810	100 874	1 946	102 820
Prêt participatif d'amorçage	18 260	14 800		-2 515	30 545	1 606	32 151
Cautions sur projets innovants	7 602	1 000		76	8 678		8 678
Biotechnologie garantie	81 418			969	82 387	2 000	84 387
Financements Structurés	13 026	7 500		1 003	21 529		21 529
Renforcement Haut Bilan	2 178 17	45 000		-13 467	249 350	43 082	292 432
PPM TR	16 465	4 000		-37	20 428	2 289	22 717
Prêts Verts	48 446			897	49 343	2 400	51 743
Innovation Développement Durable	7 204			93	7 297	69	7 366
PPD Bois	3 430	2 000		-750	4 680	791	5 471
Préfinancement CICE	23 951		-9 650	1 654	15 955		15 955
Prêts pour l'innovation	16 144	20 800		-458	36 486	1 472	37 958
Prêts Eco-Energie (PEE)	19 910			1 067	20 977		20 977
Réseau Entreprendre Croissance	1 181	433		14	1 628		1 628
Prêt Numérique	8 000	26 285		732	35 017		35 017
PIPC	4 000			47	4 047		4 047
Prêt Robotique				2	2		2
Prêt pour l'Economie Sociale et Solidaire		780		0	780		780
SOFIRED		2 400		19	2 419		2 419
BEI - Etat	2 194			21	2 215		2 215
Développement des PME et TPE	37 016			4 750	41 766	28 502	70 268
Pays de l'Est	16			0	16		16
PIC PME	3 169		-1 600	116	1 685	748	2 433
Capital développement et prêts participatifs	340			294	634	214	848
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	53			1	54	43	97
DROM		168 683		-22 168	146 515	64 866	211 381
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)							
France Investissement Garantie	135 872	15 700		-4 752	146 820	3 181	150 001
Autres fonds							
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	1 823			-355	1 468	1 413	2 881
Garantie de Valeur Liquidative	5 724			28	5 752		5 752
UIMM	950	869		-172	1 647	189	1 836
PPD UIMM Midi-Pyrénées	1 513			-13	1 500		1 500
UIMM Méditerranée	1 907		-900	-15	992		992
UIMM Limousin Poitou Charentes		500		-18	482		482
BEI - Développement technologique	6 640			14	6 654		6 654
CCI Innovation Pays de Loire	1 000		-9	5	996		996
BEST WESTERN		980		4	984		984
FEDERATION NATIONALE DE L'HABILLEMENT		990		-20	970		970
PPD UIMM GRAND NORD EST		500		-20	480		480
Autres gestions(*)	108 356	12 000		-18 181	102 175	606	102 781
FONDS DE GARANTIE	3 073 004	531 298	-255 566	-88 153	3 260 583	1 356 439	4 617 022

(*) Autres gestions : Fonds National Révitalisation du Territoire, Fonds Rénovation Hôtelière, PCE, Crédit Professionnel et divers

Comptes individuels

19.2 Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Charges et provisions contentieuses	Provisions Pré- contentieuses	Résultats
Fonds de réserve						
Fonds de réserve	8 487					8 487
AFT (Agence France Trésor)						
Création des PME et TPE	7 671	236	2 190	-102 735	11 018	-61 910
Prêt à la Création d'Entreprises	853	1 969	326	-13 478	488	-9 842
Transmission des PME et TPE	4 438	58	13 069	-40 857	18 675	-4 617
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	808	205	1 837	-6 114	4 524	1 260
Fonds de surmutualisation	468					468
Innovation des PME et TPE	640		2 303	-8 699	7 419	1 663
Financement spécifique court terme des PME et TPE	14 669		1 123	-4 669	-899	-2 976
Renforcement Trésorerie PME - ETI	2 026	5	2 655	-6 359	31 342	29 669
Renforcement Trésorerie CCE	605		2 162	-4 110	6 352	5 009
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	953	1	2 611	-6 792	2 691	-536
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	385		36	143	3 324	3 888
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	703	59	8	455		1 225
Renforcement de la Trésorerie	1					1
FGKP	14 344	182	12 450	-23 834	11 482	1 714
FASEP	69		287	-2 915	18 488	-711
Garantie de fonds propres	966	1 336	-15	-15 433	3 336	-9 810
Prêt participatif d'amorçage	197	-1	382	-3 400	307	-2 515
Cautions sur projets innovants	76					76
Biotechnologie garantie	805	986	185	-1 130	123	969
Financements Structurés	155	614	234			1 003
Renforcement Haut Bilan	2 689		13 572	-34 065	4 337	-13 467
PPM TR	1 079		90	-1 273	67	-37
Prêts Verts	497		861	-907	446	897
Innovation Développement Durable	71		29	-7		93
PPD Bois	41			-167	-624	-750
Préfinancement CICE	176		225	288	965	1 654
Prêts pour l'innovation	230		784	-152	-1 320	-458
Prêts Eco-Energie (PEE)	1 058		9			1 067
Réseau Entreprendre Croissance	12		2			14
Prêt Numérique	218		514			732
PIPC	39		8			47
Prêt Robotique	0		2			2
Prêt pour l'Economie Sociale et Solidaire	0					0
SOFIRED	19					19
BEI - Etat	21					21
Développement des PME et TPE	686	32	309	2 279	14 444	4 750
Pays de l'Est	0					0
PIC PME	32		2	78	4	116
Capital développement et prêts participatifs	8			286		294
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	1					1
DROM	468	22	1 271	-25 819	1 890	-22 168
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)						
France Investissement Garantie	740	4 155	197	-20 187	10 343	-4 752
Autres fonds						
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	14		20	-14 144	10 255	-355
Garantie de Valeur Liquidative	28					28
UIMM	9		8		-189	-172
PPD UIMM Midi-Pyrénées	-13					-13
UIMM Méditerranée	-15					-15
UIMM Limousin Poitou Charentes	-18					-18
BEI - Développement technologique	14					14
CCI Innovation Pays de Loire	5					5
BEST WESTERN	4					4
FEDERATION NATIONALE DE L'HABILLEMENT	-20					-20
PPD UIMM GRAND NORD EST	-20					-20
Autres gestions	102		710	-18 993		-18 181
FONDS DE GARANTIE	41 384	9 859	80 166	-339 980	120 418	-88 153

- **Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation**

20.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en millions d'euros)

Fonds	Solde au 31/12/2013	Reclas-sements	Dotations 2014	Rembourse-ments et redé-ploiements 2014	Résultats 2014	Solde au 31/12/2014	Contentieux et intérêts à payer	Avances Rembour-sables
Aides à l'innovation - ISI	920,8	0,0	179,2	0,0	-167,1	932,9	0,0	676,7
PMII - ISI 2008	245,0	0,0	0,0	0,0	-5,6	239,4	0,0	183,8
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,7
Aides sur financement partenaires	291,9	0,0	10,0	0,0	-25,6	276,3	0,0	138,3
FUI (1)	88,3	-88,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PSPC(1)	221,0	-221,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Filières Stratégiques(1)	68,7	-68,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 835,7	-378,0	189,2	0,0	-198,3	1 448,6	0,0	1 011,5

(1) Bpifrance Financement a procédé au 1er janvier 2014 au reclassement des conventions innovation PSPC (Projets de recherche et développement Structurants des Pôles de Compétitivité), filières stratégiques et FUI (Fonds Unique Interministériel) en activités pour compte de tiers (cf note 43) pour un montant de 378 M€.

20.2 Résultats des fonds de garantie au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits et charges divers	Résultat au 31/12/2014
Aides à l'innovation - ISI	-83,9	-87,4	-0,8	0,0	5,0	-167,1
PMII - ISI 2008	10,4	-17,9	0,0	0,2	1,7	-5,6
Aides sur financement partenaires	-15,6	-7,2	-0,8	0,0	-2,0	-25,6
Total	-89,1	-112,5	-1,6	0,2	4,7	-198,3

Comptes individuels

• Note 21 - Variation des capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Autres mouvements	31/12/2014
Capital	750,9	0,0	9,0 (1)	759,9
Primes d'émission	729,1	0,0	23,7 (1)	752,8
Primes de fusion	211,8	0,0	0,1	211,9
Réserve légale	24,3	0,7	0,0	25,0
Autres réserves	164,6	0,0	0,0	164,6
Provisions réglementées, subventions d'investissement	43,7		3,0 (2)	46,7
Report à nouveau	46,6	2,7	0,0	49,3
Résultat de l'exercice	12,8	-12,8	24,1 (3)	24,1
Total	1 983,8	-9,4 (4)	59,9	2 034,3

(1) Augmentation de capital du 14 mai 2014 cf note 2.1

(2) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

(3) Résultat 2014

(4) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2013 à hauteur de 9,4 millions d'euros

Le capital social est composé de 94 989 518 actions ordinaires nominatives, d'une valeur nominale de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

• Note 22 - Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actif	2,1	1,6
Passif	226,6	21,5

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

• **Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions**

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/13	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/14	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	532,7	102,0	49,2	18,5	2,7	569,7	4,1	2,1	-54,8
- Dépréciations pour créances douteuses	126,4	42,4	21,9	18,5	2,1	130,5	4,0	2,1	-22,4
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	124,8	42,4	21,8	18,5	2,1	129,0	4,0	2,1	-22,5
. Opérations sur titres et divers	1,6	0,0	0,1	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,1
- Provision collective pour risques de crédit	403,5	59,6	27,2	0,0	0,5	436,4			-32,4
- Autres provisions	2,8	0,0	0,1	0,0	0,1	2,8	0,1	0,0	0,0
Autres provisions d'exploitation	39,4	7,0	6,6	8,5	0,0	31,3			
Fonds pour risques bancaires généraux	235,2	0,0	0,0	0,0	0,0	235,2			
Provisions à caractère exceptionnel	2,5	0,4	0,0	0,7	0,0	2,2			
- Provisions pour restructuration	2,5	0,4	0,0	0,7	0,0	2,2			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

- **Note 24 - Engagements donnés de hors-bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
AFT (Agence France Trésor)		
Création des PME et TPE	3 326 733	3 233 244
Transmission des PME et TPE	1 794 442	1 727 654
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	178 142	185 927
Innovation des PME et TPE	233 898	260 335
Financement spécifique court terme des PME et TPE	316 636	332 687
Renforcement Trésorerie PME - ETI	124 328	229 494
Renforcement Trésorerie CCE	401 837	291 845
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	53 369	131 137
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	429	340
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	2 263	2 262
FGKP	1 632 307	1 534 323
FASEP	75 420	73 409
Garantie de fonds propres (hors FEDER IF)	170 999	188 289
Prêt participatif d'amorçage	40	0
Cautions sur projets innovants	0	40
Biotechnologie garantie	67 753	72 156
Financement Structurés	17 027	18 464
PPMTR	300	0
Innovation Développement Durable	4 594	5 205
PPD Bois	0	0
Préfinancement CICE	792	416
Développement des PME et TPE	27 463	43 407
PIC PME	421	748
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)		
France Investissement Garantie	458 077	477 193
Autres fonds		
Garantie de fonds propres (FEDER IDF)	7 192	7 998
UIMM	647	1 262
Autres gestions	273 381	271 559
DROM		
DROM	190 124	300 890
Engagements sur fonds de garantie	9 358 614	9 390 284
Engagements sur fonds de garantie douteux	1 952 616	1 888 034
Total des engagements sur fonds de garantie	11 311 230	11 278 318

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie.

Les engagements de financement qui s'élèvent à 5078,2 M€ correspondent principalement à des accords de crédits confirmés délivrés par Bpifrance Financement.

• **Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme**

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013			
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		Macro		nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché						
<u>Opérations effectuées de gré à gré</u>										
. Contrats d'échange de devises	44,0	-3,1	389,3	22,8	0,0	0,0	433,3	19,7	48,0	-5,0
. Contrats d'échange de taux	2 114,6	238,7	13 078,5	-240,3	0,0	0,0	15 193,1	-1,6	13 220,7	-53,3
. Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	21,6	0,0	0,0	0,0	21,6	0,0	24,9	0,1
<u>Opérations effectuées sur marchés organisés</u>										
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2 158,6	235,6	13 489,4	-217,5	0,0	0,0	15 648,0	18,1	13 293,6	-58,2

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

Comptes individuels

Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	1 135,0	9 292,7	5 220,3
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par Bpifrance Financement est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<i>Coût de remplacement positif (1)</i>	623,4	346,7
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	623,4	346,7
Risques sur la clientèle	0,0	0,0
<i>Risque de crédit potentiel (2)</i>	131,3	115,9
Exposition totale (1)+(2)	754,7	462,6
Incidence des accords de compensation	-455,0	-305,9
Incidence des garanties reçues	-209,7	-105,5
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	90,0	51,2
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	42,1	10,2
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives, avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie:		
- instruments de taux d'intérêts	598,8	346,7
- instruments de taux de change	24,6	0,0

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération.

C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.

- Note 26 - Intérêts et produits assimilés**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec les établissements de crédit	15,0	28,5
Opérations avec la clientèle (*)	570,2	469,5
- Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,1
- Crédits de trésorerie	53,5	29,5
- Crédits à moyen et long terme	271,5	239,4
- Crédits divers et créances subordonnées	149,7	113,6
- Opérations de hors-bilan	95,4	86,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	250,6	230,6
Instruments financiers de couverture	0,8	0,6
Total	836,6	729,2
(*) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	0,9	0,9

- Note 27 - Intérêts et charges assimilées**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec les établissements de crédit	-143,8	-180,8
Opérations avec la clientèle	-95,5	-81,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	-183,7	-137,3
- Obligations	-179,8	-135,0
- Titres de créances négociables	-3,9	-2,3
- Titres subordonnés	0,0	0,0
- Résultat des micro couvertures	0,0	0,0
Autres intérêts et charges assimilées	-0,1	-0,1
Instruments financiers de macro couverture	-89,8	-107,6
Total	-512,9	-507,6

- Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Loyers	1 024,0	945,6
Autres produits	97,8	87,2
Plus-values	31,3	23,5
Coût du risque	-21,8	-12,1
Total	1 131,3	1 044,2

Comptes individuels

• Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux amortissements	-815,2	-714,6
Dotation aux provisions spéciales	-96,4	-90,0
Moins-values	-32,5	-38,3
Autres charges	-94,5	-83,5
Total	-1 038,6	-926,4

• Note 30 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Participations	0,3	0,1
Autres titres détenus à long terme	1,4	0,1
Parts dans les entreprises liées	0,1	1,3
Total	1,8	1,5

• Note 31 - Commissions

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Commissions d'apporteur OSEO Industrie	0,0	10,5
Commissions sur opérations avec la clientèle	7,6	8,2
Commissions sur prestation de services financiers	0,2	1,0
Total	7,8	19,7
Charges		
Charges sur opérations sur titres	-0,6	-0,6
Total	-0,6	-0,6

• Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	0,3	0,0
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	0,3	0,0

- Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	0,0	0,2
Moins-values de cession	0,0	0,0
Plus-values de cession	0,0	0,1
Total	0,0	0,3

- Note 34 - Autres produits d'exploitation bancaire**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits facturés à des sociétés du Groupe	6,0	5,2
Autres charges refacturées	1,5	1,2
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	21,9	17,3
Dotations de fonctionnement innovation	0,4	33,0
Commissions recouvrement et produits sur assurance	6,9	6,3
Reprise de provisions disponibles	5,5	0,7
Quote-part de subventions d'investissement	1,6	1,9
Produits de régularisation de l'activité innovation	2,0	10,8
Frais de gestion des conventions partenaires	6,1	2,8
Produits de gestion sur fonds gérés DROM	0,9	2,1
Autres produits	8,8	8,9
Total	61,6	90,3

- Note 35 - Autres charges d'exploitation bancaire**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	0,0
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	-4,5	-3,3
Produits de placement rétrocédés aux fonds de garantie à caractère mutuel	-0,1	-0,1
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-0,6	-0,8
Subventions versées sur ressources partenaires	-14,0	-13,5
Pertes et constats d'échec sur ressources partenaires	-7,2	-3,2
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-3,2	-2,7
Total	-29,6	-23,6

- Note 36 - Charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-103,2	-97,7
- Charges des régimes à cotisations définies	-11,1	-10,8
- Charges des régimes à prestations définies	-3,1	-1,8
- Autres charges sociales	-37,8	-36,1
- Intéressement	-9,1	-7,7
- Charges fiscales	-10,3	-9,6
- Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-2,4	-1,7
Sous-total	-177,0	-165,4
Impôts et taxes (*)	-26,2	-24,1
Autres frais administratifs	-105,6	-88,9
Total	-308,8	-278,4
(*) dont Taxe de risque systémique et Contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)	-13,6	-11,3

36.1 Ventilation de la juste valeur des actifs couvrant les engagements de fin de carrière

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre les différentes catégories est fondée sur la nature des actifs et sur les risques qui s'y rattachent.

	31/12/2014	31/12/2013
	en %	en %
OPCVM		
Monétaire	8%	11%
Action	12%	11%
Obligataire	80%	78%
Total	100%	100%

36.2 Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2014		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	23,6	21,9	1,7	2,3	0,8	26,7	21,9	4,8
- Coût des services rendus au cours de la période	1,0	0,0	1,0	0,0	0,1	1,1	0,0	1,1
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,6	0,0	0,6	0,1	0,0	0,7	0,0	0,7
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	1,7	-1,7	0,0	0,0	0,0	1,7	-1,7
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,1	0,0	-2,1	-2,0	-0,1
- Ecart actuariels	2,8	1,5	1,3	0,0	0,0	2,8	1,5	1,3
> <i>dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience</i>	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
> <i>dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques</i>	0,9	0,0	0,9	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9
> <i>dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières</i>	1,2	1,5	-0,3	0,0	0,0	1,2	1,5	-0,3
Solde de clôture	26,0	23,1	2,9	2,3	0,9	29,2	23,1	6,1

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2013		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	22,6	20,7	1,9	2,4	1,5	26,5	20,7	5,8
- Coût des services rendus au cours de la période	0,9	0,0	0,9	0,0	0,1	1,0	0,0	1,0
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,6	0,0	0,6	0,1	0,0	0,7	0,0	0,7
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	-0,5	0,0	-0,5
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	1,9	-1,9	0,0	0,0	0,0	1,9	-1,9
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-1,9	-1,9	0,0	-0,2	-0,3	-2,4	-1,9	-0,5
- Ecart actuariels	1,4	1,2	0,2	0,0	0,0	1,4	1,2	0,2
> <i>dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques</i>	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
> <i>dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières</i>	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0
Solde de clôture	23,6	21,9	1,7	2,3	0,8	26,7	21,9	4,8

- Note 37 - Coût du risque**

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-20,5	-32,4	0,1	-52,8
Pertes non provisionnées	-4,0	0,0	-0,1	-4,1
Récupérations sur créances amorties	2,1	0,0	0,0	2,1
Solde	-22,4	-32,4	0,0	-54,8

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-40,0	-36,4	0,3	-76,1
Pertes non provisionnées	-5,6	0,0	-0,4	-6,0
Récupérations sur créances amorties	1,4	0,0	0,5	1,9
Solde	-44,2	-36,4	0,4	-80,2

- Note 38 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

(en millions d'euros)	31/12/2014				31/12/2013
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-0,6	-0,6	-2,8
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	2,7	2,7	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0	-3,7	-3,7	0,0
Plus-values de cession	0,0	0,0	1,3	1,3	3,0
Solde	0,0	0,0	-0,3	-0,3	0,2

● **Note 39 - Passage entre le résultat social et le résultat financier**

(en millions d'euros)	31/12/2014		
	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Dotations aux amortissements comptables	-285,7	-529,5	-815,2
Plus/moins-values comptables	-6,3	5,1	-1,2
Total	-292,0	-524,4	-816,4
Dotations aux amortissements financiers	-281,7	-455,2	-736,9
Plus/moins-values financières	-6,3	0,6	-5,7
Dépréciation financière sur éléments d'actif	-0,6	-4,0	-4,6
Total	-288,6	-458,6	-747,2
Variation de la réserve latente	3,4	65,8	69,2

● **Note 40 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
PRODUIT NET BANCAIRE	533,3	471,5
Charges générales d'exploitation	-308,8	-278,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-20,8	-18,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	203,7	174,5
Coût du risque	-61,2	-81,9
RESULTAT D'EXPLOITATION	142,5	92,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-0,3	0,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	142,2	92,8
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-45,9	-24,0
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-3,0	-13,2
Résultat Net	93,3	55,6

● **Note 41 - Situation fiscale**

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2014 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de l'ordre de 121,3 M€, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes:

Comptes individuels

(en millions d'euros)

Résultat comptable avant impôt de l'exercice	70,0
Dotation nette de la provision collective	32,9
Provision plan social et d'adaptation des effectifs	0,9
Produits d'indemnités nets de remboursement anticipé, réaménagement de taux étalés et étalement des soultes	-3,9
Avances prêts participatifs de développement	23,1
Dépréciations de créances douteuses et autres provisions	-1,2
Autres	-0,5
Résultat fiscal	121,3

Ce résultat fiscal au taux de droit commun, soit 38%, génère une charge d'impôt de 44,9 M€.

Le résultat fiscal de l'exercice 2014 aux taux réduits ne génère pas de charge d'impôts.

• Note 42 - Information sectorielle

Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts à taux zéro innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DROM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent notamment par convention les produits de placement des fonds propres, des refacturations et dans une moindre mesure des produits des participations.

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	PNB financier	Encours moyen	PNB financier	Encours moyen
Prêts à long et moyen terme	327,7	19 036,4	269,8	16 254,4
- dont crédit-bail	158,5	5 566,8	153,6	5 065,8
Financement court terme	96,3	2 747,4	63,4	1 328,3
Garantie	87,4	12 201,5	81,5	11 196,0
- dont commissions	79,7		72,6	
- dont produits financiers	5,7		5,5	
Innovation	12,0		48,7	
Autres	9,9		8,1	

Note 43 - Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

	31/12/2014							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)								
Activité de financement								
ARI (*)	109,0	0,0	0,0	109,0	0,0	109,0	109,0	54,5
Titrisation	87,6	0,0	0,0	87,6	0,0	87,6	87,6	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,4	62,4	0,0	62,4	62,4	244,6
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	11,4	11,4	0,0	11,4	11,4	10,6
Prêts étudiants	0,0	0,0	19,1	19,1	0,0	19,1	19,1	196,6
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,2	0,0	42,1	42,3	0,0	42,3	42,3	0,0
FSN(*)	24,9	273,6	0,0	298,5	298,5	0,0	298,5	120,8
PSIM(*)	0,0	6,3	0,0	6,3	6,3	0,0	6,3	0,2
PSPC	40,4	25,4	0,0	65,8	65,8	0,0	65,8	126,4
Filières stratégiques	0,0	48,8	0,0	48,8	48,8	0,0	48,8	44,4
FUI	0,1	288,7	0,0	288,8	288,8	0,0	288,8	30,6
Total	262,2	642,8	135,2	1 040,2	708,2	332,0	1 040,2	828,7

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

Note 44 - Effectifs

L'effectif moyen payé, y compris personnel rattaché, s'établit à 1 717 salariés équivalents temps plein en 2014, dont 83 % de cadres.

Le volume de jours de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à fin décembre 2014 à 30 079 jours.

Note 45 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1. Rapport sur les comptes consolidés



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014
Bpifrance Financement S.A.
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 90 pages
Référence : PSP - 151.135 RCC



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Velmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €. 759.916.144

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Bpifrance Financement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Normes comptables applicables » qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

- Activités de garantie et d'innovation :

Les notes 5.24 et 5.25 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Titres et instruments financiers :

Les notes 5.2 et 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Dépréciation du risque de crédit :

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

- Valorisation des instruments financiers :

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.14 et 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

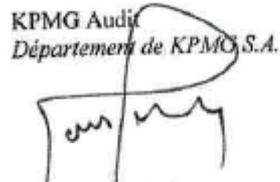
3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 31 mars 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 31 mars 2015

Mazars


Virginie Chauvin
Associée

10.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50094
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régneult
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014
Bpifrance Financement S.A.
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 59 pages
Référence : PSP - 151.134 RCA



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 759.916.144

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bpifrance Financement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

- Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation :

Le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation » décrit les règles de présentation relatives aux aides à l'innovation et aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Titres et instruments financiers

Le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Opérations sur instruments financiers » expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Risque de crédit ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir le risque de crédit non affecté.



- Titres et instruments financiers :

Votre société détient des titres et instruments financiers. Les paragraphes de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulés « Opérations sur instruments financiers » et « Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme » exposent les méthodes d'évaluation relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, intitulé « Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.



Mazars

*Bpifrance Financement S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
31 mars 2015*

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 31 mars 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 31 mars 2015

Mazars



Virginie Chauvin
Associée



10.3. Rapport sur les conventions réglementées

Bpifrance Financement SA

Société Anonyme au capital de 759 916 144 €
Siège Social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort Cedex
RCS : 320 252 489

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG AUDIT

MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

1. Convention relative à l'acquisition de titres SOFIRED entre Bpifrance Financement et BPI-Groupe

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 19 septembre 2014 a autorisé la signature de cette convention. Le contrat de cession a été signé le 26 septembre 2014 et a pour objet l'acquisition des titres détenus par la SA BPI-Groupe dans SOFIRED au profit de Bpifrance Financement.

Modalités

Cette convention définit les modalités et les conditions de cession des 3 002 500 actions à un prix de vente de 47 091 578 euros.

En application de cette convention, un mali de fusion d'un montant de 3 706 842,11 euros a été comptabilisé sur l'exercice 2014.

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président du conseil d'administration de Bpifrance Financement et Directeur Général de la SA BPI-Groupe ;
- Elisabeth HENRY PEREZ en tant qu'administrateur commun entre Bpifrance Financement et la SA BPI-Groupe ;
- Eric VERKANT en tant qu'administrateur commun entre Bpifrance Financement et la SA BPI-Groupe.

Motivation de l'intérêt de la convention :

En application de la loi, nous vous signalons que les décisions d'autorisation préalable des conventions réglementées par votre conseil d'administration du 19 septembre 2014 ne comportent pas de motivation telle que cela est requis

par l'article L.225-38 du code de commerce modifié par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014.

2. Convention relative au contrôle périodique de SOGAMA Crédit Associatif entre Bpifrance Financement et SOGAMA Crédit Associatif

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 19 septembre 2014 a autorisé la signature de cette convention entre Bpifrance Financement et SOGAMA Crédit Associatif.

Cette convention a été signée le 28 octobre 2014 et confiée à Bpifrance Financement la mission d'assurer les prestations de contrôle périodique au sein de SOGAMA Crédit Associatif. Cette convention définit le cadre des relations entre Bpifrance Financement et SOGAMA Crédit Associatif.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2015 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est renouvelée ensuite, par tacite reconduction, par périodes de trois ans.

Modalités :

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de quinze mille euros hors taxes par an, qui pourra être révisé à l'issue de la première période de la convention ;

Il n'y a eu aucun effet financier au cours de l'exercice.

Personnes concernées :

- Bpifrance Financement en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote ;

Motivation de l'intérêt de la convention :

En application de la loi, nous vous signalons que les décisions d'autorisation préalable des conventions réglementées par votre conseil d'administration du 19 septembre 2014 ne comportent pas de motivation telle que cela est requis par l'article L.225-38 du code de commerce modifié par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions relatives au transfert à Bpifrance Investissement des titres détenus par Bpifrance Financement dans des sociétés ayant une activité relevant de l'investissement et des fonds de private equity

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration du 15 décembre 2014 a autorisé le transfert d'une vingtaine de lignes de titres au sein du pôle « Investissement » de Bpifrance auprès du Fonds FFI B Prime, pour les fonds fermés gérés par Bpifrance, et auprès du Fonds FPMEI pour les fonds gérés par des sociétés de gestion tierces.

Il s'agit d'un transfert d'une vingtaine de participations dans des entités exerçant une activité qui relève, par leur nature, du pôle « Investissement » de Bpifrance.

Ces participations avaient été acquises ou souscrites par OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement) avant la création de Bpifrance. Au 31 décembre 2014, ces lignes étaient comptabilisées dans les comptes individuels de Bpifrance Financement pour une valeur nette comptable de 78,4 M€ (pour une valeur de marché de 98,8 M€). Il s'agit principalement de parts de fonds de fonds gérés par le groupe Bpifrance. Des actions de structures régionales et des parts d'une structure sectorielle composent le reste du portefeuille.

Votre Conseil d'Administration du 26 mars 2015 a fixé les modalités financières définitives relatives à ces conventions.

Personnes concernées :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président du conseil d'administration de Bpifrance Financement et Président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement ;

Le 30 mars 2015, onze conventions ont été signées. Il s'agit des conventions suivantes :

1. Contrat de cession entre Bpifrance Financement, FSI-PME Portefeuille et Bpifrance Investissement

1.1. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Développement C2 – Parts A2.1

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FSI-PME Portefeuille (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de gestion de portefeuille). Il a pour objet la cession des parts dans le Fonds Avenir Entreprises Développement C2 – Parts A2.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 2 000 433 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 24 675 341,06 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

1.2. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Développement C1 – Parts A1.1

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FSI-PME Portefeuille (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de gestion de portefeuille). Il a pour objet la cession des parts dans le fonds Avenir Entreprises Développement C1 – Parts A1.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 964 371 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 17 775 006,54 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

1.3. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Développement C3 – Parts A3.1

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FSI-PME Portefeuille (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la

société de gestion de portefeuille). Il a pour objet la cession des parts dans le fonds Avenir Entreprises Développement C3 – parts A3.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 7 688 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 2 555 675,71 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

1.4. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Développement C4 – Parts B4

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FSI-PME Portefeuille (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de gestion de portefeuille). Il a pour objet la cession des parts dans le fonds Avenir Entreprises Développement C4 – parts B4.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 345 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 129 062,78 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

1.5. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Développement C4 – Parts A4.1

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FSI-PME Portefeuille (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de gestion de portefeuille). Il a pour objet la cession des parts du Fonds Avenir Entreprises Développement C4 – Parts A4.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 68 503,46 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 42 882 480,93 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

1.6. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds France Investissement Régions 3 – Parts D1

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FSI-PME Portefeuille (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de gestion de portefeuille). Ce contrat a pour objet la cession des parts du Fonds France Investissement Régions 3 – parts D1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 5 500 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 5 190 131,00 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des 3 500 parts détenues au 31 décembre 2014 et de la valeur nominale des 2 000 parts souscrites le 11 février 2015.

2. Conventions entre Bpifrance Financement, FFI-B Prime et Bpifrance Investissement

2.1. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Mezzanine – Parts A

Nature et objet :

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FFI-B Prime (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de gestion). Il a pour objet la cession des parts A du Fonds Avenir Entreprises Mezzanine.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 20 000 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 12 356 560,00 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

2.2. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Mezzanine – Parts B

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant), FFI-B Prime (le cessionnaire) et Bpifrance Investissement (la société de

gestion). Il a pour objet la cession des parts B du Fonds Avenir Entreprises Mezzanine.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, les 100 parts ont été cédées en contrepartie d'un versement de 24 713,30 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

3. Contrat de cession entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement

3.1. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds Avenir Entreprises Développement C1 – Parts A1.1

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant) et Bpifrance Investissement (le cessionnaire). Il a pour objet la cession d'une part du Fonds Avenir Entreprises Développement C1 – Parts A1.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, la part a été cédée en contrepartie d'un versement de 18,43 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

3.2. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds avenir Entreprises Développement C2 – Parts A2.1

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant) et Bpifrance Investissement (le cessionnaire). Il a pour objet la cession d'une part du Fonds avenir Entreprises Développement C2 – Parts A2.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, la part a été cédée en contrepartie d'un versement de 12,34 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

3.3. Contrat de cession de parts de FPCI – Fonds avenir Entreprises Développement C3 – Parts A3.1

Le contrat de cession a été signé le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement (le cédant) et Bpifrance Investissement (le cessionnaire). Il a pour objet la cession de 1 part du Fonds avenir Entreprises Développement C3 – Parts A3.1.

Modalités :

En application de ce contrat de cession, la part a été cédée en contrepartie d'un versement de 332,42 euros correspondant au prix de cession, calculé sur la base de la valeur liquidative des parts au 31 décembre 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de cession entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement

Votre conseil d'administration du 29 novembre 2013 a autorisé la signature de cette convention qui définit les conditions et modalités de cession des titres détenus par Bpifrance Financement dans Bpifrance Investissement Régions au profit de Bpifrance Investissement.

Cette convention a été signée le 11 février 2014 et une plus-value de cession de 1 232 320,75 euros a été comptabilisée par Bpifrance Financement dans ses comptes clos au 31 décembre 2014.

2. Conventions avec Bpifrance Régions

2.1. Convention relative au fonds FEDER

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 25 mars 2004, définit les modalités de fonctionnement relatives au dispositif FEDER.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2. Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2011, a pour objet de définir le fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à Bpifrance Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de services à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 1 716 246,22 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3. Convention de prestations intragroupe entre l'EPIC BPI-Groupe - Bpifrance Financement - Bpifrance Régions - AUXI FINANCES - SCI de Bpifrance

Cette convention qui a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties a été autorisée par votre conseil de surveillance du 11 mars 2008.

Votre conseil d'administration du 29 mars 2011 a également autorisé un avenant à cette convention avec Bpifrance Régions. Cet avenant précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 euros hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique de Bpifrance Régions ;
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par Bpifrance Régions ;
- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, un produit de 66 666,67 euros au titre de la refacturation à l'EPIC BPI-Groupe de coûts salariaux et un produit de 1 757 950 euros au titre de la refacturation à Bpifrance Régions de prestations de nature commerciale et de coûts salariaux. Les impacts financiers de cette convention avec les sociétés AUXI FINANCES et SCI Bpifrance sont nuls sur la période.

4. Convention avec l'EPIC-BPI-Groupe

4.1. Convention de garantie conclue avec l'EPIC BPI-Groupe sur les émissions du programme d'EMTN de Bpifrance Financement.

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2011, prévoit l'octroi par l'EPIC BPI-Groupe d'une garantie au bénéfice des investisseurs ayant souscrit des EMTN émis par votre société.

La rémunération de la garantie est fixée à 0,15% de l'encours des titres émis dans le cadre du programme d'EMTN.

En application à cette convention, une charge de 12 945 191,11 euros a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.2. Convention de compte-courant et de cash pooling entre l'EPIC BPI-Groupe et Bpifrance Financement.

Cette convention autorisée par votre conseil de surveillance du 29 juin 2007, définit le fonctionnement et les modalités de rémunération du compte-courant ouvert au nom de votre société dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

En application de cette convention, une charge d'intérêts de 45 887,25 euros a été comptabilisée dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.3. Convention de gestion financière conclue avec l'EPIC BPI-Groupe

Cette convention autorisée par votre conseil de surveillance du 29 juin 2007, définit la nature des prestations et les modalités de mise en place et de gestion des opérations de placement et de refinancement sur les marchés financiers, pour lesquelles votre société en assure la réalisation pour le compte de l'EPIC BPI-Groupe. Dans le cadre de ce dispositif, l'EPIC BPI-Groupe a délégué le

pouvoir de mise en œuvre de ces opérations à la Direction des Opérations Financières de votre société.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.4. Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration du 22 octobre 2009 entre l'Etat, l'EPIC BPI-Groupe et Bpifrance Financement

Votre conseil du 27 septembre 2011 a autorisé cette convention. Cette convention relative à la mise en œuvre du dispositif des Prêts de Modernisation et de Transmission de la Restauration (« PPMTR ») prévoit notamment la mise en place de deux fonds : le fonds de garantie PMR (anciennement fonds de garantie « PPMTR ») et le fonds de compensation de bonification pour le PMR à taux zéro.

L'Etat verse les sommes provenant des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévues par la loi à l'EPIC BPI-Groupe qui les reverse aux fonds sur la base des appels de fonds de votre société.

Cette convention, signée le 10 octobre 2011, n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

5. Mandat de gestion conclu entre Bpifrance Financement et Auxifinances

Par cette convention, autorisée lors du conseil d'administration du 25 mars 1998, votre société assure la gestion globale de sa filiale Auxifinances, propriétaire du siège social de Bpifrance Financement.

La rémunération de votre société au titre de ce mandat s'élève à 272 341,44 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

6. Convention de contre garantie conclue entre Bpifrance Financement et l'Agence Française de Développement (AFD)

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 15 décembre 2000. Elles portent sur l'apport de contre garanties relatives aux fonds FASEP et DOM.

Ces conventions n'ont eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7. Conventions avec Bpifrance Investissement Régions

7.1. Convention relative à l'implantation de Bpifrance Investissement Régions au sein du Réseau

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir l'organisation physique et matérielle de quatorze implantations du personnel de Bpifrance Investissement Régions dans les locaux régionaux de Bpifrance Financement, notamment :

- une signalétique spécifique à Bpifrance Investissement Régions est installée au sein des locaux régionaux où sont implantés les collaborateurs de Bpifrance Investissement Régions,
- votre société autorise l'installation des réseaux informatiques de Bpifrance Investissement Régions dans ses locaux régionaux.

Au titre de cette collaboration, votre société perçoit une contribution annuelle de 20 000 euros hors taxes par implantation, payable au plus tard le 15 décembre de chaque année.

Cette convention a été signée le 12 juillet 2012.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7.2. Conventions relatives à la procédure de demande de proposition de dossiers dans le cadre du FCPR Régions Mezzanine et du FCPR FSI Régions 1

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de deux conventions qui ont pour objet de préciser la procédure selon laquelle Bpifrance Investissement Régions pourra demander à votre société de proposer des dossiers dans le cadre des investissements réalisés par le FCPR FSI Régions Mezzanine et par le FCPR FSI Régions 1, à savoir :

- les dossiers sont remis aux responsables régionaux de Bpifrance Investissements Régions et le suivi comptable est assuré par Bpifrance Investissement Régions,

- les objectifs annuels sont fixés par la direction de Bpifrance Investissement Régions en accord avec les directeurs de réseau de Bpifrance Financement.

Votre société perçoit une commission d'étude et de commercialisation, calculée comme suit :

- tout dossier présenté exclusivement par votre société au comité consultatif du FCPR est facturé 6 000 euros hors taxes,
- pour les dossiers décaissés, une rémunération de 1% du montant de l'encours octroyé est versée à votre société.

La rémunération totale ne peut pas dépasser 20 000 euros hors taxes par dossier.

Ces conventions, signées le 12 juillet 2012, sont applicables pour la durée de la période d'investissement des FCPR.

Ces conventions n'ont eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7.3. Convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ conclue entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement Régions

Cette convention fixe le cadre des relations d'apporteur d'affaires entre Bpifrance Investissement Régions et votre société. En contrepartie des dossiers OC+ provenant de sociétés cibles apportées par le réseau Bpifrance Financement, Bpifrance Investissement Régions verse à votre société une commission forfaitaire de 6 000 euros hors taxes par dossier présenté plus un complément de commission à hauteur de 1 % hors taxes des montants investis.

Cette convention, autorisée par le conseil de surveillance du 14 décembre 2009 et signée le 16 décembre 2009, a fait l'objet d'un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 29 juin 2012.

Cet avenant prévoit les modifications de rémunération pour les dossiers présentés par votre société dans le cadre des investissements du FCPR OC+B, à savoir :

- tout dossier présenté exclusivement par votre société au comité consultatif du FCPR est facturé 6 000 euros hors taxes,
- pour les dossiers décaissés, une rémunération de 1% du montant de l'encours octroyé est versée à votre société.

La rémunération totale ne peut pas dépasser 20 000 euros hors taxes par dossier.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7.4. Convention de coopération entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement Régions relative au FCPR Avenir Entreprises Développement

Dans le cadre de la création du Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) Développement, votre conseil de surveillance du 11 mars 2008 a autorisé la convention de coopération entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement Régions qui définit les modalités de coopération. Cette convention a été signée le 30 mai 2008.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7.5. Convention de coopération entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement Régions concernant le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine

Dans le cadre de la création du Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) Avenir Entreprises Mezzanine, votre conseil de surveillance du 21 décembre 2007 a autorisé la convention de coopération entre Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement qui définit les modalités de coopération.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

8. Convention de rétrocession (carried interest) conclue avec FSI PME Portefeuille (ex CDC Entreprises Portefeuille)

Cette convention, autorisée par le conseil de surveillance du 11 mars 2008 et signée le 30 mai 2008, définit les modalités de rétrocession du « carried interest » entre les parties dans le cadre de leurs participations dans le FCPR Avenir Entreprises Développement.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

9. Convention de prestations de contrôle périodique entre Bpifrance Financement et ALSABAIL

Cette convention autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2011, a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle périodique prévues par le règlement CRBF n°97-02 modifié réalisées par l'Inspection Général-Audit de votre société auprès d'Alsabail.

Cette convention précise que les prestations seront réalisées dans le respect de la charte d'audit de Bpifrance Financement et seront décrites dans un plan d'audit dont le contenu et les modalités sont approuvés chaque année.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

10. Conventions d'avances d'actionnaire conclue entre Bpifrance Financement et l'Etat

Ces conventions portent sur la mise en place des avances consenties par l'Etat envers votre société, dans le cadre de la constitution du fonds de surmutualisation et du fonds à capital préservé.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 15 avril 2015

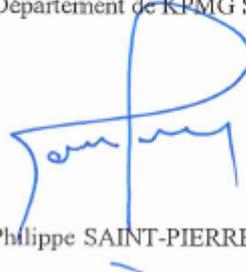
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Virginie CHAUVIN

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA



Philippe SAINT-PIERRE

11. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

11.1. Historique et évolution de la société

L'Établissement public à caractère industriel et commercial OSEO est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Courant 2007, dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité a été donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Ainsi, le 1er janvier 2008 et après dissolution de l'All, l'activité d' « Innovation Stratégique Industrielle » a été transférée par l'Etat à OSEO innovation.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe, et la SA OSEO. Société anonyme et compagnie financière, elle est détenue, depuis le 12 juillet 2013, à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. La SA OSEO, désormais dénommée Bpifrance Financement, est devenue la filiale de la SA BPI-Groupe, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenus Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

11.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social

La Société Anonyme Bpifrance Financement est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

Bpifrance Financement a été créée le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

11.3. Forme juridique, textes règlementaires, législation applicable

11.3.1. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2013, le document de référence de l'exercice 2013 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2014, sous le numéro de dépôt D.14-0394. Les comptes consolidés figurent pages 68 à 155 et le rapport d'audit correspondant figure page 205 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 232.



- pour l'exercice 2012, le document de référence de l'exercice 2012 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013, sous le numéro de dépôt D.13-0485. Les comptes consolidés figurent pages 68 à 143 et le rapport d'audit correspondant figure page 190 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 212. Ce document de référence a été actualisé le 24 mai 2013, sous le numéro de dépôt D.13-0485-A01, de l'information relative à la décision de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 de distribuer un dividende par action de 0,10 € et non de 0,15 € comme proposé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

11.3.2. Informations sur les tendances

Bpifrance Financement atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

11.3.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Bpifrance Financement atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

11.3.4. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Bpifrance Financement atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

11.3.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société Bpifrance Financement, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

11.3.6. Documents accessibles au public

Bpifrance Financement atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2014 de la société Bpifrance Financement est accessible sur son site internet : bpifrance.fr,
- les rapports annuels 2012 et 2013, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : bpifrance.fr.

12. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

12.1. Personne responsable

Le Président Directeur Général de Bpifrance Financement, Monsieur Nicolas DUFOURCQ, est responsable des informations contenues dans le présent document.

12.1.1. Attestation du Président-Directeur Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux pour les comptes consolidés figurant en pages 194 à 197 dudit document et contiennent une observation en page 195. En outre, les informations financières présentées dans les documents de référence de 2012 et 2013 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent, pour le document de référence de 2013, une observation figurant en page 206.



Le Président Directeur Général
Nicolas DUFOURCQ



12.2. Contrôleur légal des comptes

12.2.1. Titulaires

MAZARS, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex - nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 mai 2010 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, représenté par Virginie CHAUVIN.

Les comptes individuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 ont été audités et certifiés par Virginie CHAUVIN.

KPMG Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - 3 cours du Triangle - Immeuble Le Palatin - 92 939 Paris la Défense - nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - représenté par Philippe SAINT-PIERRE.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE, et les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été audités et certifiés par Philippe SAINT-PIERRE.

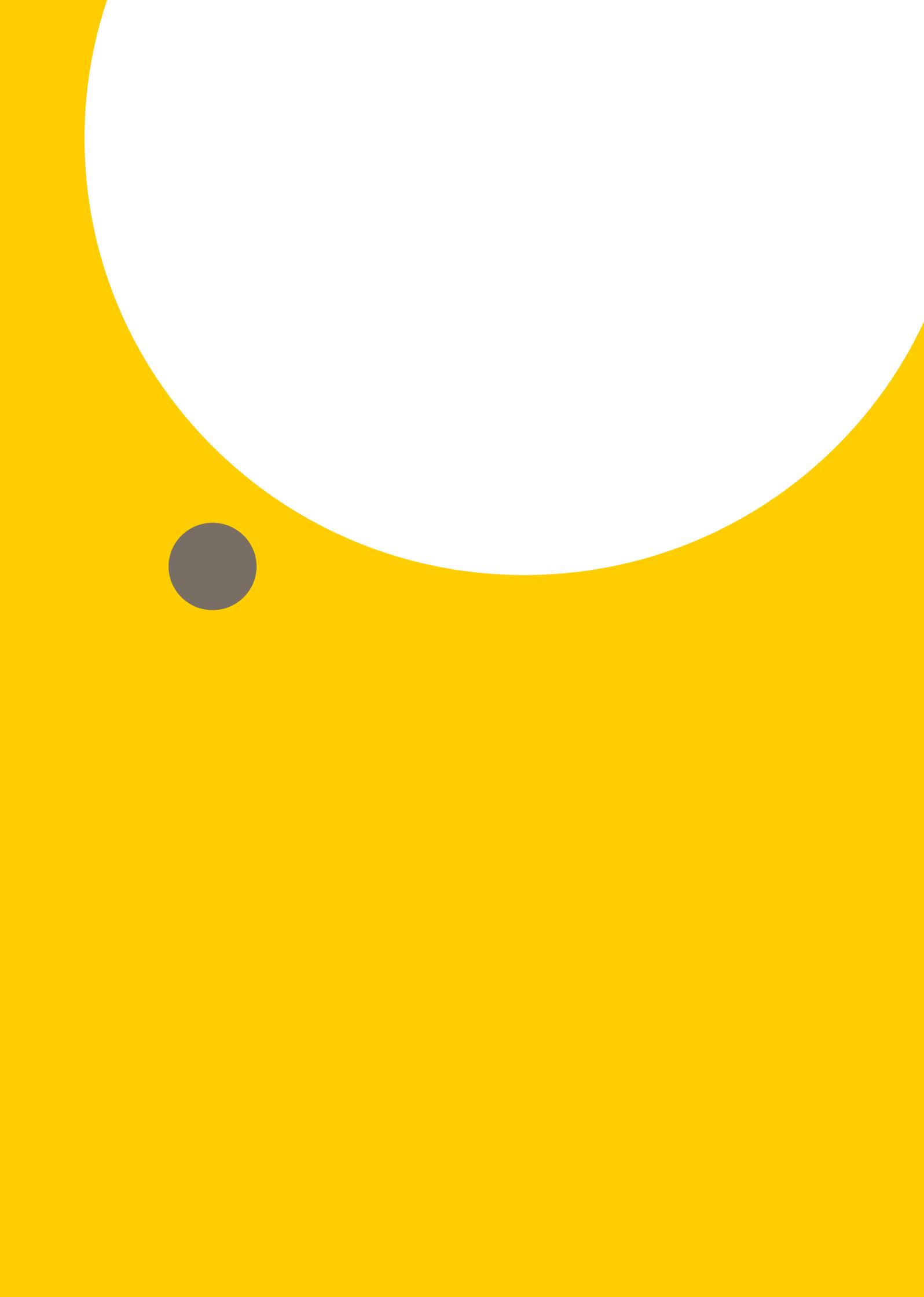
12.2.2. Suppléants

Monsieur Franck BOYER
61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2016.

Monsieur Jean-Marc LABORIE
3 cours du Triangle - Immeuble Le Palatin - 92939 Paris la Défense
Nommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2015.

13. TABLE DE CORRESPONDANCES

1. PERSONNES RESPONSABLES	222
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	223
3. FACTEURS DE RISQUES	24 à 29
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
4.1. Histoire et évolution de la société	220
5. APERÇU DES ACTIVITES	
5.1. Principales activités	15 à 20
5.2. Principaux marchés	15 à 20
6. ORGANIGRAMME	46, 69 et 70
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES	221
8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	SANS OBJET
9. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
9.1. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	8 à 10
9.2. Conflits d'intérêts	221
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	7
11. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
11.1. Informations financières historiques	72 à 78
11.2. Etats financiers	72 à 193
11.3. Rapports des Commissaires aux Comptes	194 à 202
11.4. Date des dernières informations financières	71
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	221
11.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	221
12. CONTRATS IMPORTANTS	SANS OBJET
13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	SANS OBJET
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	221
15. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE	221



bpifrance

Bpifrance Financement
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 759 916 144 €
320 252 489 RCS Créteil

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr